



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conférences des Parties Régionales

Bilan de la COP 1 - 2024

Version du 06/02/25

Secrétariat général à la planification écologique

Synthèse et messages clés (1/4)

Rappel général du dispositif COP

- Les COP régionales ont été lancées fin 2023-début 2024 dans **17 régions sur 18** (à l'exception de la Guyane), en co-portage Etat-Région, et coordonnées par des Secrétaires Généraux de la COP (SGCOP) auprès des SGAR et avec l'appui important des directions régionales: **14 régions ont abouti sur des feuilles de route consolidées à fin 2024**, 3 étant en cours de finalisation (Bretagne, Île-de-France, Mayotte).
- Organisées à travers les thématiques France Nation Verte (« Mieux se loger », « Mieux se déplacer », « Mieux se nourrir », « Mieux produire », « Mieux consommer » et « Mieux préserver »), elles-mêmes décomposées en **leviers**, les COP 2024 ont permis une **appropriation structurée des objectifs de la planification écologique nationale** sur les volets de **l'atténuation, de la préservation des ressources et de la biodiversité**. Le partage des « **Mondrians** » à la maille régionale, c'est-à-dire des baisses quantifiées de GES par levier issues de la SNBC et réparties par territoire régional, a permis à chaque région de **visualiser ce que pourraient être ses objectifs**, en **cohérence avec les objectifs nationaux**.
- Ces Mondrians ont également permis une **prise de conscience des ordres de grandeur par levier et la diffusion d'une grammaire commune de la transition écologique**, fortement plébiscitée localement. Les **régions**, avec la participation des **collectivités territoriales, EPCI, opérateurs et administrations territoriales** et selon des **modalités entièrement à leur main**, se sont emparées des enjeux identifiés et les ont confrontés à un **état des lieux régional** (diagnostic), permettant de générer un **débat collectif local** (groupes thématiques et techniques, consultation publique) pour enfin **atterrir sur une feuille de route**, recueil d'actions collectives et territorialisées.
- Ce document présente une **synthèse consolidée** de ce travail collectif, à date des dernières consultations, matérialisé dans **14 feuilles de route régionales, couvrant ~85% des objectifs nationaux GES**.

Synthèse et messages clés (2/4)

Positionnement et originalité de la démarche

- La COP se veut être un **processus « ensemblier »** permettant d’avoir une **vision globale de toutes les démarches engagées sur le territoire** en matière de planification écologique. Elle s’écarte volontairement de la conception des stratégies et de la contractualisation des projets, démarches existantes qui ont leurs propres processus et calendriers au niveau territorial : avec pragmatisme, elle ne remplace ni n’interrompt ces exercices mais s’en nourrit et les nourrit en retour, en **se concentrant sur la mise en débats des actions concrètes à faire aboutir**.
- Le **caractère annuel** de la COP est une de ses principales originalités : tout en stabilisant les objectifs 2030, la COP crée un **forum d’expression renouvelé et régulier pour les acteurs territoriaux sur les sujets de transition écologique** : elle permet **d’assurer de la redevabilité et un suivi régulier** des progrès vers des **objectifs adoptés collectivement**, mais aussi de **créer une dynamique itérative concernant les solutions et les actions** que ces acteurs choisissent de mener compte tenu de leurs spécificités territoriales.
- Les **feuilles de route COP n’ont ainsi pas vocation à être exhaustives ou figées** : la COP 2 ambitionne d’intégrer de **nouvelles actions** relevant du **volet adaptation** (suite à la publication du PNACC), certaines régions ont déjà identifié des **thématiques peu ou pas assez traitées dans la COP 1** (par ex. l’agriculture) et ont prévu de les **remettre au débat en 2025**, ou bien **d’ajouter des nouveaux sujets prioritaires pour leur territoire** (par ex. Emplois et Compétences) – les résultats de ces nouveaux débats seront intégrés à la **feuille de route COP fin 2025**.
- **La démarche de la COP a trouvé une adhésion très nette des acteurs à l’ambition générale de la nouvelle planification écologique, à ses analyses, ses outils, et à son objectif de territorialisation** (sous réserve d’une construction plus collective). Cet écho s’est d’ailleurs matérialisé à la maille infra-régionale, avec l’organisation dans certaines régions de **« COP départementales »** et des taux de réponses importants lors des sondages entrepris (~60% des collectivités ayant répondu au questionnaire de diagnostic).

Synthèse et messages clés (3/4)

Résultat général

- La COP 1 2024 s'est concentrée sur les enjeux **d'atténuation des émissions GES, de préservation des ressources et de protection de la biodiversité** – tous les trois mis au même plan – ce qui a permis une **revalorisation des sujets ressources et biodiversité vis-à-vis des sujets GES**, et sur lesquels on constate comparativement un apport plus conséquent des COP, en particulier concernant la **restauration des habitats, la gestion durable des forêts et la sobriété foncière**.
- Concernant les **leviers GES**, la COP a déployé de **nouveaux efforts ou a permis d'amplifier des efforts existants sur l'équivalent de ~40% de la cible GES des 14 régions consolidées** – 30% de cette cible sont pris en main par ailleurs dans **des plans existants** tandis que le **reste (30%)** ne semble pas suffisamment couvert par la feuille de route COP, ni par des plans existants et donc est considéré comme peu sécurisé à date.

Leviers les plus investis

- Les **leviers GES les plus importants en termes d'impact** (top 50 industrie, véhicules électriques) ont été considérés comme largement pris en main (notamment via des initiatives menées au niveau national en terme de contractualisation des grands sites et des aides à l'acquisition de véhicules électriques), avec des **accélération marginales proposées dans les feuilles de route COP** – à l'exception de **l'industrie diffuse**, pour laquelle un **ajout significatif** matérialisé par de nombreuses propositions (par ex. reproduction du principe de top 50 à l'échelle régionale, animation renforcée des filières).
- Les leviers relevant du **bâtiment** ont été **les mieux structurés et accélérés à travers les COP**, notamment via des initiatives d'« **aller-vers** » **réflétant un appropriation forte des dispositifs en place et l'importance de leur continuité**, bien qu'on puisse regretter un **manque de ciblage explicite des changements de vecteurs (fioul/gaz)**. Si le sujet des ENR a été plutôt investi (dans l'attente des résultats des CRE), les **réseaux de chaleurs sont en revanche très peu traités**.
- **La gestion durable de la forêt, combinée au levier des produits bois**, a également fait l'objet de **propositions renouvelées**, notamment via une **structuration proactive plus vertueuse des filières amont et aval**.
- La **sobriété foncière**, malgré les débats encore en cours, a vu ses **principes repris dans de nombreuses feuilles de route**, illustrant son importance au niveau local.

Synthèse et messages clés (4/4)

Leviers nécessitant des approfondissements

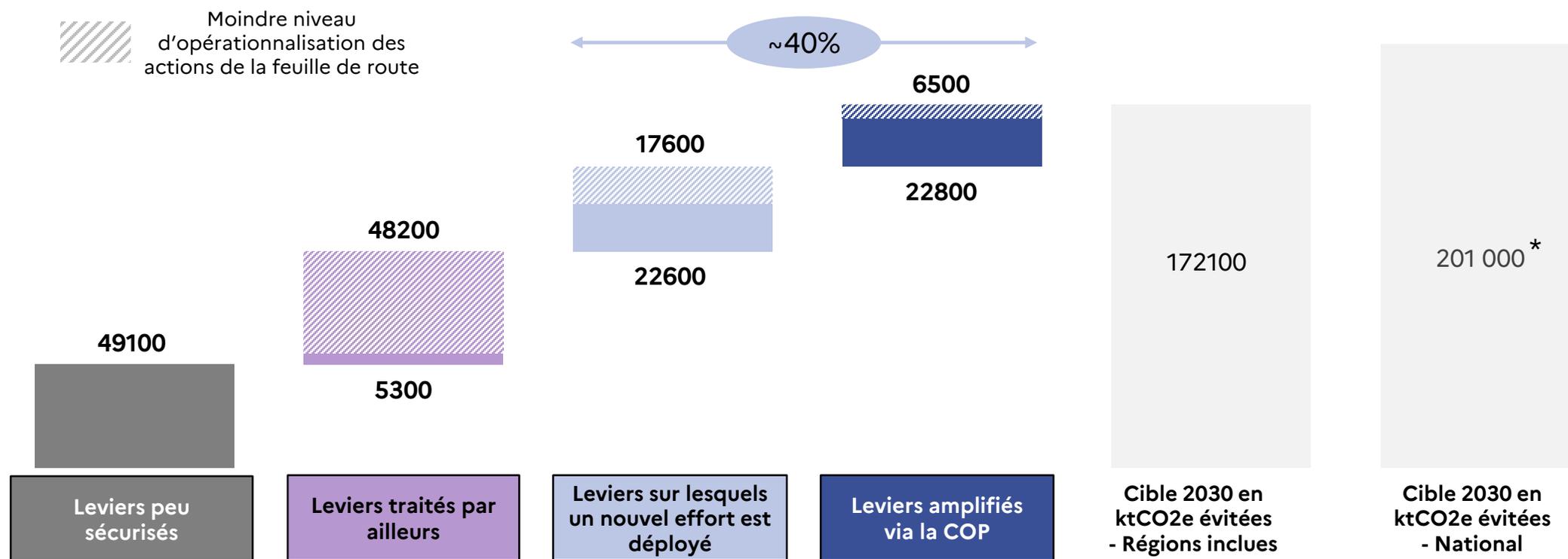
- On peut en revanche regretter que les **leviers liés au transport logistique aient été très peu traités**, reflétant également un **manque de maturité des solutions au niveau national**, d'autant plus que cumulés ils représentent un enjeu GES plus important que le top50 des sites industriels : très peu de propositions ont été faites, reflétant la **difficulté d'appropriation de ces leviers et l'importance d'une meilleure association des acteurs économiques, ainsi que de des acteurs du transport ferroviaire et fluvial**.
- Les **leviers relevant de l'agriculture** ont été abordés dans **presque toutes les régions (11/14) malgré un contexte de crise agricole**. Si les propositions restent peu opérationnelles (reflétant un dialogue partiel avec le monde agricole), le **levier Egalim** (restauration collective) fait exception avec des propositions plus nombreuses et concrètes.
- De même, les leviers relevant de la **gestion des déchets** ont vu un **faible niveau d'apport à travers les COP**, alors que la situation stagne depuis plusieurs années, marquant un besoin de **se rapprocher encore davantage des collectivités**, à la manœuvre en terme de décisions stratégiques sur le sujet. Certaines feuilles de route ont cependant réussi à proposer des **approches pour des filières spécifiques ou sur des flux précis**, laissant augurer de meilleurs résultats que les approches généralistes.
- Enfin, on constate de façon générale que les leviers relevant de la **sobriété** sont souvent les **moins investis**.

Amélioration continue de la méthode

- En terme de méthode générale, la **mobilisation infra-régionale a été très hétérogène** : on constate un **niveau de précision, de concret et de « sur-mesure » des actions plus élevé** dans les régions ayant fait le choix **d'impliquer fortement les collectivités à la maille infra-régionale**. Cette dynamique sera à **poursuivre durant la COP 2** afin de **renforcer le dialogue entre les échelons administratifs, la bonne appropriation des feuilles de route et l'amélioration du consensus territorial**.
- Par ailleurs, **le monde économique et associatif doit être plus systématiquement associé**, afin d'**enrichir les débats et de favoriser les dynamiques partenariales entre les acteurs du territoire**.
- Enfin, l'harmonisation du suivi (à travers le déploiement en cours **d'indicateurs de référence**), **l'articulation renforcée avec les moyens de contractualisation et de financement** doivent permettre d'améliorer l'opérationnalisation et son suivi.

Les 14 régions¹ consolidées représentent ~ 85% de la cible nationale en GES évités, leurs FdRs renforcent l'action sur ~40% de ce montant

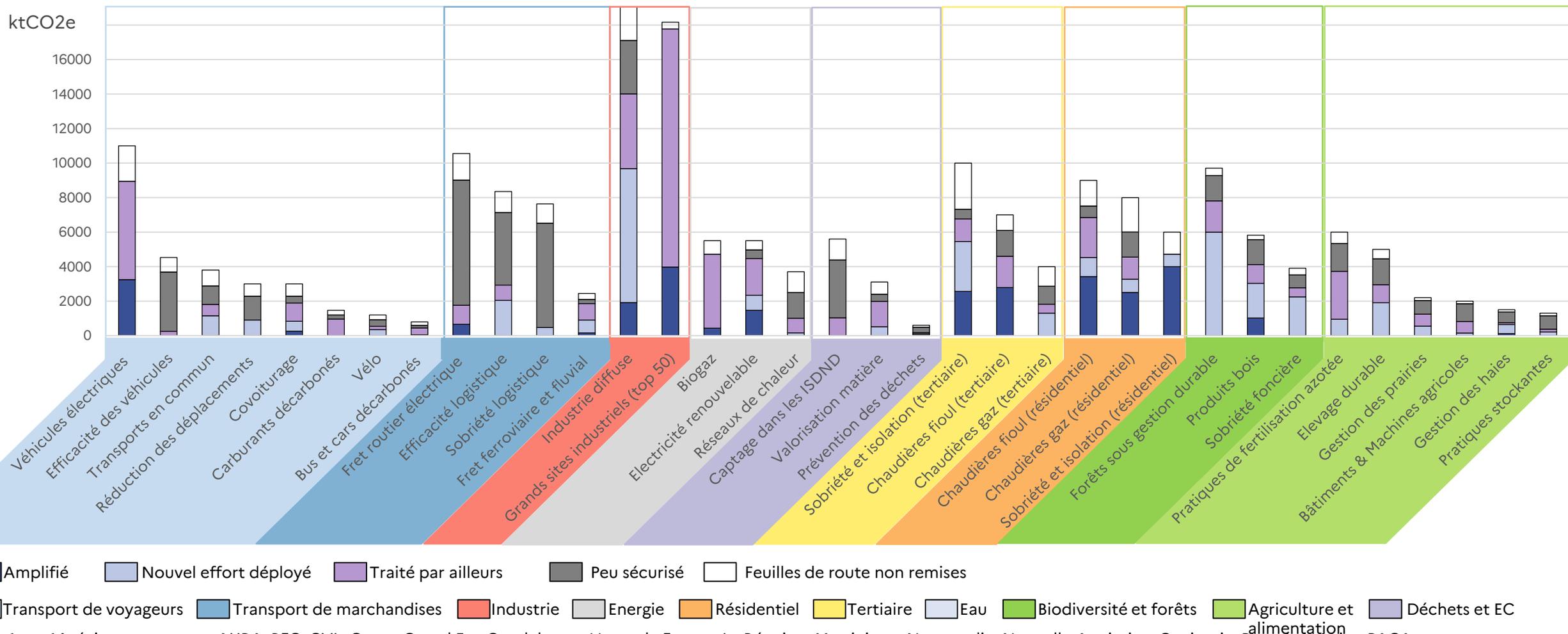
Agrégat national¹ – Part du panorama des leviers par niveau de sécurisation - GES



Visuels et quantifications indicatifs

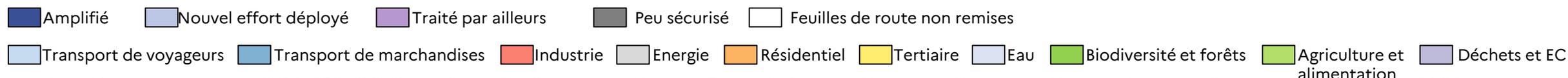
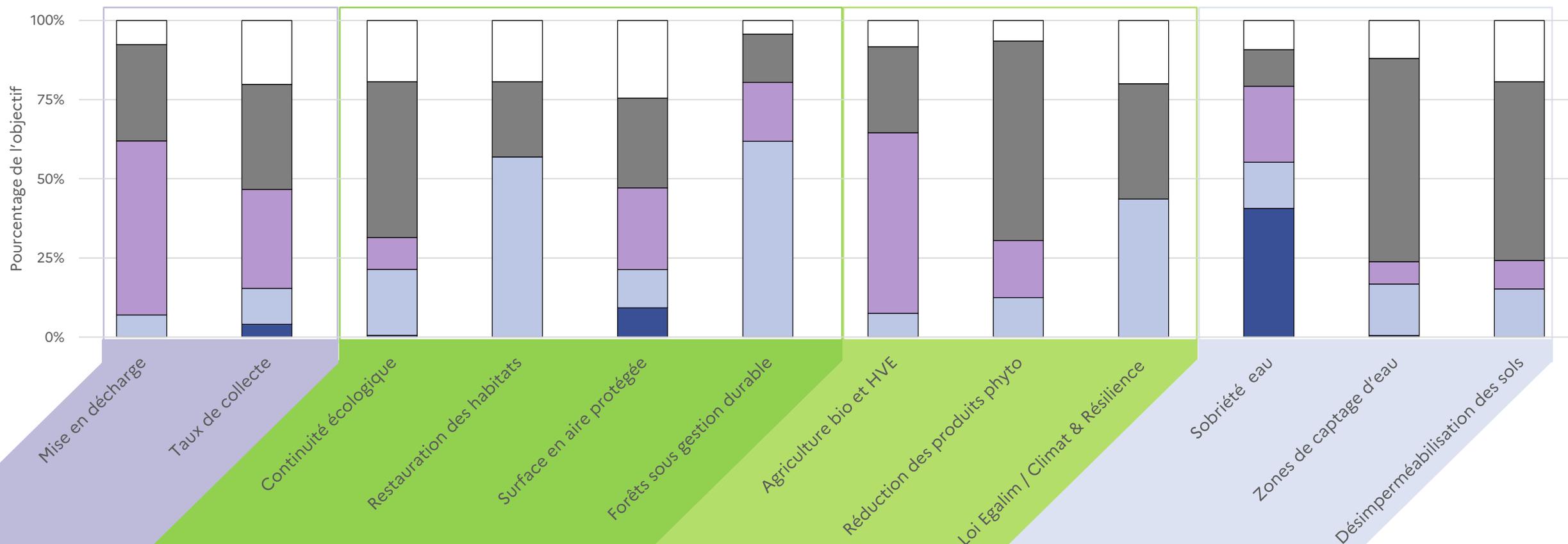
1. 14 régions couvertes : AURA, BFC, CVL, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Hauts de France, La Réunion, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, PACA
 * Chiffre national n'incluant pas les objectifs de réduction d'émissions imputables au transport aérien, au transport maritime, à la capture et stockage du carbone, au raffinage et au nucléaire
 Sources : analyses SGPE sur la base de feuilles de route préliminaires au 08/01/2025

Répartition des GES pour les leviers décarbonation par niveau de sécurisation – Agrégat national avec les FdR de 14 régions¹



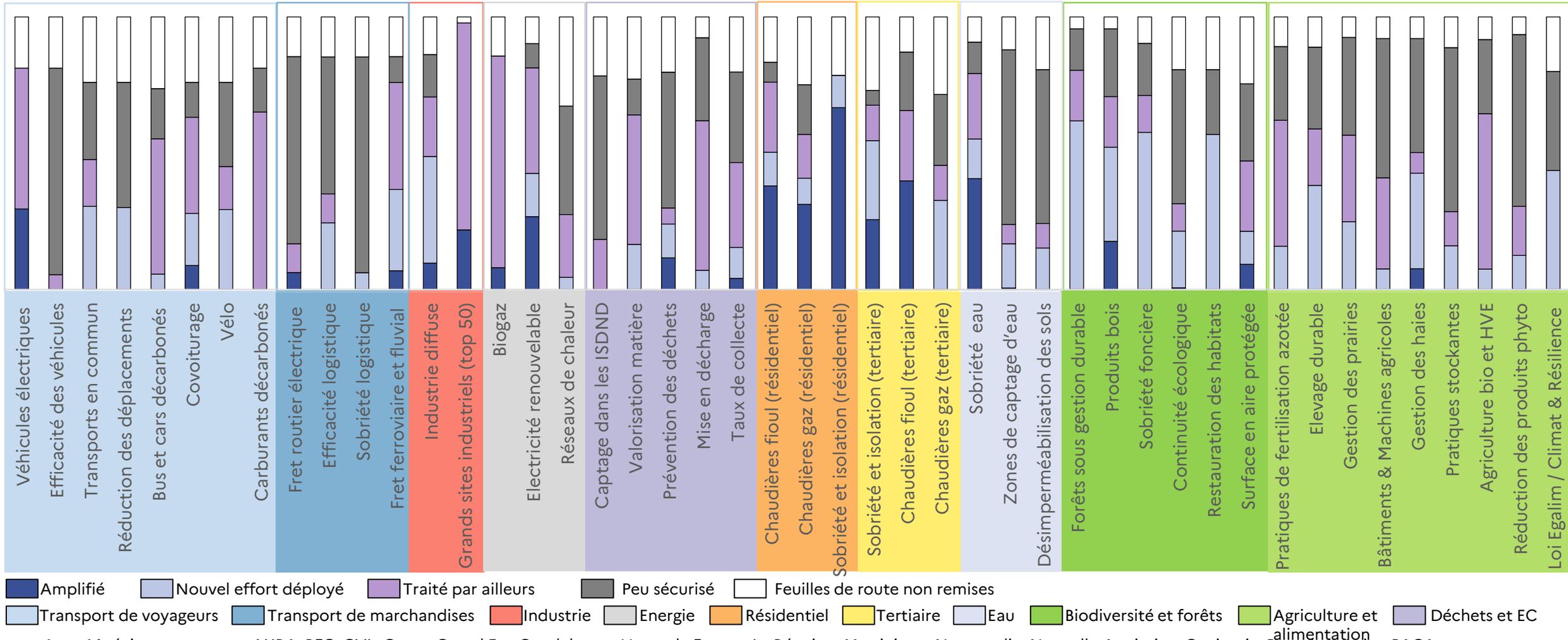
1. 14 régions couvertes : AURA, BFC, CVL, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Hauts de France, La Réunion, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, PACA.
 Sources : analyses SGPE sur la base de feuilles de route préliminaires au 24/01/2025

Distribution du niveau de sécurisation pour les leviers biodiversité / ressources - Agrégat national avec les FdR de 14 régions¹



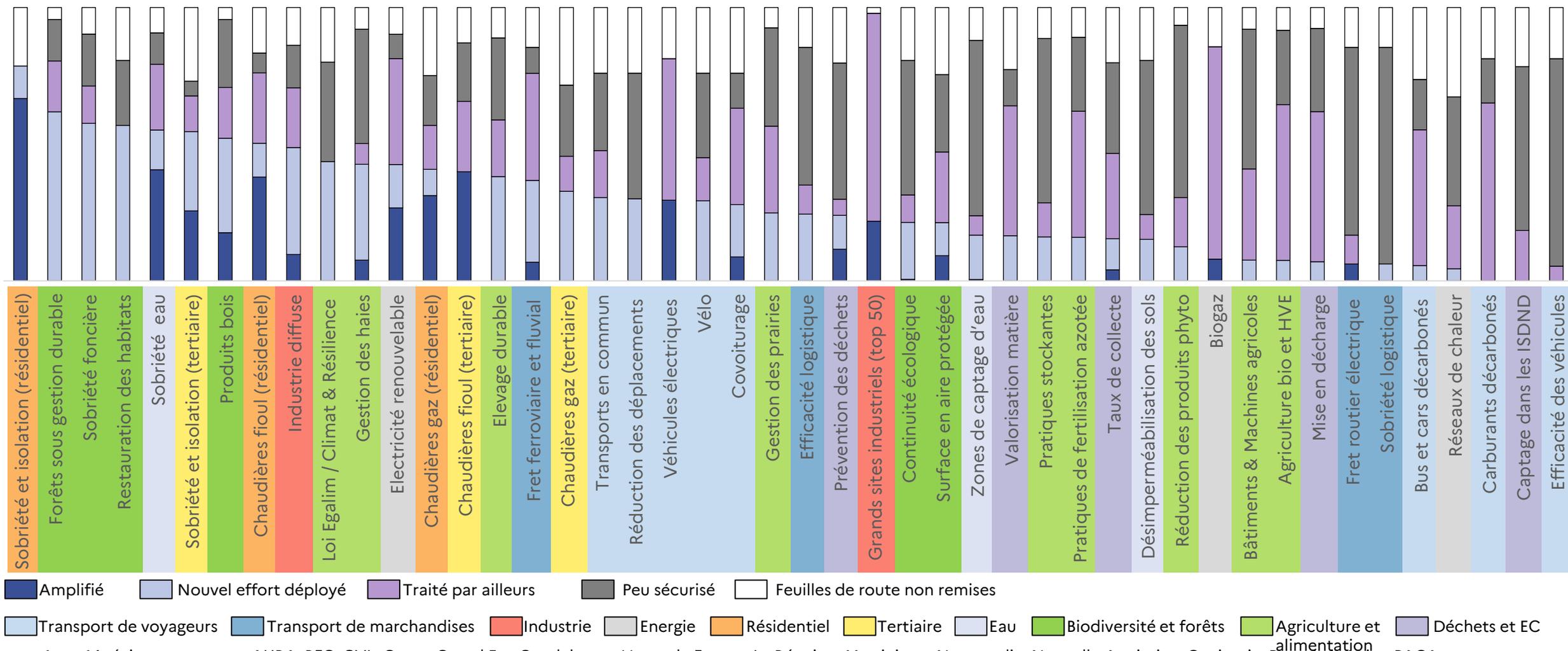
1. 14 régions couvertes : AURA, BFC, CVL, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Hauts de France, La Réunion, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, PACA.
Sources : analyses SGPE sur la base de feuilles de route préliminaires au 24/01/2025

Distribution (%) du niveau de sécurisation des leviers, Agrégat national avec les FdR de 14 régions¹ – par secteur



1. 14 régions couvertes : AURA, BFC, CVL, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Hauts de France, La Réunion, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, PACA.
Sources : analyses SGPE sur la base de feuilles de route préliminaires au 24/01/2025

Distribution (%) du niveau de sécurisation des leviers, Agrégat national avec les FdR de 14 régions¹ – par « nouvel effort déployé »



1. 14 régions couvertes : AURA, BFC, CVL, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Hauts de France, La Réunion, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, PACA.
Sources : analyses SGPE sur la base de feuilles de route préliminaires au 24/01/2025

Rappel du concept des COP et de la territorialisation de la planification écologique

Les COPs c'est quoi ?

La planification écologique à l'échelle des territoires

>> Pour en savoir plus <<

Un travail collectif de plusieurs mois coordonné par le **Ministère de la Transition Ecologique et Cohésion des Territoires** pour territorialiser la planification écologique

Dans chaque région, une initiative **co-animée par les préfets et présidents de région** et mobilisant l'ensemble des collectivités territoriales, ainsi que les représentants des secteurs économiques et associatifs

Un **cadre commun de discussion** permettant une bonne itération entre acteurs et les échanges au niveaux national, régional et infrarégional

Les COP régionales répondent à plusieurs objectifs

- 1 Adapter et décliner le plan par territoire**, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et un alignement de visions de l'ensemble des acteurs concernés
- 2 Mobiliser et embarquer l'ensemble des collectivités territoriales**, ainsi qu'entreprises et citoyens, autour d'un chemin construit collectivement
- 3 Faire émerger des actions** qui relèvent des compétences des collectivités territoriales et accélérer leur mise en œuvre
- 4 Identifier des verrous** qui pourraient, sur le terrain, entraver les efforts de transition des citoyens, entreprises et collectivités territoriales

La COP 1 – 2024 touche à sa fin après ~1 an de travail

Les étapes d'une COP régionale



REALISER UN
DIAGNOSTIC
PARTAGE DU
TERRITOIRE



CONDUIRE
UN DEBAT



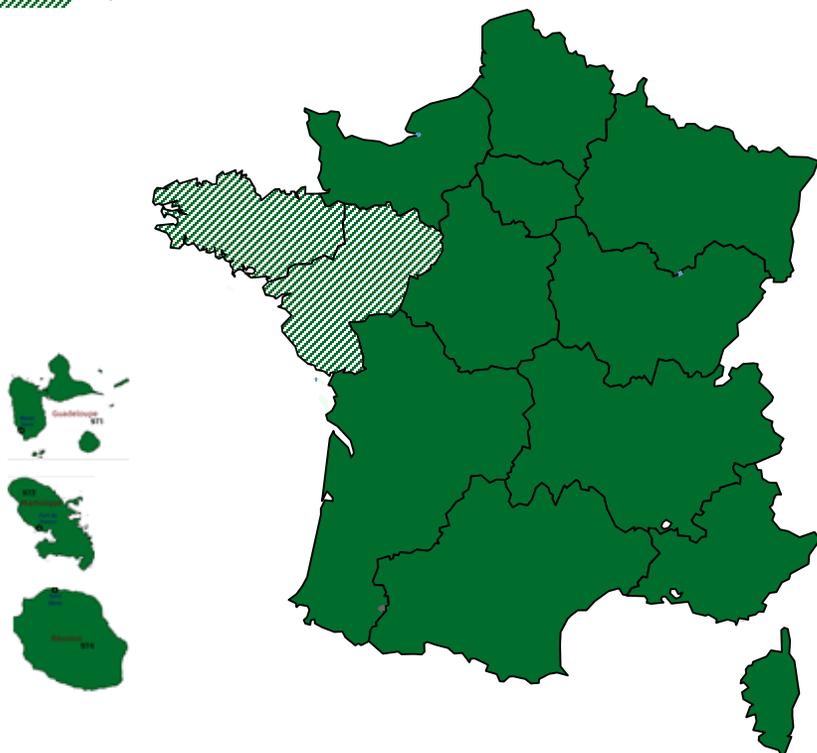
CHOISIR LES
ACTIONS A MENER
A L'ECHELLE
INFRAREGIONALE



ETABLIR UNE
FEUILLE DE
ROUTE
REGIONALE 2030

65% des collectivités¹ ont répondu au questionnaire, montrant une forte volonté de contribuer à la COP

 Questionnaires finalisés
 Questionnaires non distribués



Taux de réponse des collectivités mobilisées¹



Régions



Départements



EPCIs

Dont 100% des métropoles



Une contribution clé pour avoir une vue concrète et structurée du type d'actions mises en œuvre par les collectivités, ainsi que les embarquer dans l'exercice des COPs et leur **donner l'occasion d'exprimer leur point de vue**

1. Taux de réponse au diagnostic des EPCI / CD / CR pour les régions ayant presque finalisé l'exercice. La mobilisation des communes étant facultative, elle n'est pas prise en compte dans ce calcul malgré les ~4000 communes ayant répondu à l'exercice - Chiffres au 27/05/24

Partout en France, la mobilisation autour des COPs a eu lieu

~3000

Personnes présentes au total lors des réunions de lancement des COPs

+120

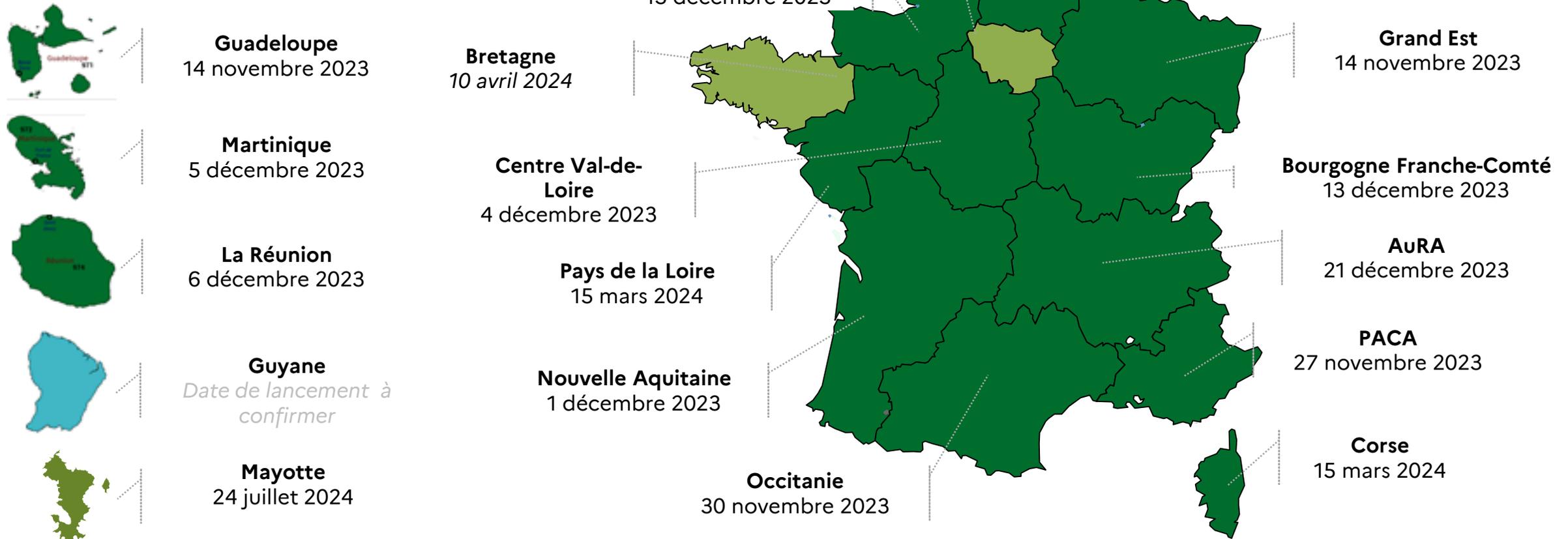
Groupes de travail déjà lancés avec jusqu'à 300 participants par réunion



Sur les 17 COPs initiées à ce jour, 14 ont finalisé leur FdR¹

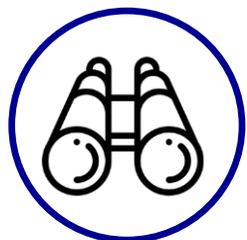
Secrétariat général à la planification écologique

- COP 1 2024 finalisée
- COP 1 2024 en cours de finalisation
- COP en cours de lancement

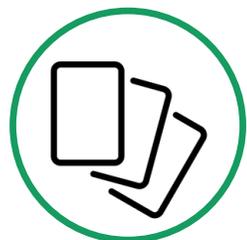


1. Sous réserve de dernières concertations

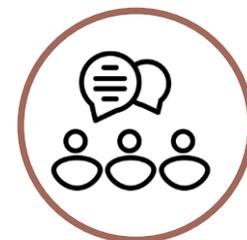
La méthode COP repose sur 4 piliers



Une vision tangible des **leviers et de la marche à franchir à la maille régionale**



Le constat des priorités pour l'action territoriale reposant sur un **diagnostic issu de tous les échelons des collectivités**



A l'initiative des acteurs régionaux, des **débats et travaux mobilisant l'ensemble des parties prenantes** (entreprises, citoyens, acteurs publics...)



Une focalisation sur les **actions concrètes à mener** et l'amplification de la feuille de route pour 2030

Les 4 points de sortie de la COP

1

Un partage sur les **objectifs à l'échelle de la région**, par levier de la planification écologique

2

Un **état des lieux partagé du territoire** qui a mobilisé la majorité des collectivités territoriales

3

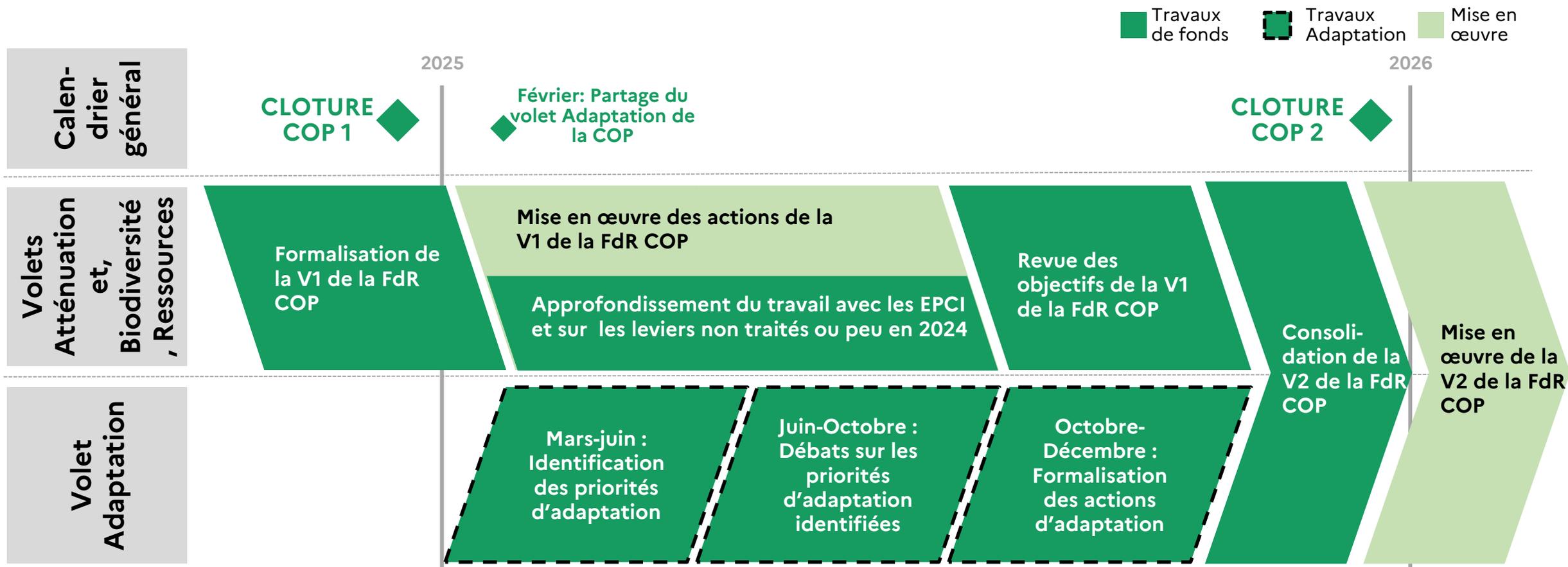
Un **plan d'action / feuille de route** cohérent et qui couvre les thématiques clés identifiées lors du diagnostic

4

Les sujets à traiter lors de la prochaine COP et **modalités de suivi**

>> Pour en savoir plus <<

COP : Calendrier prévisionnel 2025 : mise en œuvre et approfondissement de la FdR Atténuation, Biodiversité, Ressources, ajout du volet Adaptation



Objectif de ce document

- Présenter la **consolidation des Feuilles de route COP régionales au niveau national**
- **Partager l'analyse qualitative, par levier, de cette consolidation**
- **Proposer les grands enseignements de ce premier exercice afin d'identifier les pistes d'amélioration**

Méthode d'appréciation

Méthode : estimer la cohérence entre les panorama régionaux et les actions des FdR à partir d'une évaluation qualitative des livrables

i Choix de critère, appréciations qualitatives et notation

ii Consolidation des résultats par levier et combinaison matricielle

iii Consolidation des impacts CO2 par levier

Critères priorités

- **Diagnostic** : Situation actuelle, Tendance, Niveau d'engagement, Niveau de mise en œuvre
- **Feuille de route préliminaire** : Niveau d'ambition, Niveau d'opérationnalisation

Appréciation qualitative par critère par au moins 3 relecteurs au sein du SGPE (territo et hors territo) + Comité de relecture interne et calibrage des résultats et traduction en notes chiffrées

Combinaison matricielle

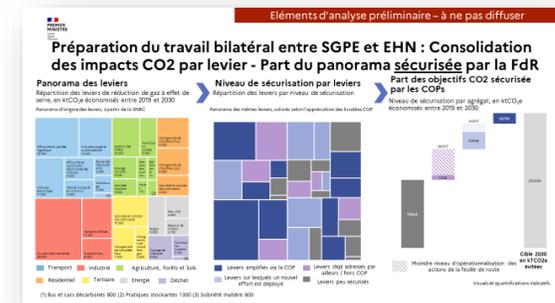
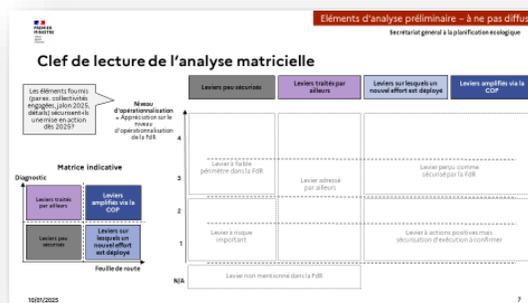
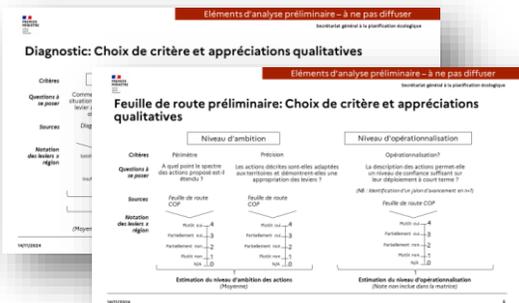
- Mise en regard des notes diagnostic « Etat des lieux actuel » et FdR « Ambition des actions prévues »
- Attribution d'un cadran en fonction du positionnement dans la matrice :
 - Leviers peu sécurisés ;
 - Leviers traités par ailleurs ;
 - Leviers sur lesquels un nouvel effort est déployé ;
 - Leviers amplifiés via la COP.

Hierarchisation par niveau d'opérationnalisation – dimension de l'évaluation qualitative

Mise en couleur du Mondrian suivant les catégories matricielles:

- Leviers amplifiés via la COP
- Leviers sur lesquels un nouvel effort est déployé
- Leviers traités par ailleurs
- Leviers peu sécurisés

Consolidation des impacts CO2 par catégorie matricielle

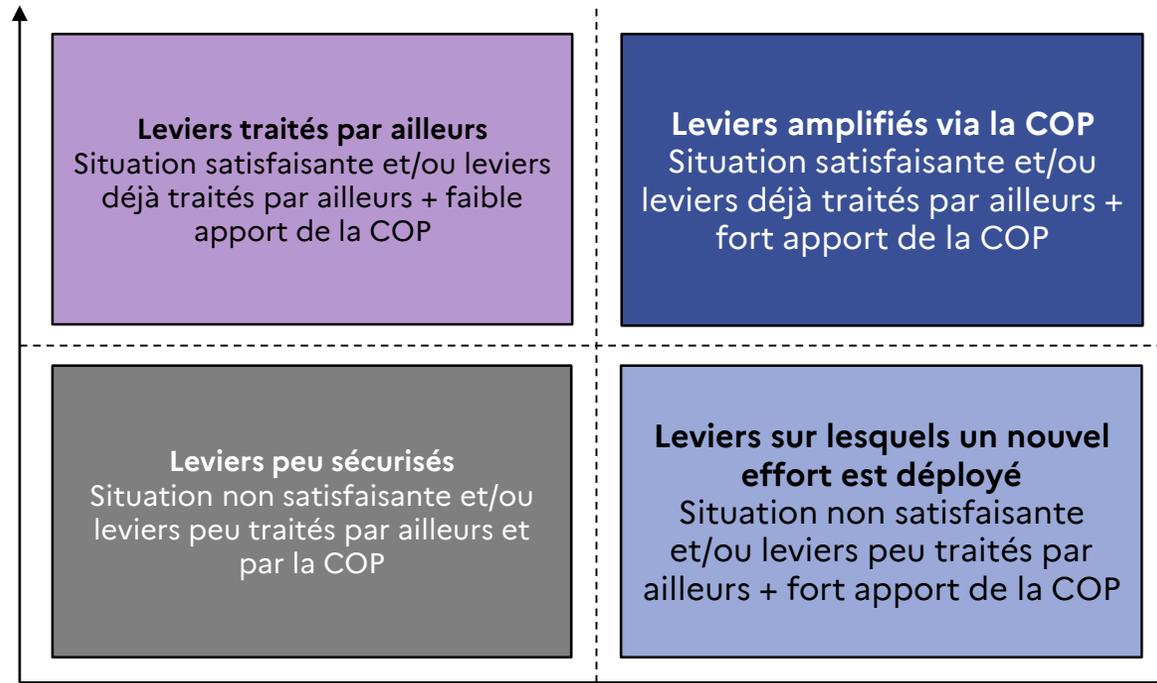


Consolidation des résultats par levier et combinaison matricielle

Matrice indicative

Etat des lieux actuel
Diagnostic

Etat des lieux = moyenne de l'auto-appréciation de la situation actuelle et de la tendance, de l'engagement national et de l'auto-appréciation du niveau de mise en œuvre



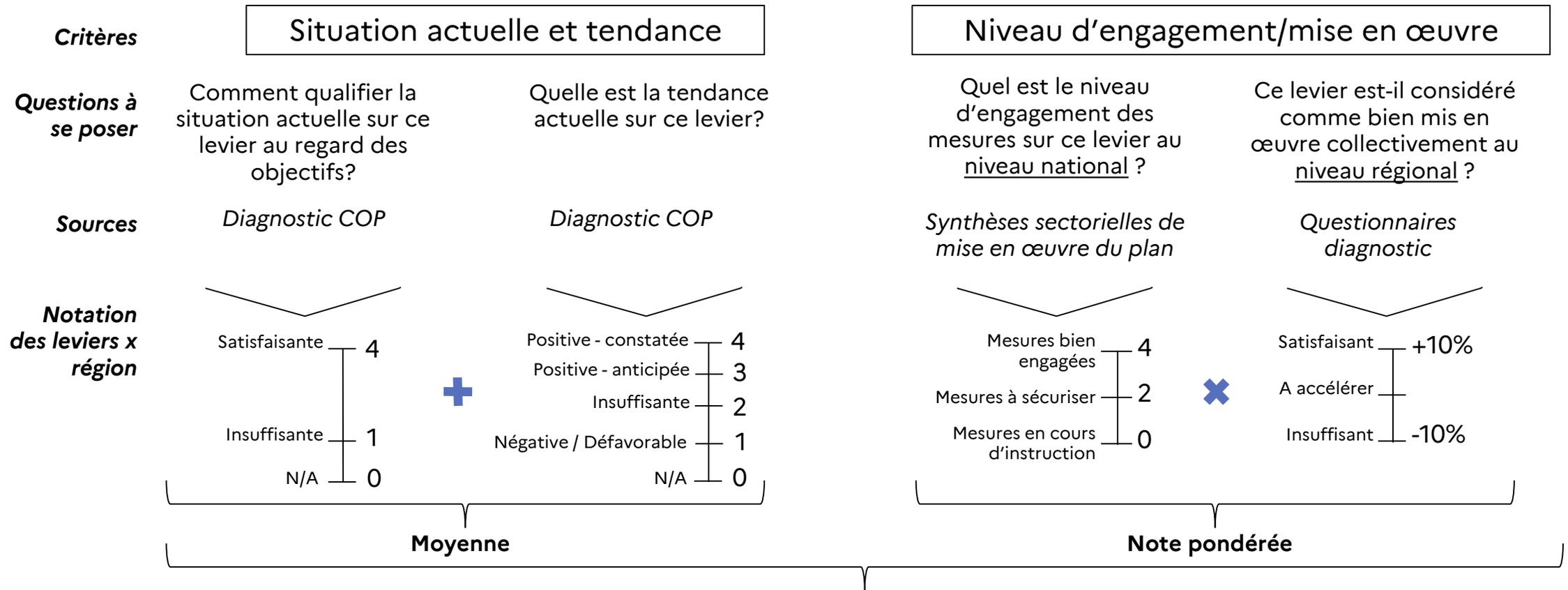
En dehors des COPs, est-ce que ce levier est déjà bien pris en main localement avec une dynamique qui conforte l'atteinte des objectifs ?

Dans le cadre des COPs, qu'est ce qui est proposé pour accélérer sur ce levier ?

Ambition des actions prévues
Feuille de route

Ambition = moyenne des appréciations sur le périmètre et la précision de la FdR

Diagnostic : appréciation via le diagnostic publié, le questionnaire des collectivités et le niveau d'engagement au niveau national



Estimation de la situation à partir du diagnostic

(Moyenne si « Situation actuelle et tendance » >0, si <0 prise en compte uniquement du niveau d'engagement/mise en oeuvre)

Feuille de route : appréciation qualitative via 3 critères

Niveau d'ambition

Niveau d'opérationnalisation

Critères	Périmètre	Précision	Opérationnalisation?
Questions à se poser	A quel point le spectre des actions proposé est-il étendu ?	Les actions décrites sont-elles adaptées aux territoires et démontrent-elles une appropriation des leviers ?	La description des actions permet-elle un niveau de confiance suffisant sur leur déploiement à court terme ?
Sources	Feuille de route COP	Feuille de route COP	Feuille de route COP
Notation des leviers x région	Plutôt oui — 4 Partiellement oui — 3 Partiellement non — 2 Plutôt non — 1 N/A — 0	Plutôt oui — 4 Partiellement oui — 3 Partiellement non — 2 Plutôt non — 1 N/A — 0	Plutôt oui — 4 Partiellement oui — 3 Partiellement non — 2 Plutôt non — 1 N/A — 0
	Estimation du niveau d'ambition des actions <i>(Moyenne)</i>		Estimation du niveau d'opérationnalisation <i>(Note non incluse dans la matrice)</i>

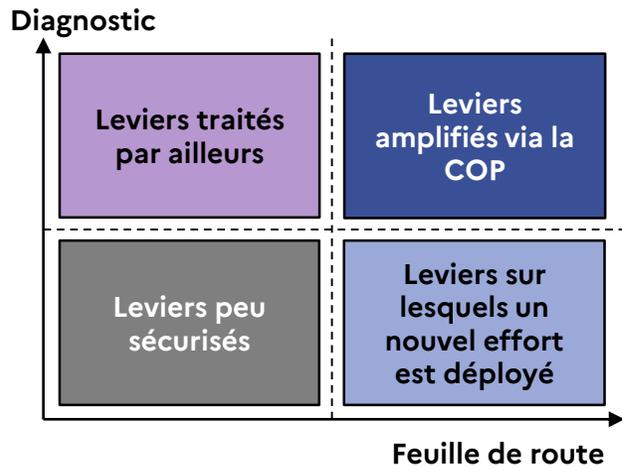
(NB : Identification d'un jalon d'avancement en n+1)

Clef de lecture de l'analyse matricielle

Les éléments fournis (par ex. collectivités engagées, jalon 2025, détails) sécurisent-ils une mise en action dès 2025?

Niveau d'opérationnalisation =
 Appréciation sur le niveau d'opérationnalisation de la FdR

Matrice indicative



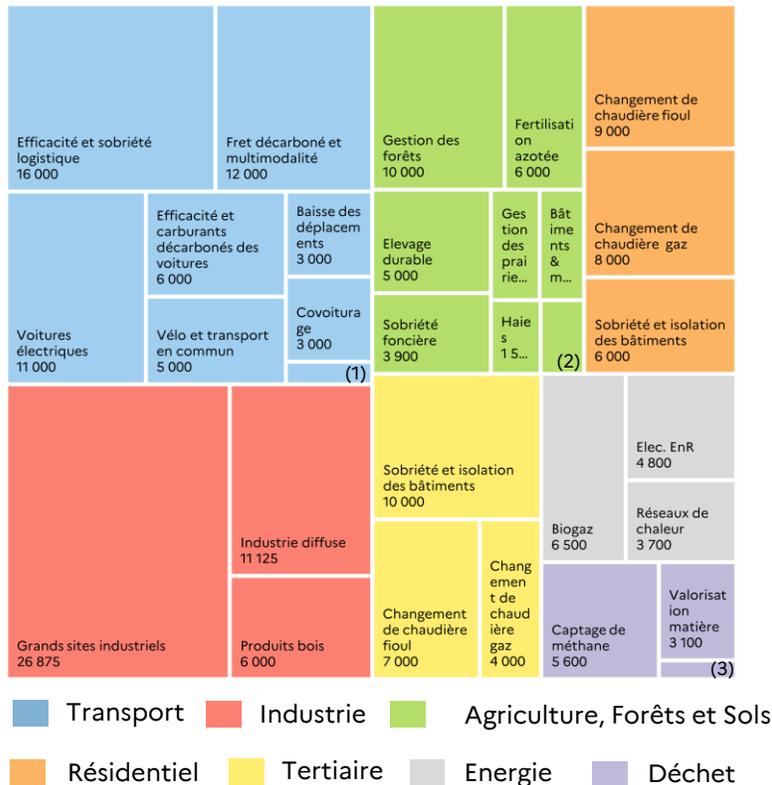
	Leviers peu sécurisés	Leviers traités par ailleurs	Leviers sur lesquels un nouvel effort est déployé	Leviers amplifiés via la COP
4			Levier perçu comme sécurisé par la FdR	
3	Levier peu sécurisés	Levier adressé par ailleurs		
2			Levier à actions positives mais sécurisation d'exécution à confirmer	
1				
N/A	Levier non mentionné dans la FdR			

Explication de la consolidation des impacts CO2 par levier - Part du panorama sécurisée par la FdR

Panorama des leviers

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

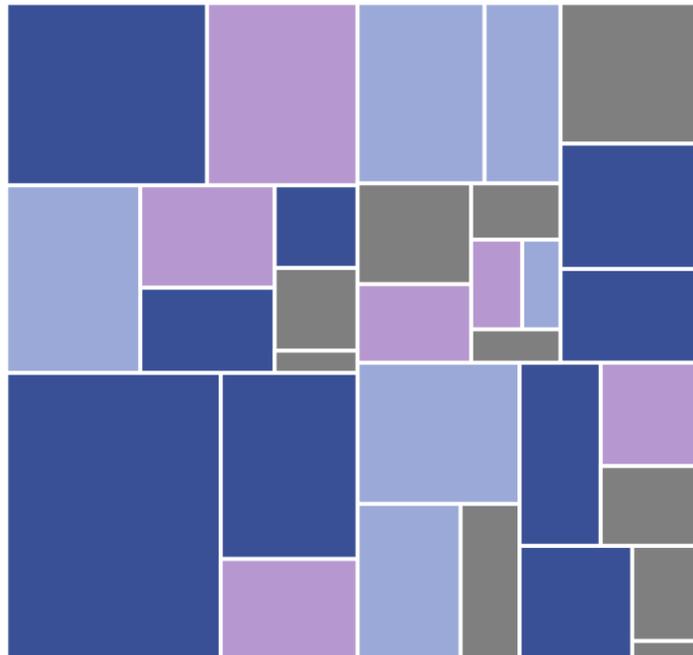
Panorama d'origine des leviers, à partir de la SNBC



Niveau de sécurisation par leviers

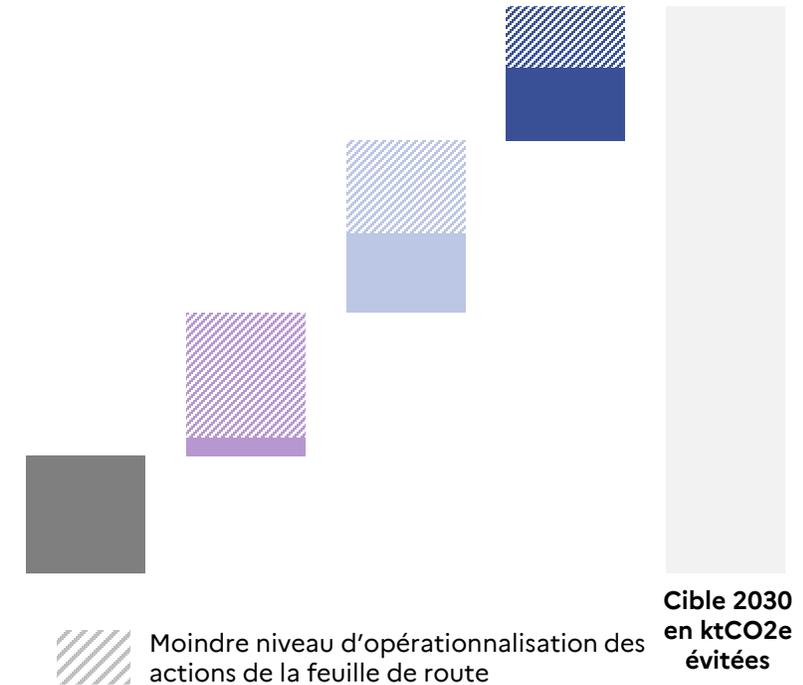
Répartition des leviers par niveau de sécurisation

Panorama des mêmes leviers, colorés selon l'appréciation des livrables COP



Part des objectifs CO2 sécurisée par les COPs

Niveau de sécurisation par agrégat, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



Visuels et quantifications indicatifs

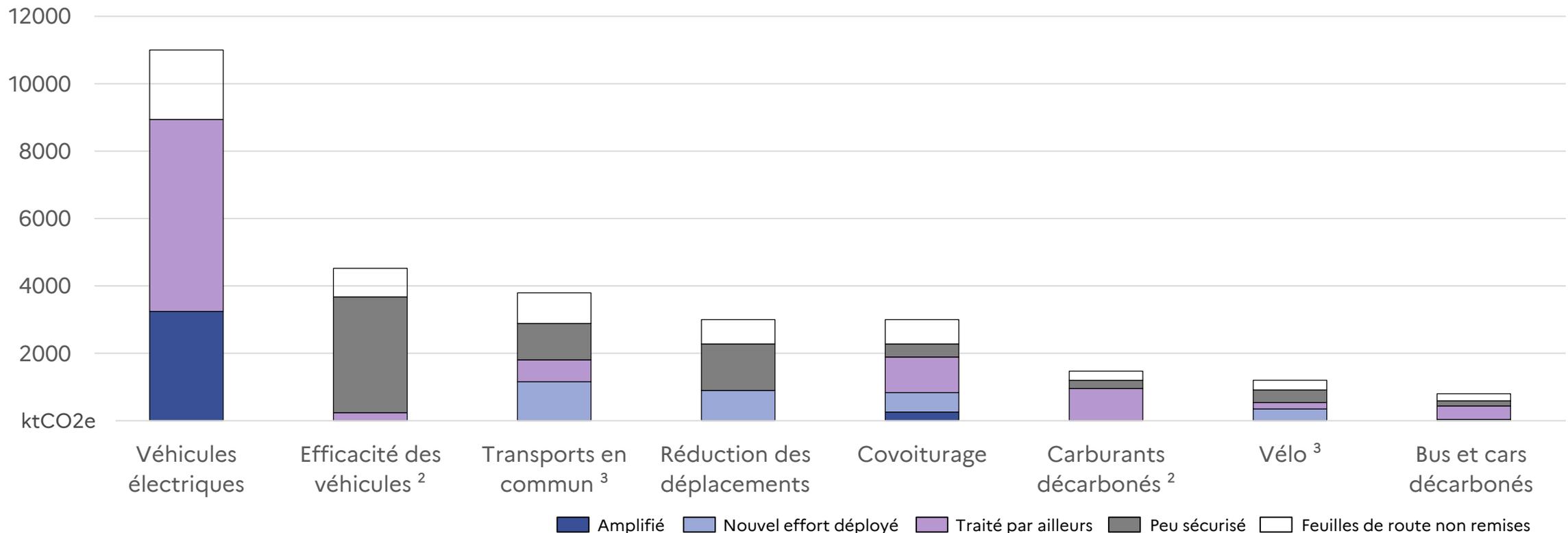
Synthèse – Mieux se déplacer

Messages clé « Mieux se déplacer »

- Les leviers du thème « Mieux se déplacer » les plus à la main des collectivités territoriales sont traités de manière hétérogène. Tandis que le levier **transport en commun s'est vu être renforcé** dans près de la moitié des feuilles de route (en addition des actions déjà menées à travers les SERM), les **bus et cars décarbonés** n'ont été que très peu évoqués. Autre levier de report modal, l'accélération des actions liées au **vélo** pâtit d'incertitudes sur le maintien du plan vélo et d'un ressenti de prise en main suffisant par les collectivités. Pertinente pour les collectivités à travers l'urbanisme, la **réduction des déplacements** (rappel : objectif de -4% de distance en voiture individuelle à 2030) est relativement **peu prise en main** : si la **tendance récente suggère une réduction significative, elle doit être maintenue pour sécuriser les objectifs 2030**. Le **covoiturage** lui a été évoqué par de nombreuses régions, avec cependant peu d'éléments précis laissant apparaître un véritable ajout des COP quant à la sécurisation du levier par rapport aux actions existantes.
- Le principal levier de décarbonation est celui des **véhicules électriques, dont la part dans les immatriculations neuves stagne** au niveau national (notamment dans les flottes d'entreprises). Ce levier est intégré dans les feuilles de route principalement à travers des **plans existants**, à l'exception de certaines régions ayant choisi d'accélérer **l'électrification des véhicules professionnels et les IRVE**. Peu de mentions sont faites de la décarbonation des flottes propres des collectivités, tout comme des ZFE (zones à faibles émissions).
- Les deux derniers leviers liés à la voiture individuelle, carburants décarbonés et efficacité des véhicules, ne sont que très peu apparus dans les feuilles de route, considérés **comme déjà pris en charge dans des actions existantes et peu à la main des collectivités**. Bien que pour une part à la main des constructeurs, **l'efficacité des véhicules** aurait pu être incitée dans les habitudes de consommations par les collectivités, notamment par une gestion de l'urbanisme (prix du stationnement, structure des rues...).

Une situation poussée par les mesures nationales, menant à une prise en main hétérogène, par région et par levier, du secteur « Mieux se déplacer » par les COP

Répartition des GES par niveaux de sécurisation régionaux¹



¹ AURA, BFC, CVL, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Hauts de France, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, PACA, La Réunion

² Ces leviers étant fusionnés dans la version précédente de la SNBC, ils ont été divisés de façon schématique – la répartition sera affinée par la suite

³ Ces leviers étant fusionnés dans la version précédente de la SNBC, ils ont été divisés de façon schématique – la répartition sera affinée par la suite

Source : analyses SGPE des feuilles de route au 24/01/2025

Véhicules électriques

Etat des lieux

National

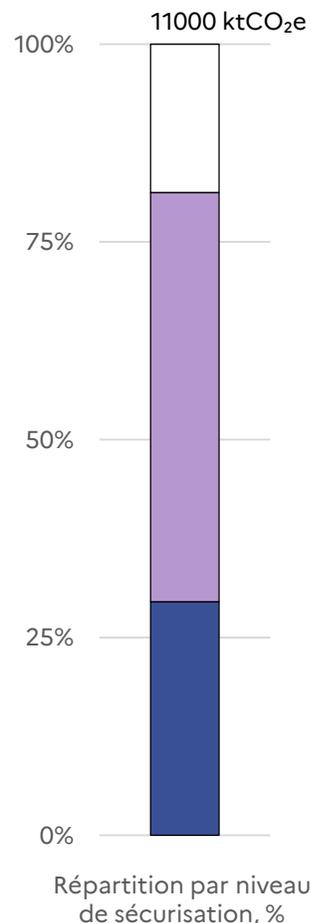
En 2023, **1% des véhicules sont électriques**. Le rythme d'électrification s'accélère avec 17% de part dans les immatriculations neuves, bien qu'en **retard au niveau des flottes d'entreprises** (qui représentent 50% des véhicules neufs). On note cependant un dépassement des objectifs de mise en place de points de recharge. L'objectif 2030 est l'atteinte de 15% de la flotte de véhicules particuliers électriques

Territorialisé

Le levier **n'est pas perçu comme bien mis en œuvre par les collectivités**, avec des obstacles toujours existants. La situation est hétérogène selon les territoires, certaines régions ne mentionnant pas le levier dans leur diagnostic territorial mobilité tandis que d'autres en font l'axe principal.

Feuilles de route COP

■ Amplifié
 ■ Nouvel effort déployé
 ■ Traité par ailleurs
 ■ Peu sécurisé
 Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Les +**
- Mobilisation intéressante des acteurs locaux
 - Mobilisation appuyée concernant les **flottes d'entreprises**
 - Autopartage électrique dans les territoires ruraux
 - Prise en compte de la **qualité de l'air et santé en milieux urbain**
 - Large palette de politiques publiques considérées

- Les -**
- Peu de collectivités territoriales impliquées sur les actions impliquant leur propre flotte

Actions intéressantes

- **Electrifier les flottes détenues par les collectivités**, et équiper les parkings de bâtiments publics avec des IRVE
- S'appuyer sur les avantages fiscaux et des aides financières pour **accélérer la conversion des flottes des entreprises**
- Aider à l'acquisition de voitures électriques ou à l'installation de bornes de recharge privées complémentaires aux aides nationales – priorité aux territoires sans transports en commun
- Créer des voies réservées, différencier la tarification pour le stationnement
- **Renforcer le maillage des infrastructures de recharge de VE sur l'espace public**, les réseaux routiers structurants, les espaces urbains
- Instaurer un **nombre minimum de bornes de recharge** dans les nouveaux parkings privés - dans le PLU/PDU
- Accompagner le développement de l'autopartage de véhicules électriques, notamment dans les territoires ruraux

Freins identifiés

- Difficultés d'adhésion/volonté des entreprises
- **Insuffisance du marché de véhicules électriques d'occasion**
- Bornes de recharge : Disposer de foncier (notamment sur les aires de service) et d'un appui méthodologique face à la multiplicité des solutions commerciales existantes. Coordination entre les acteurs et suivi de l'installation des SDRIVE
- Simplifier l'accès aux aides (par exemple : ADVENIR)
- Disponibilité d'outils d'aide au raccordement, adaptés aux enjeux et contextes géographiques
- Manque d'**incitation/interdiction selon le poids des véhicules**, pour la demande et pour l'offre
- Autopartage électrique : Fort sentiment d'appartenance de véhicule particulier

Réduction des déplacements

Etat des lieux

National

Depuis plusieurs années, on observe une baisse des déplacements – en raison d'un renchérissement des prix du carburants, au développement du télétravail et de vacances moins éloignées – cependant **insuffisante pour atteindre les objectifs**.

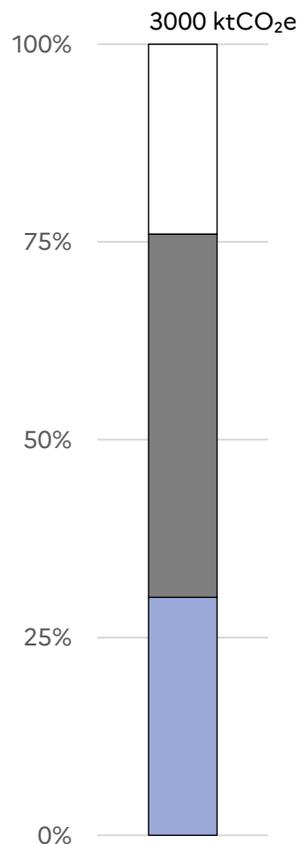
En moyenne, les français se déplacent 11500 km/personne/an, et la voiture compte pour les 2/3. La valeur repère à 2030 est une réduction de 4% de la distance parcourue par voiture et par an par rapport à 2019.

Territorialisé

Le sujet est considéré comme à la **main des territoires**, notamment au niveau des EPCI pour leur gestion de l'urbanisme. Sa mise en œuvre est cependant jugée comme insuffisante, tant par ces mêmes collectivités qu'au regard des objectifs du plan.

Feuilles de route COP

■ Amplifié
 ■ Nouvel effort déployé
 ■ Traité par ailleurs
 ■ Peu sécurisé
 Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Large palette d'actions proposée, prenant en compte de nombreux outils à la main des territoires : **aménagement et urbanisme**, plans existants, travail avec les entreprises, campagnes de communication, autopartage, **consignes aux agents publics**
- Actions proposées par les régions phares généralement assez précises et opérationnalisables
- Considération appuyée pour le **transport piéton**

Actions intéressantes

- **Renforcer la prise en compte des enjeux de mobilités dans les projets de territoires** pour réduire les besoins de déplacement, via les documents de planification, les documents d'urbanisme, et les projets d'aménagement
- Développer l'offre de services de proximité
- Promouvoir le télétravail au sein des plans de mobilité employeurs, notamment publics, et créer des espaces de coworking
- **Généraliser le stationnement payant**
- Créer, dans les AOM où cela est pertinent, d'un parc de véhicules réservés à l'autopartage
- Démultiplier les campagnes de communication ciblées sur les avantages d'une mobilité sobre ainsi que sur les dispositifs existants d'écomobilité inclusive

Freins identifiés

- Association et coordination des entreprises et employeurs
- Association des commerces et services – besoins locaux en services de proximité
- Enquêtes sur le déplacement des ménages et touristes : être attentif à la méthodologie et veiller à la représentativité et la bonne mobilisation des populations enquêtées
- Manque d'identification des besoins locaux en services de proximité

Les +

Les -

Covoiturage

Etat des lieux

National

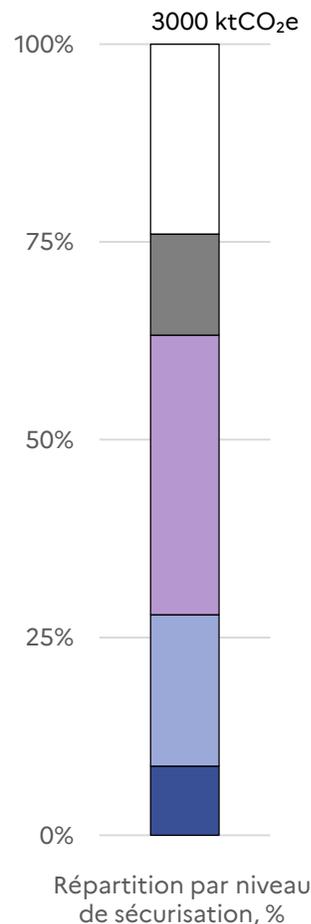
Levier pris en compte par les politiques nationales sur la longue distance, avec un **fonctionnement plus complexe sur les distances courtes en l'absence de taille critique** : les efforts d'acculturation et de mise en cohérence des plateformes reste important afin notamment de rendre le modèle économique attractif, au-delà de la mise en place d'infrastructures. A noter que le **taux d'occupation des véhicules reste encore faible**. L'objectif 2030 est de multiplier par 3 le nombre de trajets covoiturés par rapport à 2021.

Territorialisé

Le covoiturage est perçu comme à leur main par les collectivités territoriales, notamment celles ayant la compétence d'AOM. Cependant, les EPCI intermédiaires et rurales identifient une moins bonne mise en œuvre du levier sur leur territoire.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Fortement pris en compte par les FdR de manière générale
- Engagement pour des infrastructures physiques, mais aussi numériques
- **Possibilité d'actions peu coûteuses par de la coordination et acculturation à la pratique**
- Volonté d'engager les entreprises dans l'organisation du covoiturage de leurs salariés
- Actions coordonnées pour une mise en place structurée et multi-facette pour agir contre la multiplicité des plateformes et le manque de clarté

- Faible opérationnalisation

Actions intéressantes

- **Développer et formaliser les lieux de covoiturage** et en renforcer la visibilité et la convivialité, notamment avec un schéma des aires de covoiturage
- Développer des **lignes réservées de covoiturage**, notamment avec la création d'arrêts permettant la prise en charge et la dépose le long de l'itinéraire
- Accompagner les employeurs publics et privés dans la définition et **l'élaboration de plans de mobilité concertés**, coordonner les horaires de fonctionnement des employeurs publics et privés d'une même zone d'emploi, not. avec un challenge mobilité
- Identifier sur les parcs de stationnements des entreprises ou des collectivités des places réservées au covoiturage
- Outil numérique avec des partenariats avec les opérateurs de covoiturage, notamment pour référencer l'ensemble des offres de covoiturages
- Mesures d'acculturation et de communication

Freins identifiés

- Manque de coopération active des intercommunalités
- **Engagement faible des employeurs** pour la création de plans de mobilité employeur
- **Recensement incomplet des lieux de covoiturage**, formels et informels
- Acculturation des automobilistes aux nouveaux usages de la route (réglementation, partage)
- Coordination entre les acteurs de la communication, afin de lever le frein comportemental
- **Manque d'harmonisation des plateformes de covoiturage**

Efficacité des véhicules et carburants décarbonés

Etat des lieux

National

La part des ventes de véhicules tout terrain (SUV) augmente (40% des ventes en 2020) alors qu'il **consomme 40% plus au km qu'une berline légère.**

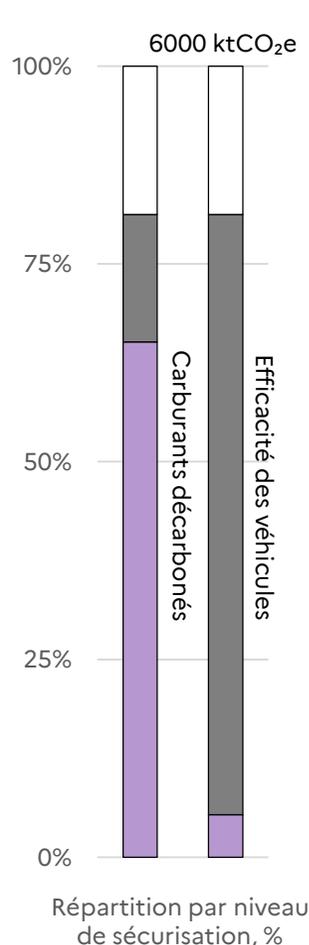
L'efficacité des véhicules neufs évolue peu : la masse moyenne stagne depuis 2010, à un niveau 20% supérieur à 1995. L'efficacité énergétique (L/100km) des véhicules thermiques stagne depuis 2020. L'objectif 2030 est pourtant une réduction de 7L/100km sur la flotte de véhicules thermiques par rapport à 2019. La part de biocarburants incorporée dans l'essence et le diesel est respectivement de 9,5% et 8% en 2023 (cible de 11,5 et 12% en 2030).

Territorialisé

Le levier est perçu comme mis en œuvre de manière insuffisante par les collectivités. Certaines CT ont pourtant des leviers, comme les ZFE adossées aux vignettes Crait'air. Dans les rares diagnostics où le levier est traité, la **situation est décrite comme insuffisante au regard des objectifs.**

Feuilles de route COP

■ Amplifié
 ■ Nouvel effort déployé
 ■ Traité par ailleurs
 ■ Peu sécurisé
 Feuilles de route non remises



Constats saillants

Actions intéressantes

Freins identifiés

Les +

Les -

- Très peu de FdR traitent du sujet
- Les biocarburants, H2, GNV pour les véhicules particuliers sont vu comme moins pérennes par rapport à un passage à l'électrique. Les biocarburants sont plus adaptés à la décarbonation des poids lourds et cars.
- Axe de l'acculturation peu évoqué (SUV vs véhicules plus légers)
- Manque de prise en main des outils de stationnement / interdiction des véhicules peu efficaces

- Assurabilité des véhicules en autopartage
- Manque d'incitation fiscale à l'achat de véhicules sobres et légers et de réelle prime à la démotorisation
- **Manque d'incitation/interdiction selon le poids des véhicules**

Transports en commun

Etat des lieux

National

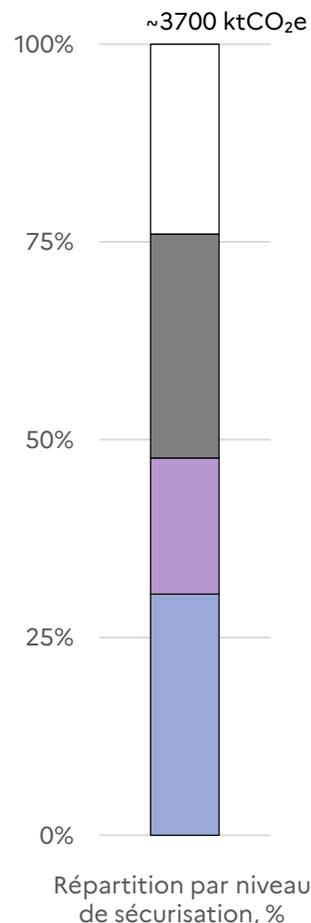
Si le trafic ferroviaire est en hausse de 6 % en 2023 par rapport à 2019, les déplacements en bus et cars ont diminué de 11%.
Les SERM sont en cours de mise en place dans la majorité des régions. L'objectif 2030 est une augmentation de 25% du trafic de transports en commun par rapport à 2019.

Territorialisé

Lorsque le levier est mentionné, la situation est plutôt insuffisante dans les diagnostics, qui anticipent cependant une tendance positive de report modal des déplacements carbonés vers les transports en commun.
Plus le territoire est rural, moins le levier est perçu comme à sa main et bien mis en œuvre.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Volonté d'**inclure les gestionnaires et opérateurs de transport, agences d'urbanisme, opérateurs et AOM (Autorités Organisatrices des Mobilités), SNCF**. Mise en avant par certaines régions du rôle de la coordination des compétences et de la gouvernance.
- Volonté de valorisation du travail fait : enjeu culturel, de communication et d'information voyageur
- Utilisation des **incitations tarifaires** et de la simplification
- Enjeu d'urbanisme pris en compte
- Gratuité des transports évoquée – important cependant qu'elle ne se fasse pas au détriment de l'offre
- **Renforcement des projets de SERM** évoqué dans la moitié des régions

Actions intéressantes

- **Renforcer et multiplier les pôles d'échanges multimodaux** (ex : quartier de gare), pour améliorer la mobilité durable et fluidifier les déplacements urbains
- **Augmenter la fréquence des lignes à fort potentiel**
- Envisager pour les usagers un **parcours voyageur plus simple et plus lisible** de manière combinée et territorialisée (transports urbains, interurbains, régionaux, TAD, covoiturage, pour les différents modes de mobilité), y compris sur la vente de titres (billet unique / offre globale)
- Financer les acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire, moteurs de l'accompagnement au changement, accompagner au changement de pratiques (communication, application)
- Adopter une **tarification incitative des transports en commun**, voire une prise en charge partielle ou complète par les collectivités : pour certains publics (tarif social) ou pendant certaines périodes
- Rendre les transports scolaires accessibles à tous types de voyageurs
- Verdir les déplacements domicile-travail et professionnels des agents : forfaits mobilité durable, limiter l'avion et la voiture, ...

Freins identifiés

- **Disponibilité du foncier** et de la gestion des interfaces entre EPCI
- **Coopération entre acteurs** : AOM, transporteurs et opérateurs (Gares et connexions – « Bâtiments gare » n'étant pas la propriété des collectivités), collectivités locales
- Coopération des AOM dans la disponibilité et mutualisation des données. Difficulté de mesure du report modal et de l'intermodalité et manque d'ingénierie adaptée
- Complexité administrative pour l'harmonisation de la tarification / coordination des modes de transport
- Transport public maritime : activités dépendant des conditions météorologiques
- Difficultés de communication ciblée (autosolistes, publics précaires ou fragiles)
- PDMS non obligatoires pour les bassins de mobilité des territoires peu denses

Etat des lieux

National

Le **potentiel de développement du vélo est significatif**, sans pour autant suivre la trajectoire du plan : **60 % des trajets domicile travail de moins de 5 km sont effectués en voiture et 5% à vélo.**

Les **aides publiques à l'achat de vélo ont pu contribuer à l'augmentation des ventes.**

Est cependant constaté un **retard dans le développement des pistes cyclables** dont le rythme de développement doit plus que doubler pour atteindre l'objectif de 100 000km en 2030. L'objectif 2030 est de multiplier par 4 l'usage du vélo par rapport à 2019.

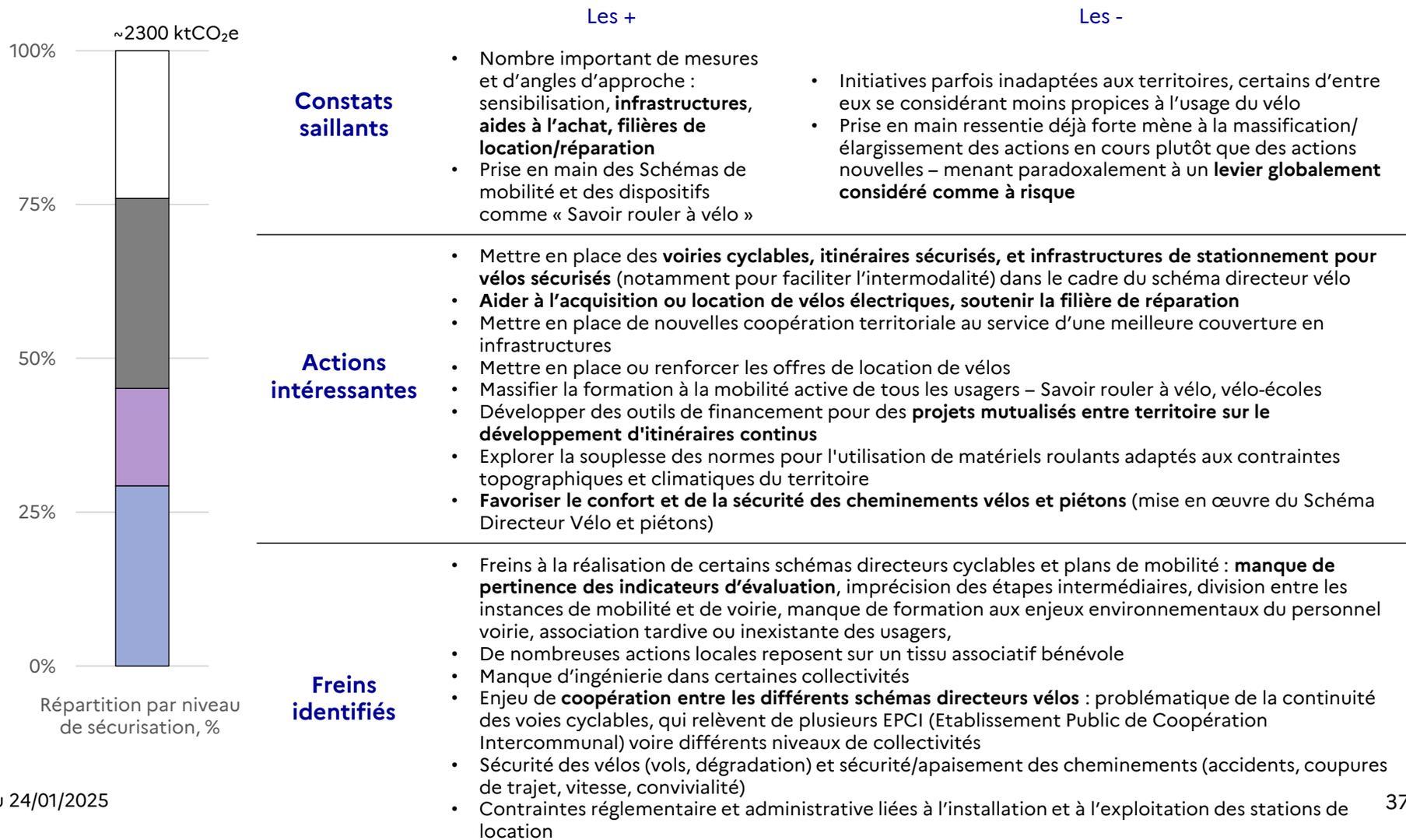
Territorialisé

Il s'agit du **levier considéré comme le plus mis en œuvre par les collectivités**, avec un bilan plus nuancé pour les territoires ruraux. Hétérogénéité selon les régions dans leurs réponses aux questionnaires, et dans la situation qu'elles expriment dans leur diagnostic et la tendance qu'elles décrivent. Quand le levier est traité, la plupart des régions jugent la **situation actuelle insuffisante**, mais la moitié **anticipent une tendance positive.**

Source : analyses SGPE des feuilles de route au 24/01/2025

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Bus et cars décarbonés

Etat des lieux

National

La tendance est positive sur les nouvelles immatriculations de bus électriques avec 40% des achats des collectivités territoriales en 2023, mais seulement 2,4% de la flotte de car/bus décarbonée en 2023 contre un objectif de 15% en 2030.

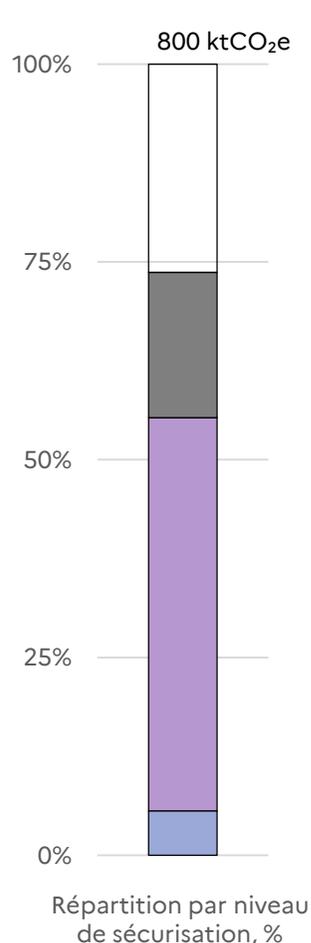
Le manque d'offre sur les cars électriques mène à seulement 1% des nouvelles immatriculations en 2022, pour atteindre 0,2% du parc. A noter que les orientations nationales tendent à privilégier les bus électriques aux autres carburants (limites dans l'offre de biomasse, mettant aussi à mal la pérennité plus long terme des infrastructures de recharge).

Territorialisé

Les quelques diagnostics qui traitent du levier indiquent une situation insatisfaisante au regard des objectifs. La tendance est cependant positive, le levier étant considéré par les collectivités comme à la main des territoires.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- De fortes ambitions dans certaines régions
- Sujet du retrofit abordé
- Intégration dans les AAP

Actions intéressantes

- **Renforcer les critères environnementaux au sein des Autorités Organisatrices de la Mobilité**
- **Imposer des véhicules propres dans les appels d'offre**, et intégrer des véhicules rétrofités aux côtés des solutions neuves
- Promouvoir le retrofit des véhicules auprès des entreprises et des collectivités, en lien avec la filière économique locale.
- Etablir des conditions de délégations de services publics compatibles avec l'exploitation de véhicules alternatifs (indexation des prix d'énergie, durée)

Freins identifiés

- Manque d'infrastructures de recharge
- Coûts d'investissement élevés
- La mention récurrente du développement de bus au GNV par les collectivités, alors même que les bus électriques seraient davantage recommandés, fait apparaître le sujet de l'incertitude sur l'évolution de la réglementation européenne et de l'ancrage technologique causé par ce choix

Les +

Les -

- Levier essentiellement considéré comme pris en compte hors des COP
- Niveau général insuffisant : oublis et/ou cibles irréalistes
- Place trop importante prise par le GNV au regard des enjeux de bouclage biomasse ; passage à l'électrique plus pertinent
- Pertinence économique du H2 remise en cause, ainsi que le développement de l'offre de véhicules.
- Manque de distinction entre les enjeux propres aux bus (promotion de l'électrique) et ceux propres aux cars (promotion de l'électrique et du GNV¹)
- Manque d'interrogations sur les enjeux du foncier, notamment pour les infrastructures de recharge de cars électriques

¹ Gaz naturel pour les véhicules

Source : analyses SGPE des feuilles de route au 24/01/2025

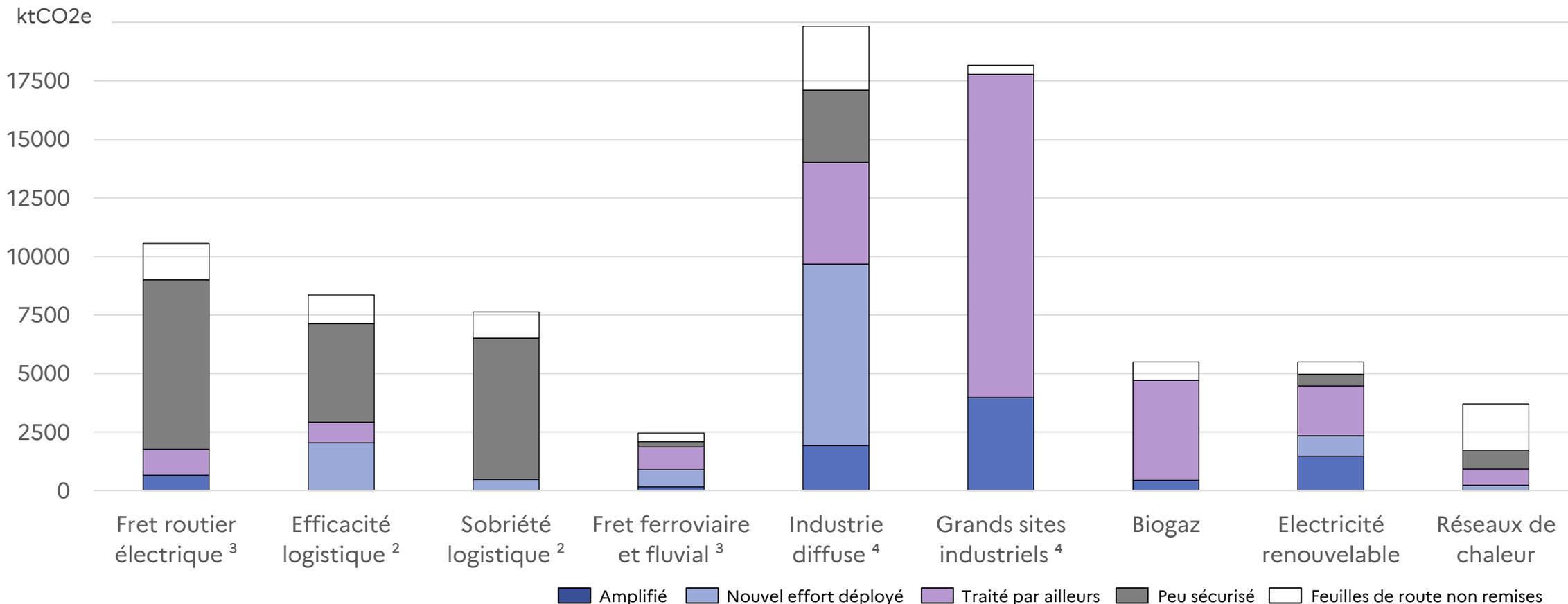
Synthèse – Mieux produire

Messages clé « Mieux produire »

- Les leviers relevant de « Mieux produire » sont **les plus importants en termes de réduction des émissions** – les **grands sites industriels** font pour la plupart des régions l'objet d'un **suivi individuel**, assuré également par la DGE au niveau national. Certaines régions ont choisi de **renforcer ce dispositif d'une animation de projet régionale liée à la COP** afin de mieux le mettre en valeur et d'en assurer l'opérationnalisation.
- Par ailleurs certaines régions ont **reproduit le principe du « top 50 » des émetteurs industriels nationaux à l'échelle régionale** pour **mieux appréhender l'industrie diffuse**, avec notamment l'identification des entreprises concernées et l'instauration d'un suivi individuel. Dans cet effort, il a été constaté un **manque de visibilité des moyens nationaux existants** pour mettre en lumière les aides disponibles pour les acteurs économiques, malgré le déploiement de la plateforme [Mission-Transition-Ecologique](#).
- En revanche, **l'intégration des acteurs économiques dans les discussions des COP a été inégale**, avec de fortes attentes des acteurs des filières d'être mieux impliqués dans la COP 2 : une **approche plus systématique via les comités des filières locaux** sera importante en année 2.
- Les **leviers relevant de la production d'énergie sont inégalement traités** : si les **ENR ont fait l'objet de nombreuses propositions** (dans l'attente des résultats des Comités Régionaux de l'Énergie), les **réseaux de chaleurs ont été très peu traités**, alors qu'un rythme beaucoup plus soutenu de développement serait nécessaire pour atteindre les objectifs, tant en volume de bâtiments raccordés qu'en décarbonation des réseaux existants. Le levier du **biogaz** fait souvent référence, dans les feuilles de route, à la **mise en place d'un Schéma Directeur de la Biomasse** avec une direction de la production plus souvent vers les transports que vers le réseau général (la 2^{ème} option étant plus efficace en termes de transition écologique), marquant l'émergence du sujet mais soulevant la question de la sécurisation des objectifs.
- Par ailleurs les sujets du **transport de marchandises ont été peu voire pas du tout traités**, notamment la **sobriété logistique**, montrant un **manque d'appropriation du sujet et le besoin de davantage d'implication des filières** (ce que certaines régions ont commencé à faire pour l'année 2 des COP). Le **fret fluvial et ferroviaire fait l'objet de davantage de propositions**, on peut cependant noter l'absence de mention de **collaborations inter-régionales sur les grands axes inter-régionaux** et **d'implication des acteurs ferroviaires et fluviaux**. Le **fret routier électrique est également quasi-absent** des feuilles de route.

Si les principaux leviers « Mieux produire » directement liés aux sites industriels ont fortement mobilisé, le transport de marchandises est très peu pris en compte malgré des impacts cumulés très importants

Répartition des GES par niveaux de sécurisation régionaux¹



¹ AURA, BFC, CVL, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Hauts de France, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, PACA, La Réunion

^{2 3 4} Par binôme : ces leviers étant fusionnés dans la version précédente de la SNBC, il ont été séparés ici pour la bonne compréhension - la répartition sera affinée par la suite

Source : analyses SGPE des feuilles de route au 24/01/2025

Efficacité et sobriété logistique

Etat des lieux

National

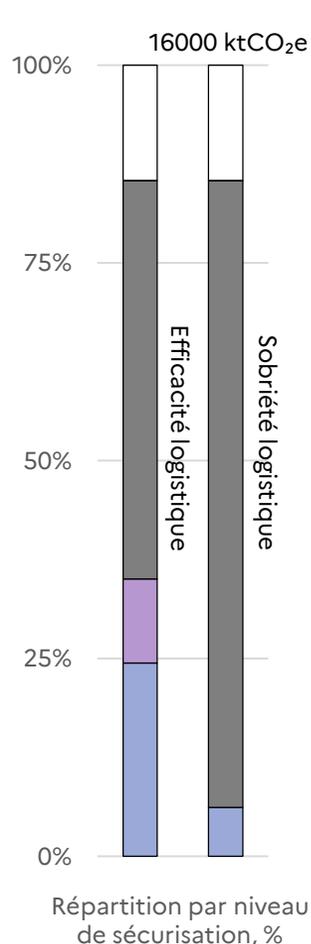
Si le nombre de t-km de marchandise sur les routes a fortement cru avant la crise Covid (+12% entre 2014 et 2019), il a ensuite diminué pour des raisons de conjoncture économique (-2% entre 2022 et 2023). Historiquement, la hausse de la demande de marchandises a dépassé les gains en efficacité énergétique : le levier doit être maîtrisé en cas de regain économique afin de respecter l'objectif 2030 de ne pas dépasser une hausse de 2% de la demande en fret par rapport à 2019.

Territorialisé

Les enjeux sont très différents selon les régions, et dépendent de la présence de ports maritimes ou fluviaux, la proximité avec l'IdF ou la densité des infrastructures logistiques. Ce levier est perçu comme peu à la main des mailles infrarégionales – relevant majoritairement de la planification de l'aménagement au niveau régional et de sa coordination au niveau des collectivités.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- | Les + | Les - |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Les programmes EVE et Interlud+ sont souvent bien identifiés Quelques approches intéressantes vis-à-vis des filières, afin d'encourager la maîtrise de leurs flux dans leurs stratégies | <ul style="list-style-type: none"> Beaucoup d'actions sont très larges, sans porteurs précis identifiés Peu de mention des circuits courts, par exemple pour la fourniture de matières premières Importance de renforcer le dialogue filière par filière Possibilité d'accentuer la mobilisation du foncier, notamment industriel et logistique Manque de prise en main du levier réglementaire (horaires de livraison, cyclologique, urbanisme, politique tarifaire) |

Actions intéressantes

- Créer un club de chargeurs régional (exemple créé par une agence, la DREAL et la DRAAF¹, le Conseil Régional, le Comité régional céréalier, et l'association professionnelle des chargeurs)
- Intégrer enjeux d'aménagement liés à la logistique commerciale dans le Document d'aménagement artisanal, commercial et logistique associé au Schéma de cohérence territorial
- Mettre en place un accompagnement individualisé avec des conseillers logistiques (par exemple dans les Chambre de commerce et d'industrie)
- Promouvoir les modes de vie plus sobres en logistique, les modes de consommation favorisant la location et réparation ; et sensibiliser les donneurs d'ordre aux changements de pratiques
- Etude et analyse des solutions portuaires exploitables

Freins identifiés

- Latence des changements de comportement des consommateurs et des donneurs d'ordres, ou encore des modifications profondes d'aménagement du territoire
- Manque de cadre de confiance renforcé pour favoriser la coopération approfondie entre transporteurs et logisticiens pour la mutualisation des flux, et d'alignement des politiques publiques
- Difficulté d'acceptation des surcoûts
- Complexité juridique dans l'appréhension du foncier logistique
- Division des AOM parfois peu pertinente pour la logistique

Fret ferroviaire et multimodalité

Etat des lieux

National

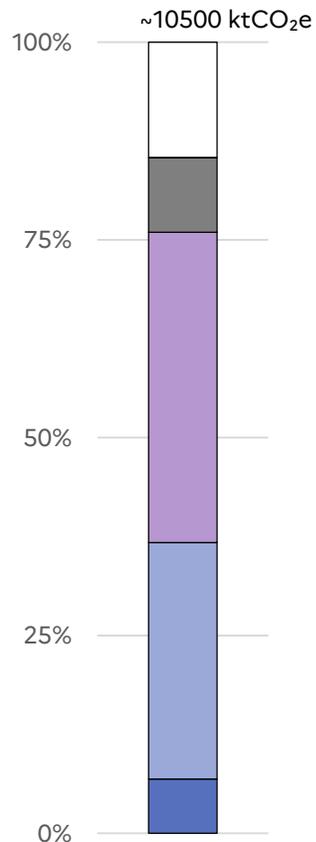
En dépit de l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire en 2021, de l'objectif 2030 de doubler la part modale du fret ferroviaire par rapport à 2019 et de l'octroi d'une aide à l'exploitation de 170 M€/an depuis 2021, la **part modale du ferroviaire a diminué en 2023 à moins 9% (vs plus 10% en 2022)**, sous l'effet notamment du **ralentissement industriel et d'évènements conjoncturels** (grèves, hausse du prix de l'électricité alors que 75% des trains sont électriques). De même, le **transport fluvial a subi une baisse de 25% des t-km entre 2019 et 2023**.

Territorialisé

DE même, le levier est perçu comme **peu à la main des mailles infrarégionales** – les feuilles de route capitalisent le plus souvent des projets infrastructurels financés au niveau régional sur le fret ferroviaire, mais peu sur le fluvial.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Répartition par niveau de sécurisation, %

Constats saillants

- La **pérennisation et/ou la remise en service des lignes ferroviaires existantes** est bien identifiée
- **Efforts de promotion et de mise en visibilité** auprès des **entreprises**

Actions intéressantes

- **Lancer des AMI d'infrastructures** (par exemple Installations Terminales Embranchées co-signé Etat/Région (2x5M€))
- **Régénérer les lignes prévues au CPER** + étude de pertinence pour d'autres capillaires supplémentaires
- **Programme Appel d'Air report modal** qui permet d'accéder à la carte des réseaux fluviaux et ferroviaire existants, de **tester l'éligibilité des flux au report modal fluvial et ferroviaire**, de rechercher des services fluviaux/ferroviaire pour ses expéditions et de favoriser la création de service en mutualisant ses flux avec les flux anonymisés d'autres chargeurs" (action à massifier)
- **Cartographier les infrastructures fret disponibles sur le territoire** (fleuve, rail...) et **inciter les entreprises à les utiliser** (éco-contribution, investissements régionaux...)
- **Faire émerger et accompagner 3 projets pilotes** dans la région sur le **rétrofit des matériels longue durée de vie** (notamment fret ferroviaire et fluvial et matériels industriels).
- Repérer, formaliser et accélérer les projets émergents en matière de report modal du transport de marchandise en mettant en place une **cellule d'incubation** visant à faciliter le financement des projets et à les coordonner
- **Former les écoles de transport et centres de formation continue sur le report modal fluvial et ferroviaire**

Freins identifiés

- Manque de données / digitalisation pour la coordination entre les acteurs
- Complexité juridique de la massification des plateformes de transport combiné et implantation des sites industriels proches des axes
- Nécessité d'intensification de la conciliation régionale pour l'utilisation du réseau ferré, entre voyageurs et marchandises
- Entretien et fiabilité du réseau ferré

Les +

Les -

- Peu de mention des projets en cours sur les grands axes (par ex. Axe MERS) inter-régionaux ou sur du fluvial plus spécifiquement
- Possibilité d'accentuer la mobilisation du foncier, notamment industriel, pour favoriser les implantations à proximité des principaux axes ferroviaires et fluviaux

Fret routier électrique

Etat des lieux

National

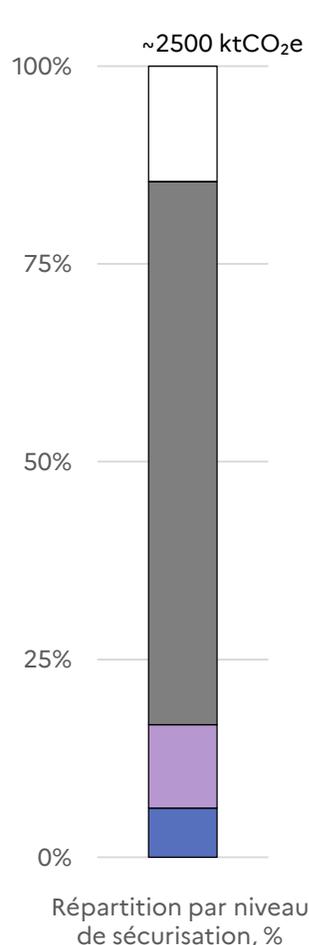
La technologie électrique constitue désormais le principal vecteur de verdissement des motorisations, avec des autonomies croissantes (500-600km depuis 2024) et le développement de points de recharge au dépôt et en itinérance. En 2023, seules 1,3% des ventes de poids lourds étaient électriques en 2023 alors que l'objectif est à 46% en 2030, avec des objectifs 2030 de 12% pour les poids lourds et 14% pour les VUL électriques dans la flotte nationale: une forte accélération est donc nécessaire, déjà encouragée par des financements nationaux.

Territorialisé

Leviers territoriaux possibles sur la promotion des financements nationaux, la régulation de la circulation (not. Déploiement ZFE), la mise en place d'infrastructure et la commande publique sont dans l'ensemble très peu mentionnés.

Feuilles de route COP

■ Amplifié
 ■ Nouvel effort déployé
 ■ Traité par ailleurs
 ■ Peu sécurisé
 Feuilles de route non remises



Constats saillants

Les +

Les -

- Sujet très peu abordé dans les COP alors qu'il s'agit du levier principal de décarbonation des poids lourds
- Manque de mobilisation sur les enjeux du foncier, notamment pour les infrastructures de recharge
- Mention de l'hydrogène pour lequel l'offre à court terme est pourtant manquante, et dont le modèle économique par rapport à l'électrique est à interroger
- Biocarburants et biogaz souvent évoqués à la place de l'électrification

Actions intéressantes

- Aider à l'acquisition de véhicules professionnels à motorisation alternative
- Déployer les dispositifs favorisant les actions de diminution d'émission de CO2 dans le secteur du transport de marchandises (programme EVE, Charte et Label Objectif CO2, fret 21...)

Freins identifiés

- Manque d'infrastructures dans les zones rurales et montagneuses
- Manque de visibilité sur les infrastructures de recharge : carte unique et accessible/ interopérabilité des moyens de paiement et branchement / cartographie des points de charge
- Manque d'incitation et d'accompagnement pour les entreprises de transport (bourse des véhicules électriques d'occasion, quotas de véhicules électriques imposés)
- Difficulté de valorisation par les transporteurs les plus volontaires : manque de valorisation des clients privés, peu de mention dans les marchés publics, possibilité d'accentuer les incitations ou la réglementation

Grands sites industriels

Etat des lieux

National

L'industrie représente 19% de la consommation finale d'énergie en France et **18% des émissions, dont plus de la moitié vient de 50 sites fortement émetteurs.**

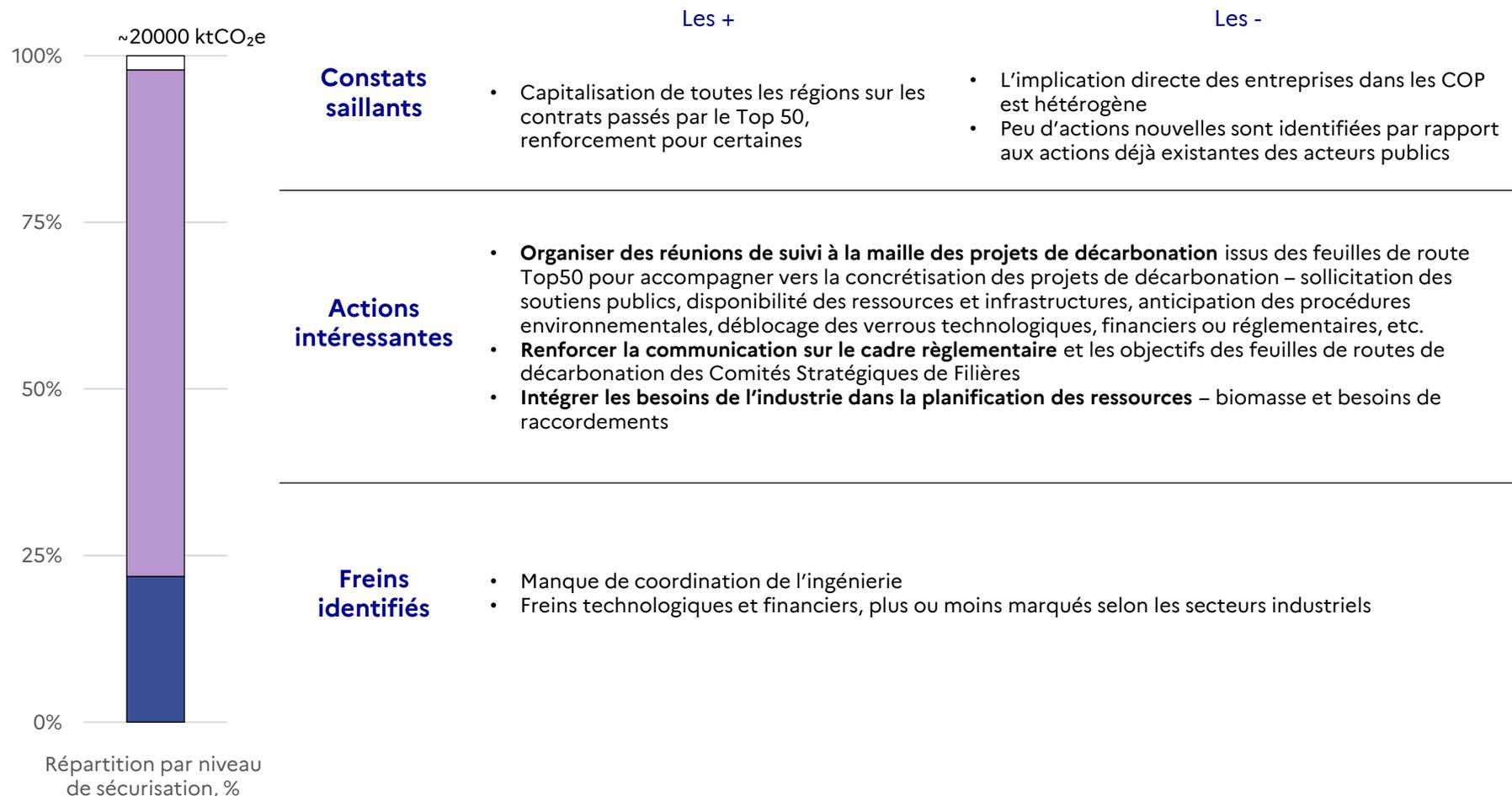
Les émissions de l'industrie en général sont sur une tendance de baisse de 16% en 2023 par rapport à 2019. A ce rythme, il faudrait attendre 2037 pour atteindre nos objectifs de baisse de GES, une accélération reste donc nécessaire. **Le Top50 des sites les plus émetteurs a fait l'objet d'un accompagnement individualisé de la DGE** dans la réalisation de feuilles de route de décarbonation, signées fin 2023. Les objectifs de décarbonation ont été fixés dans ces feuilles de route.

Territorialisé

Bien que les contrats de décarbonation fassent l'objet d'un suivi national, certaines régions ont proposé de doubler cet accompagnement d'une animation locale, renforçant le dialogue avec les acteurs concernés.

Feuilles de route COP

■ Amplifié ■ Nouvel effort déployé ■ Traité par ailleurs ■ Peu sécurisé □ Feuilles de route non remises



Industrie diffuse

Etat des lieux

National

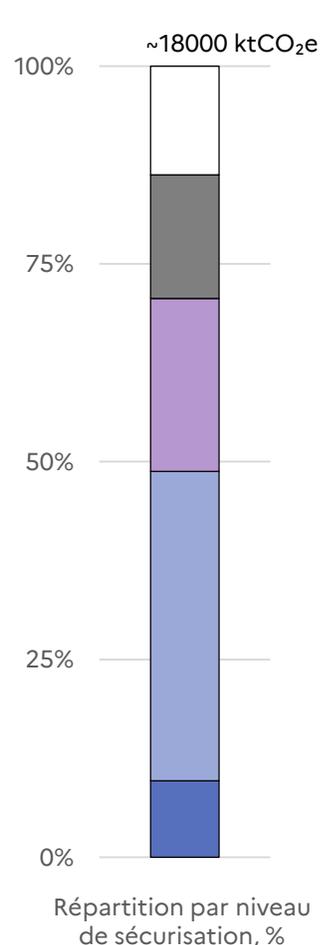
L'industrie représente 19% de la consommation finale d'énergie en France et **18% des émissions, dont un peu moins de la moitié peut être attribuée à l'industrie « diffuse »**. Les émissions de l'industrie en général sont sur une tendance de baisse de 16% en 2023 par rapport à 2019. A ce rythme, il faudrait attendre 2037 pour atteindre nos objectifs de baisse de GES, une accélération reste donc nécessaire: **l'objectif 2030 est une baisse de 40% des émissions de l'industrie diffuse par rapport à 2019.**

Territorialisé

Les acteurs régionaux (DREETS, Conseil Régional, ADEME, Bpifrance, consulaires...) ont un rôle important à jouer notamment dans l'accompagnement des filières afin de **les soutenir dans leurs efforts, en cohérence avec la planification nationale.**

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

Les +

- **Reproduction par certaines régions du principe d'un « top » des sites les plus émetteurs** suivi par une task-force

Les -

- Implication directe des entreprises dans les COP très hétérogène
- Manque de capacité de coordination de l'Ecologie Industrielle et Territoriale, notamment sur la consommation des ressources (eau, biomasse, énergie) et l'utilisation des réseaux
- Plusieurs efforts de cartographie/valorisation des aides disponibles mentionnés, alors que possibilité de capitaliser sur [Mission-Transition-Ecologique](#)

Actions intéressantes

- **Communiquer et déployer largement la plateforme « Mission Transition Ecologique »** et contribuer à l'intégration de toutes les aides régionales
- **Accompagner par un représentant de chaque branche professionnelle les principaux émetteurs industriels régionaux** de gaz à effet de serre ne bénéficiant pas d'un suivi individualisé par l'État
- **Identifier les dispositifs d'accompagnement à l'investissement qui manquent** pour financer les projets de décarbonation des TPE, PME et ETI
- **Réaliser des actions mutualisées « coup de poing »** (ex: mutualisation de la venue d'un expert) au profit d'un groupe de TPE-PME, organisées conjointement par les acteurs accompagnateurs (Etat, opérateurs, syndicats, interpros, consulaires...)
- **Renforcer la communication sur le cadre réglementaire et les objectifs des feuilles de routes de décarbonation des Comités Stratégiques de Filières**
- **Structurer une communauté de bureaux d'études régionaux**
- **Intégrer les besoins de l'industrie dans la planification des ressources** – biomasse et besoins de raccordements

Freins identifiés

- Embarquer toutes les parties prenantes s'adressant aux TPE/PME/ETI dans une gouvernance structurée et collaborative (DREETS, ADEME, CCI, CMA, Bpifrance...)
- Manque de coordination de l'ingénierie
- Freins technologiques et financiers, plus ou moins marqués selon les secteurs industriels
- Effet de l'EIT sur la modification des modèles d'affaire

Etat des lieux

National

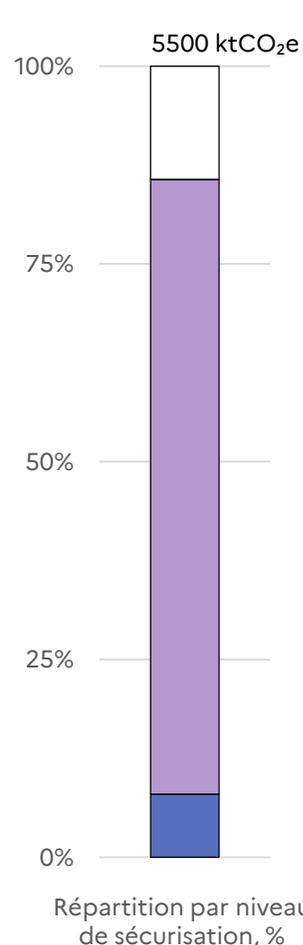
Le rythme actuel de déploiement doit doubler pour atteindre les objectifs nationaux à l'horizon 2030 de 15% de gaz renouvelable dans le réseau: cet objectif est soutenu par la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse est en application depuis 2018 et par des dispositifs de soutien financier majoritairement nationaux.

Territorialisé

La pertinence de l'action territoriale est moins clairement perçue par les collectivités, bien que leur rôle soit important pour planifier les ressources et les projets de production: importance de l'animation des acteurs pour trouver des modèles équilibrant les différents enjeux (production agricoles, tensions entre les intrants, nouvelles technologies...).

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Plusieurs mentions de **réalisation de schémas directeurs biomasse**
- Les régions ayant traité ce levier relèvent toutes le **besoin de concordance avec la capacité additionnelle d'injection dans le réseau**

- Encore **peu de liens faits dans les feuilles de route entre les différents aspects de la biomasse** malgré l'existence d'une stratégie nationale de mobilisation de la biomasse
- **Peu d'éléments sur la vision cible** du modèle de production en lien notamment avec l'agriculture

Actions intéressantes

- **Mettre en œuvre un schéma régional biomasse (déjà en cours pour le bois)**
- **Créer une procédure de partage d'informations** entre les instructeurs d'aides publiques aux nouveaux projets et le gestionnaire de réseaux pour anticipation du raccordement
- **Lancer la démarche « émergence et accompagnement des projets de méthanisation »** (charte ambition biogaz 2028), afin de valoriser 65% du potentiel de méthanisation de chaque EPCI d'ici 2030
- Adapter les infrastructures et les réseaux de distribution aux gisements potentiels de biogaz et de biodéchets
- **Programme dédié à l'accélération de la méthanisation**
- Tenir un **registre des projets futurs afin d'adapter le réseau et ses capacités d'accueil en amont**

Freins identifiés

- Qualité de la donnée pour les observatoires biomasse
- Faible capacité à investir des agriculteurs et besoin de visibilité sur le tarif de rachat
- Partenariat nécessaire entre régions pour transfert de biomasse des régions les plus productrices vers régions les plus industrielles – sujet des poches de production vs poches de consommation remonté à plusieurs occasion – or injection directement dans le réseau solution la plus efficace d'un point de vue décarbonation et gestion de la ressource
- Investissement dans les « rebours » trop souvent ciblé sur les régions les plus importantes, et non sur celles ayant les plus petites poches de consommation
- Choix du site et intégration paysagère

Electricité renouvelable

Etat des lieux

National

En 2019, la production d'électricité renouvelable représentait 113TWh, soit ~21% de la production nationale, dont :

- 11% pour l'hydraulique (26 GW)
- 6% pour l'éolien (16 GW)
- 2% pour le solaire (9 GW)
- 2% pour les bioénergies¹ (2 GW)

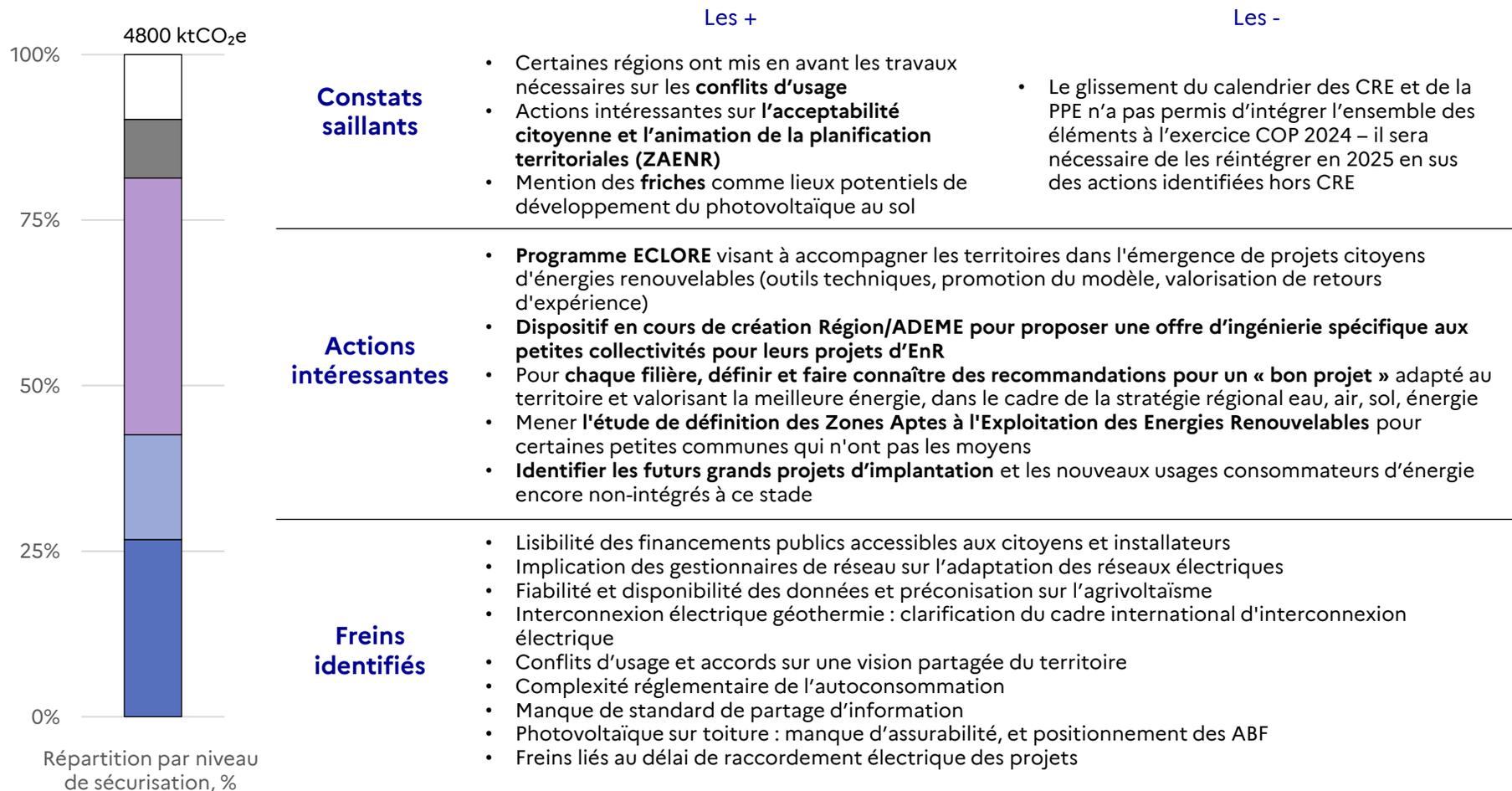
L'enjeu national est de stabiliser le rythme de raccordement de l'éolien terrestre et d'accélération significative sur le rythme du PV (x2, sachant qu'on constate actuellement 2GW/an de PV installé actuellement).

Territorialisé

Les objectifs territoriaux sur la production d'énergie sont traités dans le cadre des Comités Régionaux de l'Énergie (CRE), notamment via la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) afin d'orienter l'implantation des futurs projets. Les collectivités sont très mobilisées dans ce cadre – une fois les travaux des CRE finalisés, ceux-ci devront être intégrés dans les feuilles de route COP.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Réseaux de chaleur

Etat des lieux

National

L'objectif national nécessite un **doublage du rythme actuel de raccordement des bâtiments, et un triplement du nombre de réseaux existants à l'horizon 2035.**

Le volume de chaleur livrée est plutôt stable (+0,7%/an depuis 2009) : 1000 réseaux livrants 26TWh.

La part des énergies renouvelables et de récupération est passée de **31% en 2009 à 60% en 2019.**

Les objectifs 2030 sont **75% de part d'ENR&R et une multiplication par 2,6 de la chaleur livrée par rapport à 2019.**

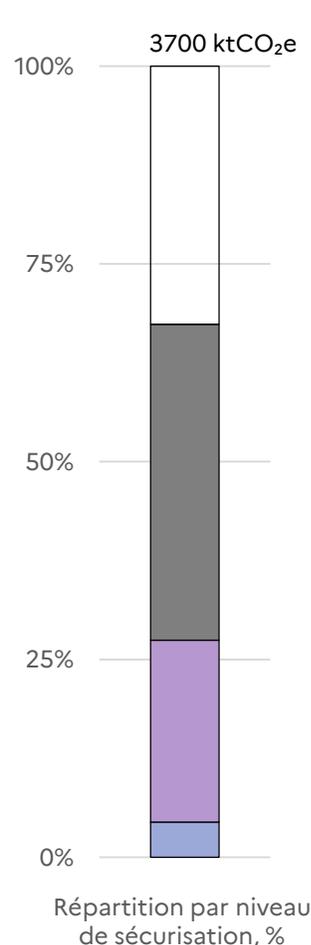
Territorialisé

Si le **fonds chaleur** permet un **cofinancement des projets, les collectivités sont en première ligne pour les faire émerger.**

La pertinence de l'action territoriale est davantage perçue au niveau des **régions, et pour les communes et EPCI denses.**

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Les +**
- Dans les régions ayant traité du levier, **l'ADEME est généralement le pilote identifié pour la majorité des actions**
 - **Lien fait avec la planification des besoins de chaleur et froid** dans certaines régions
 - Mention de la **géothermie** comme une ressource à massifier

Actions intéressantes

- Les -**
- **Sujet peu voire pas traité dans certaines régions, suggérant une difficulté d'appropriation du sujet et un risque fort pour l'atteinte des objectifs nationaux**
 - **Planification complexe** à la maille régionale dans l'objectif de multiplication d'infrastructures relevant de l'échelle EPCI, et de la décarbonation des réseaux existants
-
- **Identifier les réseaux de chaleur et communiquer sur le tracé pour favoriser le raccordement des nouveaux projets**
 - **Financer les nouveaux schémas directeurs** et capitaliser sur ceux déjà réalisés pour identifier les potentiels d'extension et densification (ADEME)
 - **Etudier l'opportunité de mettre en place un acteur régional d'animation de la filière géothermie**
 - **Soutenir les travaux de forages exploratoires en géothermie**
 - **Initier dès 2024 des études sur le potentiel de chaleur fatale et géothermie**
 - **Qualifier et hiérarchiser les potentiels des ENR thermiques et énergies de récupération** pour aboutir à un schéma directeur de l'énergie d'ici 2030 (notamment concaténer les connaissances sur une seule plateforme pour identifier les solutions compatibles pour chaque projet au niveau local)
 - **Promouvoir et renforcer l'usage local de la chaleur renouvelable** (bois énergie, solaire thermique...) et de récupération
 - **Identifier les besoins de froid compatibles avec un projet de SWAC** (Sea Water Air Conditioning)

Freins identifiés

- Facilité d'obtention des données et de numérisation des tracés des réseaux
- Disponibilité des ressources et conflits d'usage dans le cadre d'un bouclage biomasse complexe
- Capacité d'investissement de long terme pour ces infrastructures compétitives en théorie

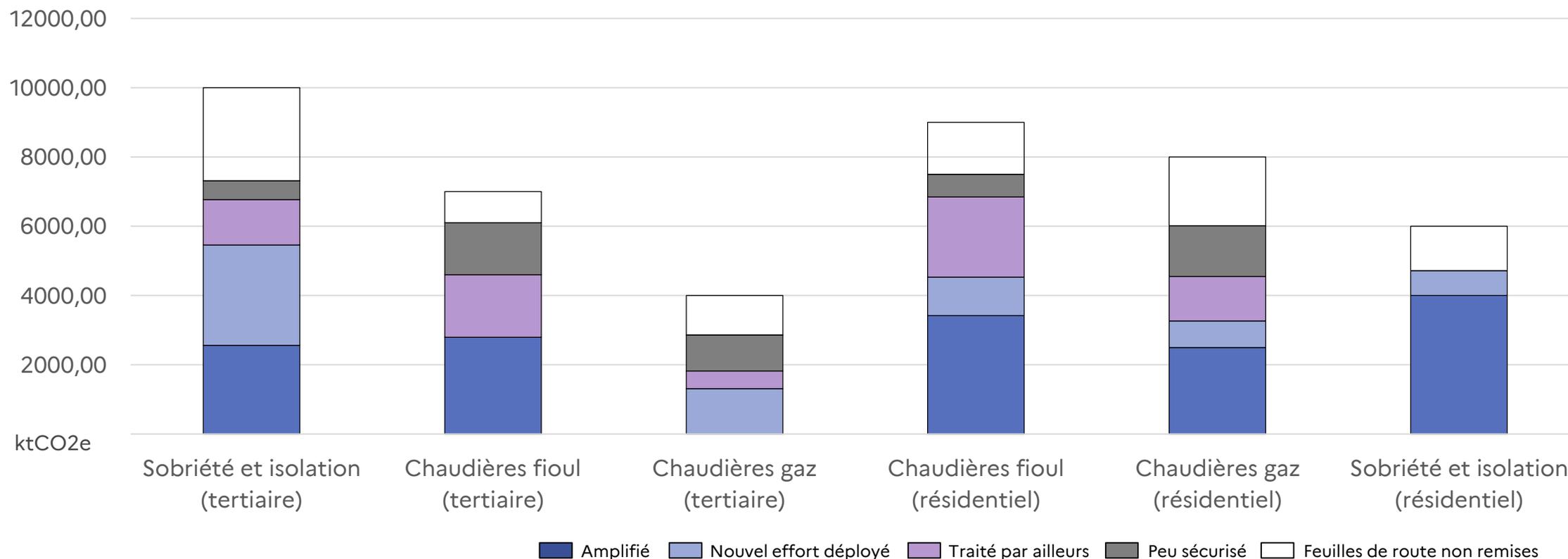
Synthèse – Mieux se loger

Messages clé « Mieux se loger »

- Les **rythmes de la décarbonation du bâtiment résidentiel et du tertiaire** sont, jusqu'en 2023, **en ligne avec le plan au niveau national**. Cependant, le respect de cette trajectoire a davantage reposé sur une **sobriété accrue**, probablement due au plan sobriété, à l'augmentation du prix de l'énergie, et à un hiver 2023 plus doux, tandis que le **rythme de rénovation et de changement de chaudières accusent un retard** par rapport au plan.
- **Résidentiel :**
 - La transition des bâtiments repose en grande partie (en termes d'impact GES) sur le **changement des moyens de chauffage**, en particulier ceux au fioul et au gaz. Or, **si les feuilles de route des COP renforcent et/ou confortent largement les dispositifs existants**, la plupart des actions traitent des **rénovations de manière générale sans ciblage particulier des vecteurs (chaudières fioul/gaz)**. Il est à noter qu'à l'échelle nationale on observe un **rythme de remplacement de ces chaudières 2x plus lent que le nécessaire pour atteindre les objectifs 2030**.
 - La **rénovation d'ampleur**, notamment des passoires en DPE F et G, est également un levier important. Le parc social part d'un point de départ plus favorable (12% de passoires) que le parc privé (19, le diffus pâtit en plus d'une **indécision des ménages potentiellement liée aux débats récurrents sur les aides et la réglementation**. En cohérence avec ces constats, nombre d'actions proposées dans les COP cherchent à renforcer **l'aller-vers et les facilitations de financement** (club des financeurs, financement des restes à charge). La base de données nationale des bâtiments mise en place par le CSTB ouvre des **solutions particulièrement prometteuses pour le ciblage**.
 - De **nombreuses actions portent sur l'accompagnement en capitalisant sur le guichet France Rénov'**, ainsi que sur l'animation de la filière. Quelques actions aussi plus connexes sur la construction neuve, les biosourcés, etc. sont à relever.
 - Sont moins apparues les actions sur le **raccordement aux réseaux de chaleur** (bien qu'un levier dédié existe, celui-ci étant par ailleurs peu exploité dans les COP – cf synthèse « Mieux Produire »), le bois peu performant (ex : chauffage traditionnel au bois, cheminées), les **moments clés pour la rénovation** (ex : ravalement, mutations), les **spécificités des petites copropriétés et la sobriété**.
- **Tertiaire :**
 - On constate que **moins de 50% des obligés du décret tertiaire ont déclaré leur consommation** sur la plateforme prévue à cet effet. **Plusieurs contraintes sont à anticiper : la capacité des collectivités (28% des émissions du tertiaires) à continuer d'investir** dans la rénovation de leur parc est un point d'inquiétude, et les modalités d'accompagnement du parc aujourd'hui non soumis au décret tertiaire sont à anticiper (transposition des directives européennes)
 - Les COP traitent majoritairement des leviers tertiaires par les **rénovations directes des parcs des collectivités**. **L'accompagnement du tertiaire privé est plus rarement mentionné**, tout comme la sobriété dans le tertiaire.

Les COP ont fortement capitalisé sur et renforcé les dispositifs existants dans le cadre de la thématique « Mieux se loger »

Répartition des GES par niveaux de sécurisation régionaux¹



¹ AURA, BFC, CVL, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Hauts de France, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, PACA, La Réunion
 Source : analyses SGPE des feuilles de route au 24/01/2025

Sobriété et isolation (tertiaire)

Etat des lieux

National

Représentant près de 1 000 millions de m², les bâtiments du tertiaire sont détenus par des acteurs variés, à la fois privés (~53% des surfaces) et publics (~28% des surfaces pour les bâtiments des collectivités, 11% pour le secteur de la santé/de l'action sociale et 8% pour l'Etat). Si le secteur est aujourd'hui en ligne avec la trajectoire du plan grâce à la sobriété et à un hiver 2023 doux, seul 50% des obligés par le décret éco-énergie tertiaire ont déclaré leurs consommations via la plateforme prévue, dans un contexte de textes européens étendant les obligations à tout le parc tertiaire (y.c. bâtiments de -1000m²). Les réductions de crédit posent aussi un enjeu de continuité de l'effort à mener sur le parc public.

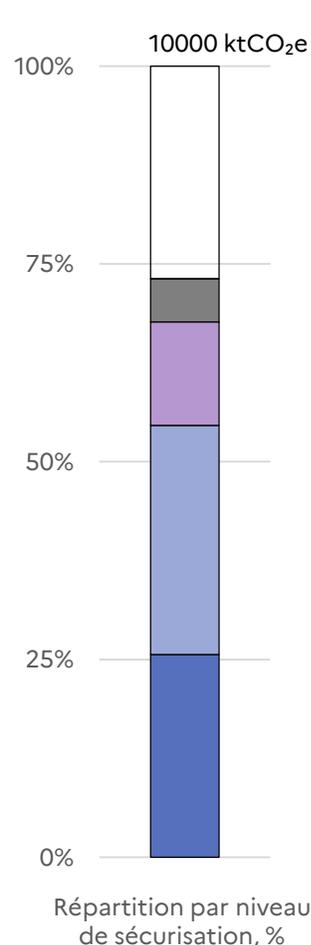
Territorialisé

Les collectivités considèrent ce levier comme l'un des plus pertinent et des plus à leur main. Les feuilles de route COP se concentrent naturellement sur ce périmètre – cependant un certain nombre d'actions sont envisagées pour le parc tertiaire privé.

Source : analyses SGPE des feuilles de route au 24/01/2025

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- | Les + | Les - |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Très axés sur l'aide, l'accompagnement des CT Palette assez large d'actions | <ul style="list-style-type: none"> Non traité de manière égale par les différentes régions Peut manquer parfois de précision sur la mise en œuvre |

Actions intéressantes

- Créer un club des financeurs pour améliorer l'accompagnement des collectivités et coordonner les aides publiques à la rénovation, à l'horizon 2025
- Encourager les collectivités à se doter de stratégies patrimoniales, et mieux connaître ces stratégies menées en lien avec la FNCCR
- Accompagner les propriétaires et exploitants assujettis pour s'assurer du bon déploiement du dispositif Éco Énergie Tertiaire
- Accompagner la rénovation énergétique du « petit » tertiaire privé (connaissance, information, conseil)
- Créer un référencement pour connaître la disponibilité et la localisation des matériaux biosourcés ainsi qu'un annuaire continuellement mis à jour guidant l'utilisateur selon la cible (neuf/rénovation, public/privé)
- Pour la construction neuve de bâtiment tertiaire, conditionner les aides financières à la réalisation d'une stratégie patrimoniale et d'une étude montrant l'impossibilité de rénover des bâtiments existants
- Mettre en place une filière de formation professionnelle pour les économies de flux
- Développer le centre de ressources sur la rénovation du tertiaire en l'ouvrant aux acteurs du privé dès 2025
- Sensibiliser à la sobriété en facilitant l'appropriation des données individuelles de consommation via un outil dédié (digital et physique)

Freins identifiés

- Bâtiments désaffectés depuis plusieurs années qui, de fait, n'ont pas eu de consommations énergétiques et du coup "n'ont pas de gains" possibles
- Nécessité de coopération entre financeurs : la multiplicité des offres brouille le choix des CT
- Manque de leviers pour atteindre le petit tertiaire privé (complexité de la structuration, hétérogénéité de la cible...)
- Plateforme OPERAT : Manque d'accès aux données et d'articulation avec les acteurs nationaux (gouvernance)
- Faible adhésion au dispositif Eco Energie Tertiaire

Chaudières fioul et gaz (tertiaire)

Etat des lieux

National

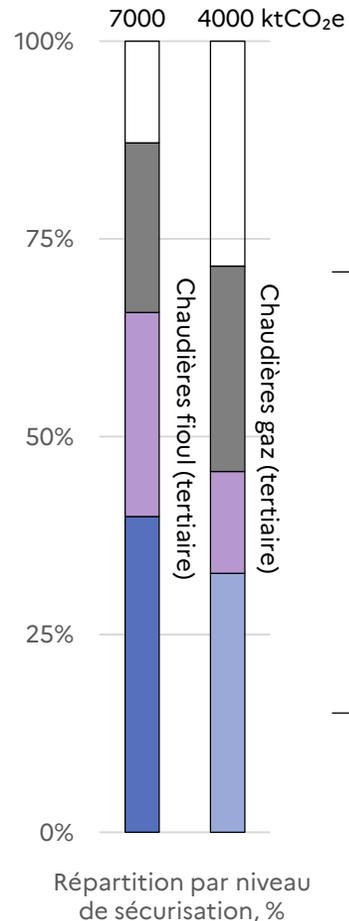
L'objectif 2030 est la **suppression de 75% des chaudières au fioul** par rapport à 2019 et la réduction de 87% de la consommation de fioul et produits pétroliers à climat constant dans les logements par rapport à 2021 – or, si **l'interdiction des nouvelles chaudières fioul depuis 2022 permet une baisse naturelle**, celle-ci doit **s'accélérer** pour être en ligne avec le plan (le **rythme actuel doit doubler**). L'objectif 2030 pour le gaz est le **remplacement de 20% des chaudières au gaz par rapport à 2019** et la réduction de 46% de la consommation de gaz à climat constant dans les logements par rapport à 2021.

Territorialisé

Alors que les leviers de remplacement de vecteur (fioul et gaz) sont les plus impactant en termes de baisse de GES pour le logement, ils font peu l'objet d'actions ciblées, celles-ci étant généralement intégrées à des actions de rénovation plus générale.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- La plupart des régions ont confirmé avoir intégré la partie vecteurs énergétiques dans des actions de rénovation d'ampleur, ce qui se traduit dans des appréciations similaires de ces trois leviers

Actions intéressantes

- Peu d'actions spécifiques correspondantes à ce levier

Freins identifiés

- Peu de freins identifiés cependant manque de données spécifiques disponibles pour faciliter le ciblage des chaudières fioul/gaz d'un territoire

Sobriété et isolation (résidentiel)

Etat des lieux

National

La trajectoire de réduction en GES du plan est pour l'instant suivie, notamment grâce à une **accélération de la sobriété** (plan sobriété et prix des énergies) et un **hiver 2023 doux**. Cependant on constate un **retard dans le rythme des actes de rénovation d'ampleur**: (85k dossiers de « rénovation globale » anticipés en 2024 vs 200k prévus) – résultant de l'incertitude concernant MaPrimeRenov fin 2024. Pour rappel le plan prévoit **des rénovations d'ampleur x 10** par rapport à 2021.

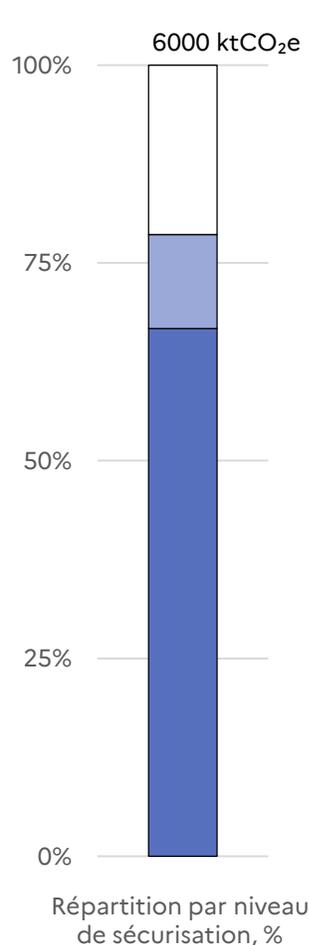
Territorialisé

Les départements et intercommunalités considèrent ce levier comme l'un de ceux pour lesquels ils sont le plus mobilisés. Les **dispositifs** notamment de l'ANAH (Opérations programmées, espaces conseil France Renov...) apparaissent comme **très bien connus et utilisés**, et les COP mettant en exergue **l'importance de leur maintien/ stabilité** ainsi qu'un **besoin de simplification** des guichets, la **structuration des filières** en local et la mise en place de **solutions concernant le reste à charge**.

Source : analyses SGPE des feuilles de route au 24/01/2025

Feuilles de route COP

Amplifié (bleu foncé) | Nouvel effort déployé (bleu clair) | Traité par ailleurs (violet) | Peu sécurisé (gris) | Feuilles de route non remises (blanc)



Constats saillants

- Logique de guichet et d'animation capitalisant fortement sur les dispositifs existants
- Palette très diversifiée d'actions
- Axe important sur l'aller vers et les solutions de financement

- Opérationnalisation à préciser
- Actions parfois trop peu précises
- Moindre mention du parc social (17% du parc de logement), cependant celui-ci part d'un point de départ plus favorable que le privé

Actions intéressantes

- **Mieux articuler les financements publics pour la rénovation énergétique des logements (parc privé et social)** en visant une complémentarité entre les aides nationales et locales, créer un annuaire bancaire pour le financement du reste à charge et des avances de primes
- Mobiliser le secteur bancaire (ou autres organismes) pour **financer le reste à charge des rénovations**, notamment les banques de l'économie sociale et solidaire, pour des solutions de financement adaptés aux ménages précaires, étudier la faisabilité de création d'une société de tiers financement / d'une caisse d'avance
- **Développement des actions ciblant des propriétaires** afin de les inciter à rénover. Ces actions ne doivent pas être seulement de la communication "passive", mais être très proactives, en **allant à la rencontre des propriétaires prioritairement visés**
- **Former les syndicats de copropriété sur les enjeux de sobriété énergétique** et les rénovations globales.
- **Sensibiliser les collectivités au déploiement des opérations groupées** - mutualisées à l'échelle de quartiers.
- **Créer un observatoire régional des prix de construction/rénovation**, en priorité pour le logement.
- **Mettre en œuvre l'expérimentation régionale « Zéro logement vacant »** pour renforcer la remise sur le marché de logements vacants nécessitant notamment des travaux de rénovation importants
- Étudier la faisabilité d'un **partenariat entre la Région et des opérateurs privés** pour accompagner les usagers tout au long de leur projet de rénovation énergétique (y.c. financement) – Exemple **partenariat Copro et capitalisation dans l'outil Coachcopro**

Freins identifiés

- Nécessité de maintenir le financement du reste à charge et l'avance sur travaux
- Contrainte du nouveau calendrier de contractualisation de l'ANAH
- Complexité de diffusion de l'information aux petites copros
- Besoin de stabilité du cadre (réglementaire et financier)
- Mieux prendre en compte les spécificités du bâti ancien en partenariat avec les CAUE (aides, DPE) : Disponibilité et participation active de la DRAC et des ABF
- Problèmes d'assurances et de réglementation sur l'utilisation du bois de construction et de l'isolation extérieur en laine de bois.

Chaudières fioul et gaz (résidentiel)

Etat des lieux

National

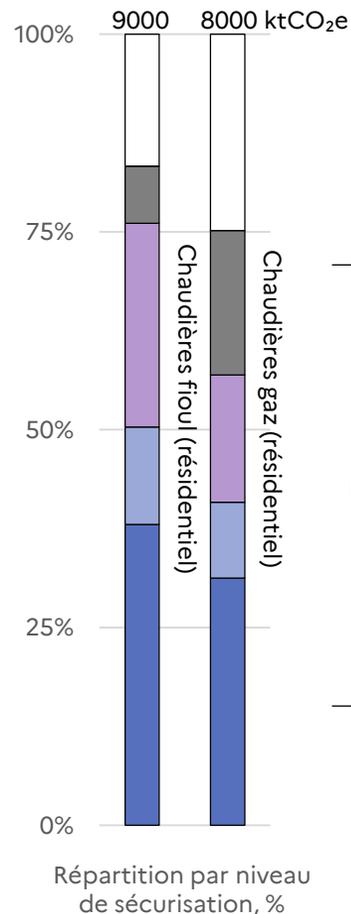
L'objectif 2030 est la **suppression de 75% des chaudières au fioul** par rapport à 2019 et la réduction de 87% de la consommation de fioul et produits pétroliers à climat constant dans les logements par rapport à 2021 – or, si **l'interdiction des nouvelles chaudières fioul depuis 2022 permet une baisse naturelle**, celle-ci doit **s'accélérer** pour être en ligne avec le plan (le **rythme actuel doit doubler**). L'objectif 2030 pour le gaz est le **remplacement de 20% des chaudières au gaz par rapport à 2019** et la réduction de 46% de la consommation de gaz à climat constant dans les logements par rapport à 2021.

Territorialisé

Alors que les leviers de remplacement de vecteur (fioul et gaz) sont les plus impactant en termes de baisse de GES pour le logement, ils font peu l'objet d'actions ciblées, celles-ci étant généralement intégrées à des actions de rénovation plus générale.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

Les +

- La plupart des régions ont confirmé avoir intégré la partie vecteurs énergétiques dans des actions de rénovation d'ampleur, ce qui se traduit dans des appréciations similaires de ces trois leviers

Les -

- Peu d'actions spécifiques sur les remplacements de chaudières carbonées malgré leur importance ; certains logements bien isolés restent chauffés au fioul ou au gaz

Actions intéressantes

- Peu d'actions spécifiques correspondantes à ce levier

Freins identifiés

- Peu de freins identifiés cependant manque de données spécifiques disponibles pour faciliter le ciblage des chaudières fioul/gaz d'un territoire

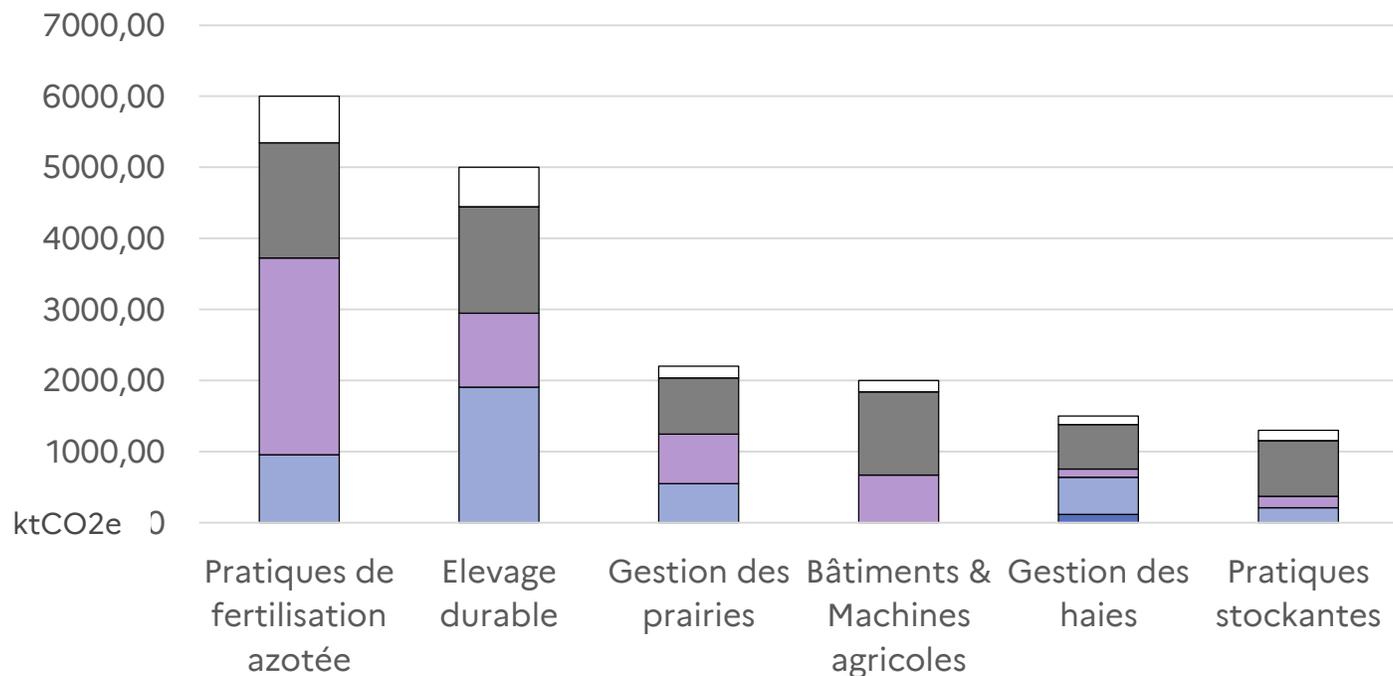
Synthèse – Mieux se nourrir

Messages clefs « Mieux se nourrir »

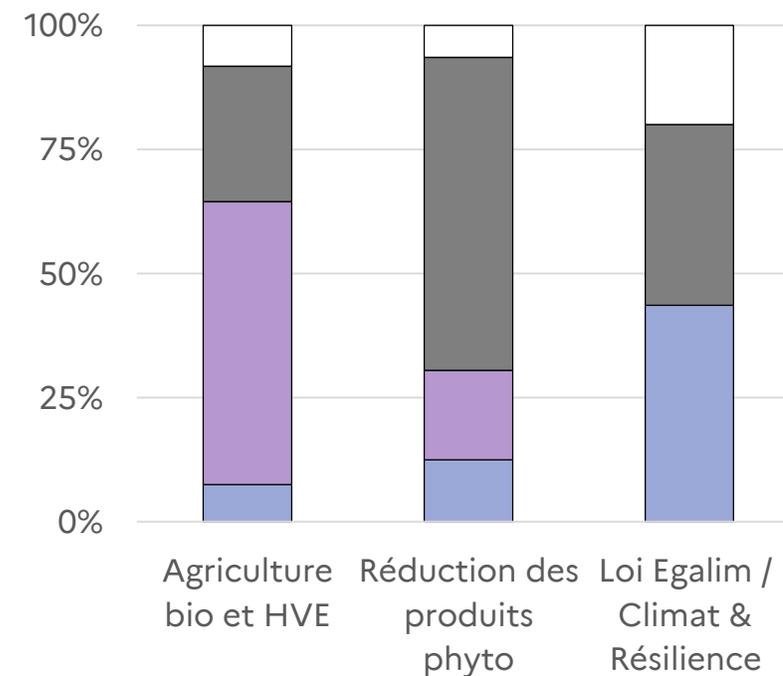
- Bien que les COP aient été lancées dans un **contexte de forte tension au sein du monde agricole**, **11 régions sur les 14 ayant finalisé leur feuille de route ont fait des propositions concrètes sur ce volet** – et parmi les 3 ayant fait le choix de ne pas aborder ce sujet en 2024, on relève tout de même dans 2 régions des propositions au niveau infrarégional, démontrant l'importance du sujet. Le contexte de crise agricole n'a pas empêché une participation aux COP de certaines chambres régionales d'agriculture, participant à l'ajout de précision aux débats et d'identification des freins locaux.
- Le **rôle des collectivités** dans le changement des pratiques agricoles est perçu comme **plus complexe à aborder que sur d'autres secteurs**, avec des actions se concentrant sur la **création de financements, la sensibilisation et la valorisation de bonnes pratiques** – la plupart des régions ont d'ailleurs fait des propositions concernant **les dispositions relatives à la restauration collective de la loi Egalim**, dont le respect reste encore partiel à travers le territoire.
- Par ailleurs, le besoin **d'identifier des modèles de rémunération des services écosystémiques pour encourager les changements de pratiques est bien identifié à travers les leviers** avec certaines propositions relatives à cette recherche de nouveaux modèles et à leur soutien. Le levier production d'EnR a cependant été peu évoqué pour le développement de nouvelles sources de revenus.
- Les leviers ont par ailleurs souvent été combinés pour leur redonner une dimension systémique au niveau des exploitations, la logique pouvant s'étendre aux leviers biodiversité.

Une prise en main volontaire du secteur « Mieux nourrir » par les COP sur certains sujets malgré un contexte difficile, notamment sur le respect de la loi Egalim

Répartition par niveaux de sécurisation régionaux¹, en valeur absolue, CO2



Répartition par niveaux de sécurisation régionaux¹, en %



Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises

¹ AURA, BFC, CVL, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Hauts de France, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, PACA, La Réunion
Source : analyses SGPE des feuilles de route au 24/01/2025

Pratiques de fertilisation azotée

Etat des lieux

National

La consommation d'engrais azotés stagne depuis 2010 ; l'objectif est de la réduire de 30% d'ici 2030

Les surfaces de protéines végétales stagnent depuis 2020, une augmentation de +72% est attendue entre 2023 et 2030

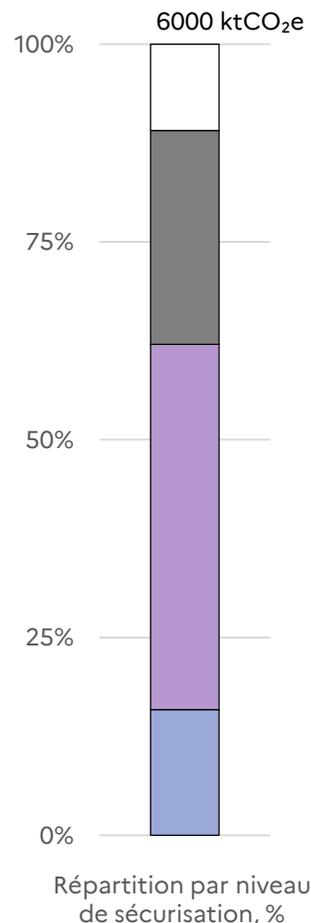
En 2022, la France importait plus de 80% de ses engrais, dont une large part de pays hors Union Européenne, créant une double dépendance : aux pays tiers et aux énergies fossiles (qui servent à fabriquer les engrais minéraux)

Territorialisé

Si les régions se considèrent actives sur l'accompagnement, les intercommunalités sont moins optimistes sur la mise en œuvre de ces actions. Par ailleurs, les régions disposant de plus grandes quantité d'effluents d'élevage diffèrent de celles les plus consommatrices d'azote, posant un enjeu logistique.

Feuilles de route COP

Amplifié (bleu foncé) | Nouvel effort déployé (bleu clair) | Traité par ailleurs (violet) | Peu sécurisé (gris) | Feuilles de route non remises (blanc)



Constats saillants

- Pour les régions ayant traité les leviers agriculture, les légumineuses sont quasi-systématiquement mentionnées
- Plusieurs régions ont fait le lien entre fertilisation, élevage et changements de pratiques
- Présence de réflexion sur la mise en synergie des territoires producteurs et consommateurs d'azote dans quelques régions

Actions intéressantes

- Développer des cultures à faible besoin en azote (lavandin, chanvre, PSE pour diversification des cultures vers moins d'intrants...)
- Etudier la prise en charge des surcoûts et de la prise de risques liée à l'implantation de couverts
- Intensifier le partage des références technico-économiques et mesures (aides) utiles aux transitions
- Mettre en place un réseau régional d'échange entre groupes de céréaliers et d'éleveurs pour une plus grande autonomie du territoire régional vis-à-vis des intrants azotés
- Favoriser les formes de fertilisation plus neutres en carbone, en communiquant sur les bénéfices économiques pour les agriculteurs et en soutenant le déploiement d'outils de pilotage et d'outils d'aide à la décision

Freins identifiés

- Faibles marges brutes sur les légumineuses du fait d'un certain nombre d'impasses techniques ; nécessité d'une étape de séchage avant stockage dans les territoires humides
- Pérennisation du plan régional protéines végétales lancé avec le Plan de Relance
- Disponibilité de nouvelles variétés de légumineuses et d'itinéraires techniques adaptés

Les +

Les -

Elevage durable

Etat des lieux

National

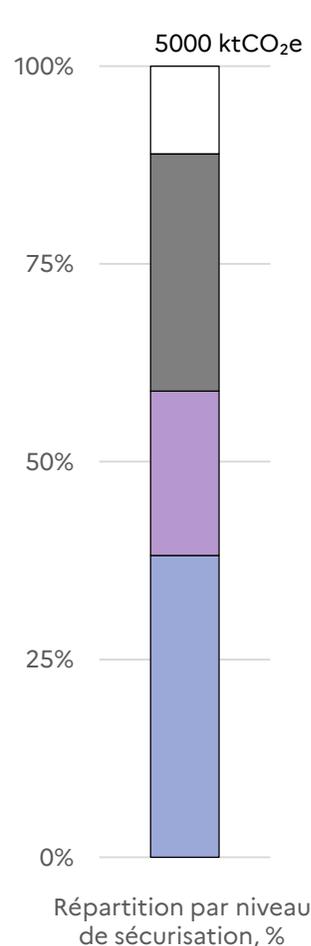
Le cheptel bovin connaît une **décapitalisation rapide** : ~1,4 millions de têtes soit **-8% entre 2019 et 2023, or l'objectif national est de stabiliser le cheptel** entre aujourd'hui et 2030 (vs -2%p.a. aujourd'hui). Les difficultés à enrayer ce **phénomène viennent notamment des enjeux de renouvellement des générations** et de la faible **attractivité de l'élevage** au regard de la céréalisation.

Territorialisé

Il existe un **décalage de perception de la prise en main de cet enjeu** ente les territoires denses, intermédiaires et les **territoires ruraux, ces derniers étant les plus concernés et pour lesquels ce levier est moins bien mis en œuvre**. Peu de collectivités semblent s'appuyer sur les projets territoriaux pour encourager l'élevage pâturant ou la mise en œuvre de PSE en particulier pour les intercommunalités.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- | Les + | Les - |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Pour les régions ayant traité le levier (10/14), les enjeux de valorisation de l'usage de l'herbe et de consommation locale de qualité sont bien identifiés Les AAPs de FranceAgriMer et de l'ADEME relevant de l'élevage sont souvent bien identifiés | <ul style="list-style-type: none"> Peu d'actions de collectivités visant à favoriser l'installation d'éleveurs sur les terres des collectivités (ex. élevage bovin herbagé sur des zones de captage) Peu de lien fait entre ce levier et les actions Egalim (restauration collective) et les PAT |

Actions intéressantes

- Recenser et accompagner les **collectifs destinés à stocker et valoriser durablement les effluents d'élevage**, contribuer à l'émergence de nouveaux collectifs
- S'appuyer sur les projets territoriaux** pour encourager les engagements dans la production de viandes et fromages locaux issus d'animaux nourris à l'herbe
- Installer des éleveurs pâturant sur les terres des collectivités**, notamment en mobilisant la SAFER
- Encourager la réalisation de diagnostics carbone au sein des élevages et suivre la réalisation des préconisations**
- Etudier et favoriser l'installation d'élevage en zones céréalières**
- Faire émerger un réseau d'expérimentation autour des solutions nutritionnelles** permettant la limitation des émissions entériques des ruminants (additifs et équilibre des rations)

Freins identifiés

- Faibles capacités financières des éleveurs - concurrence avec la céréalisation, plus rentable
- Besoin d'identifier des modèles de rémunération des services écosystémiques pour encourager les changements de pratiques ou le maintien de l'élevage à l'herbe existant
- Manque d'accès à une formation continue et à des conseils techniques adaptés aux nouvelles pratiques d'élevage

Bâtiments et machines agricoles

Etat des lieux

National

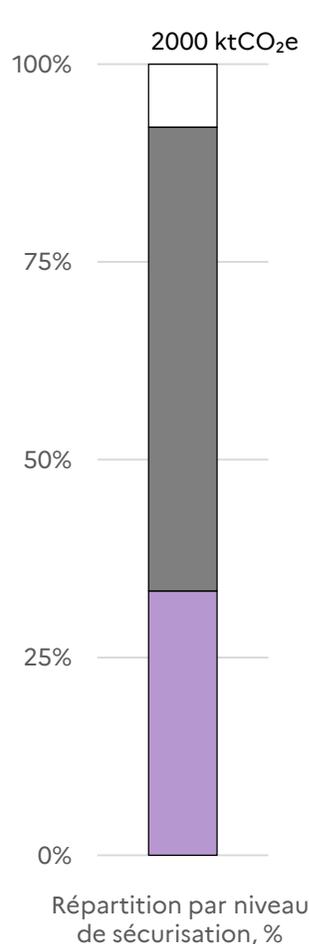
Les émissions des engins et chaudières agricoles représentent **autant que le transport maritime et aérien international (3%)**: l'objectif de baisse de 20% en 2030 par rapport à 2019.

Territorialisé

Bien que les collectivités en reconnaissent l'importance, elles ne **perçoivent pas les actions suggérées comme étant à leur main**. Ce constat est particulièrement prégnant pour le bloc communal rural, pourtant au plus proche des enjeux.

Feuilles de route COP

■ Amplifié
 ■ Nouvel effort déployé
 ■ Traité par ailleurs
 ■ Peu sécurisé
 Feuilles de route non remises



Constats saillants

Actions intéressantes

Freins identifiés

Les +

Les -

- Levier absent de la plupart des feuilles de route (3/14 en font mention), ou faisant essentiellement référence à des plans ou actions existants

- Mesurer les consommations d'énergies agricoles à partir des données du RICA et évaluer les marges de progression (biocarburants, ...)
- Quelques actions (restant relativement générales) autour du **développement de l'agrivoltaïsme** et de la production d'électricité renouvelable sur les bâtiments agricoles

- Levier considéré comme secondaire après les leviers plus structurants de changements de pratiques
- Production d'ENR agricoles / autoconsommation : Coûts d'investissement, de raccordement.
- Manque de recul sur le développement de l'agrivoltaïsme

Pratiques stockantes

Etat des lieux

National

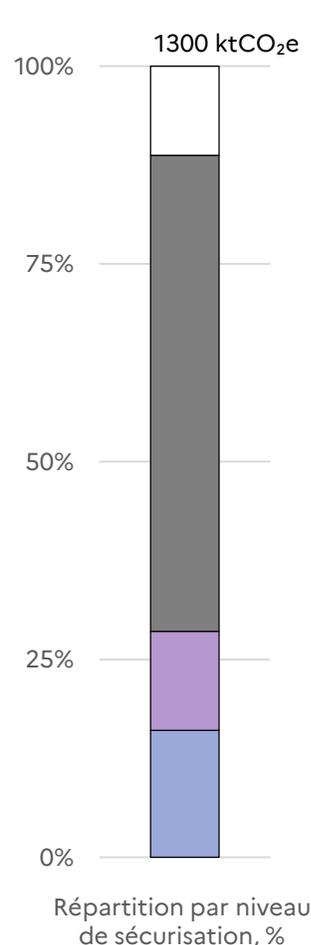
L'objectif national est de **multiplier par 2 les surfaces avec couverts intermédiaires entre aujourd'hui et 2030**. Le Label bas carbone affiche une dynamique positive, mais insuffisante.

Territorialisé

Les collectivités considèrent ce levier comme pertinent, **mais peu à leur main** (principalement dans celles des agriculteurs) bien qu'elle puissent avoir une action même dans les villes (par exemple la végétalisation en milieu urbain).

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- | Les + | Les - |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> L'enjeu des couverts intermédiaires est bien identifié par les régions ayant traité le sujet des pratiques stockantes | <ul style="list-style-type: none"> Actions peu détaillées Très peu de mention de l'accompagnement des agriculteurs pour la réduction du travail du sol, ou la diversification Aucune mention de la végétalisation des villes ou de pratiques stockantes à la main des CT Peu de mention du développement de références technico-économiques sur les couverts (ex. réduction azote) |

Actions intéressantes

- Accompagner les exploitants agricoles** dans l'utilisation durable de toute la biomasse produite sur l'exploitation et dans la **recherche de toutes les voies de valorisation économique possibles dans le respect de la hiérarchie des usages**
- Préserver les vocations agricoles et forestières du foncier dans les documents d'urbanisme** (Espace Boisé Classé, Forêt de Protection, ZAP, PAENP)
- Sensibiliser aux pratiques stockantes des cultures intermédiaires** en lien avec le groupement des producteurs de fourrages et de céréales par un accompagnement technique des agriculteurs (semis-direct,...)
- Etudier la prise en charge des surcoûts et de la prise de risques liée à l'implantation de couverts** (essais en cours par la chambre d'agriculture régionale)
- Expérimenter les itinéraires techniques intégrant des couverts fourragers** (projet Solanae 2023-2027 de l'INRAE)
- Accélérer le recours aux PSE en mettant en place une structure dédiée au niveau régional** pour es agriculteurs, éleveurs, forestier dont les pratiques permettent de maintenir une bonne qualité d'eau et/ou de séquestrer du carbone
- Développer dans les **formations des lycées agricoles** les pratiques favorables au stockage du carbone

Freins identifiés

- Manque de valorisation des changements de pratiques
- Manque d'accompagnement agronomique pour gérer les changements induits par la réduction du travail du sol ou l'intégration de couverts dans les itinéraires techniques
- Manque de référence technico-économiques prouvant les gains induits par les changements de pratiques (ex: réduction du temps de travail, réduction de consommation du gasoil non routier...)
- Besoin d'identifier des modèles de rémunération des services écosystémiques pour encourager les changements de pratiques

Gestion des prairies

Etat des lieux

National

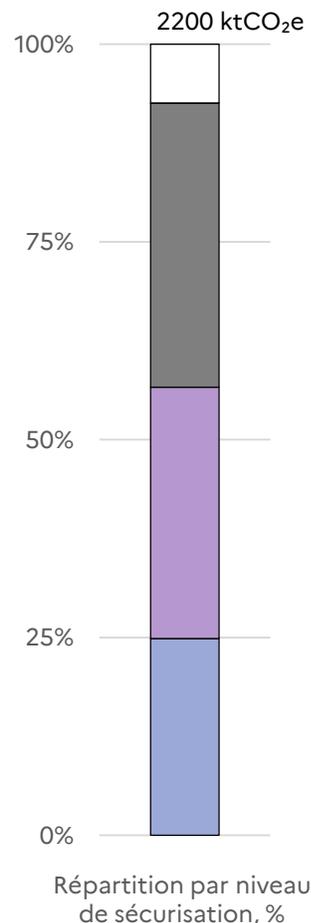
L'objectif national à 2030 est de **diviser à nouveau par 2 le rythme de retournement**, en maintenant en élevage durable les prairies existantes.

Territorialisé

Si le niveau régional accorde une forte pertinence à ce levier, il est considéré comme peu mis en œuvre par les collectivités rurales.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Les feuilles de route ayant traité ce levier (7/14) s'appuient essentiellement sur la mise en place de PSE et l'intégration de la préservation des prairies dans le PLUi

Les +

Les -

- Très peu d'actions très concrètes

Actions intéressantes

- Porter une communication grand public valorisant l'élevage extensif (CA, Etat, CR)
- Faciliter et encourager la reprise d'élevages, en accompagnant les nouveaux projets d'installation
- Massifier la mise en place de PSE
- Expérimentation du remembrement environnemental avec certains territoires volontaires (not. Visant à rapprocher les prairies des exploitations des élevages)

Freins identifiés

- Dynamique de décapitalisation de l'élevage bovin viande (majoritairement herbager en France)
- Attrait économique du modèle céréalier, remplaçant les prairies
- Remembrement pour rapprocher des cheptels de prairies pour permettre le pâturage : nécessite un large consensus à l'échelle des territoires
- Manque de cartographie des bassins versants en lien avec zones humides et réseaux aquatiques pour identifier les zones de priorisation,
- Sensibilisation : manque de vocabulaire propre (ex : reparation/ déparation)

Gestion des haies

Etat des lieux

National

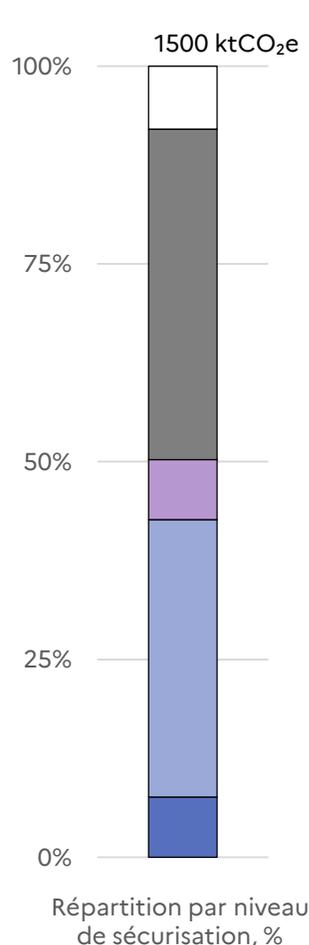
L'objectif national est **d'augmenter le linéaire de haies de +50 000 km entre 2019 et 2030 (+5%)** vs tendance historique de disparition du linéaire de **~-15 000 km/an**: cet objectif nécessite de développer des modèles économiques pour les haies (crédit carbone / biodiversité; vente de biomasse).

Territorialisé

Ce levier concerne majoritairement les collectivités rurales: tous les niveaux de collectivité s'accordent sur une **pertinence importante du levier** mais sur un **niveau moyen de mise en œuvre**.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



	Les +	Les -
Constats saillants	<ul style="list-style-type: none"> Bonne identification des financements disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> La moitié des régions n'ont pas abordé ce levier Actions peu opérationnelles (niveau de précision limité, manque d'identification de porteurs et de moyens)
Actions intéressantes	<ul style="list-style-type: none"> Développer la capacité des pépinières pour produire des plants de haies locaux Mise en place d'un « Pacte régional de la haie », notamment pour faciliter l'accès au financement des petites communes Mobiliser les CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) afin d'acheter du matériel adapté en commun Organiser une filière de production de plaquettes (soutien au regroupement en OP prenant en compte l'existant : structures d'approvisionnement départementales telles que ECO'Bois énergie 14) Accélérer le déploiement des chaufferies à bois bocager (collectivités, outils industriels, ...) afin de soutenir les filières en émergence 	
Freins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> Concurrence avec les plaquettes forestières (pour la valorisation énergétique) Pertes de surfaces d'exploitation, et manque de modèle économique de valorisation à date (sécurité du débouché aval) Commissions bocage à l'échelle des intercommunalités : manque de coordination entre la réglementation nationale et les PLUi Coûts d'entretien et disponibilité des entreprises Perception négative de la réglementation (interdiction d'arrachage...) Manque d'outil cartographique de suivi d'implantation des linéaires 	

Agriculture bio et de HVE

Etat des lieux

National

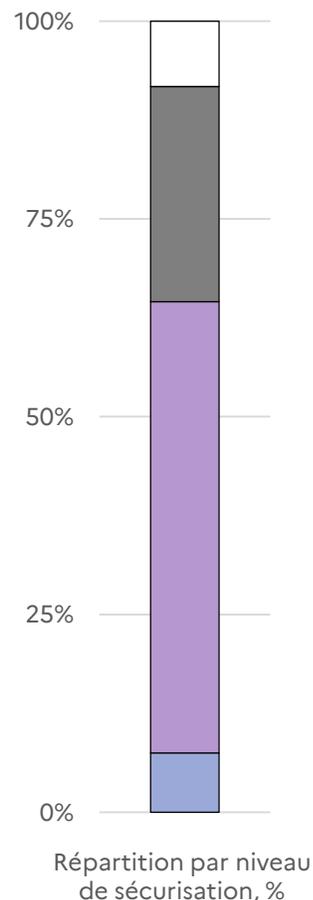
On constate un **ralentissement de la dynamique de conversions au bio et accroissement des déconversions** compte tenu de la conjoncture, mettant à risque l'objectif national d'atteinte de **21% de surfaces en bio en 2030 (vs 10.4% aujourd'hui) et 50k exploitations en HVE (vs 37k aujourd'hui)**.

Territorialisé

Ce levier jugé plus pertinent par les régions et départements que par les CT infra-départementales. On constate également une très grande disparité des proportions de surface en bio entre les régions.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Les +**
- De nombreuses régions ont déjà adopté un **Pacte Bio ou un Plan Bio** dont la mise en place est en cours

- Les -**
- Levier peu traité même par les régions ayant traité le volet agriculture
 - Peu de lien fait entre ce levier et les actions Egalim (restauration collective)

Actions intéressantes

- Soutenir la structuration et le développement de filières bio locales pour les produits caractérisés par un faible taux d'auto approvisionnement au niveau régional** (fruits, protéines végétales...)
- Renforcer le soutien financier aux producteurs pour limiter la perte de rendement induite par le passage à l'agroécologie** (compensation du surcoût des charges d'exploitation) ; mise à disposition du foncier, lieux d'informations, appui technique au montage de dossiers, appui aux AMAP Péi
- Mettre en place des modules de formation** dans les établissements d'enseignement agricole contribuant au développement des pratiques bio

Freins identifiés

- Incertitudes sur les débouchés locaux pour ces filières
- Manque de rémunération après la phase de conversion (aides pendant les 5 ans de conversion)
- HVE : manque d'information des exploitants agricoles sur les spécificités du cahier des charges et sur les bénéfices de la certification. Manque de valorisation des produits certifiés HVE par les coopératives et la grande distribution et de promotion de la certification par les interprofessions.
- BIO / HVE / SIQO : Non respect de la Loi Egalim en restauration collective
- Accessibilité aux offres de formation initiale et continue encore insuffisante sur les sujets de transition agro-écologique et les pratiques en agriculture biologique

Réduction des produits phyto

Etat des lieux

National

L'objectif national de réduction est **-50% pour 2030 par rapport à la moyenne 2011-2013** avec l'indicateur européen HRI1; la France se situe à **-36% en 2022 avec cet indicateur**

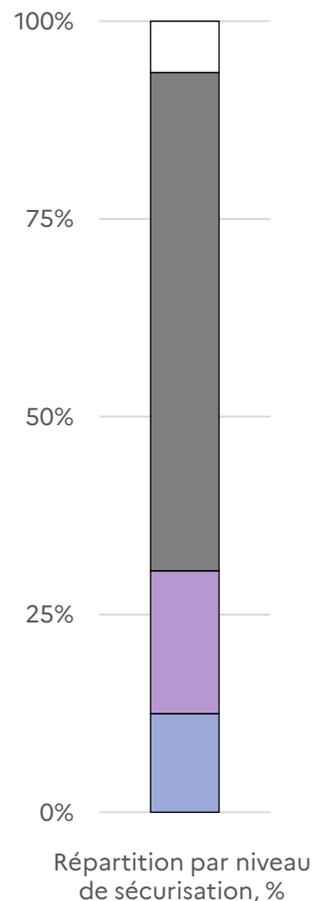
67 600 tonnes de substances actives ont été vendues en 2022 (dont 24 000 tonnes en biocontrôle et/ou utilisable en agriculture biologique) contre 63 500 tonnes sur la moyenne 2011-2013 (dont 12,8 milles tonnes en biocontrôle et/ou utilisable en agriculture biologique)

Territorialisé

Le levier est appréhendé **plus favorablement par les régions et département que par les communes**, et la perception de mise en œuvre est assez variable selon les actions – à noter que le lancement de la **territorialisation du plan Ecophyto** (4 régions pilotes) est en cours.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

Les +

Les -

- Levier non traité dans la majorité des feuilles de route, même celles ayant traité l'agriculture

Actions intéressantes

- Favoriser les travaux de recherche et partage de bonnes pratiques (notamment l'harmonisation des plateformes de capitalisation dès 2025 et le financement de la prise de risque en matière de réduction de l'usage des produits phytos)
- Intensifier le partage des références technico-économiques et mesures (aides) utiles aux transitions; flécher les canaux de diffusion efficaces et éviter leur multiplication, valable pour l'ensemble des références, en particulier sur le volet économique

Freins identifiés

- Enjeux économiques liés à la vente et consommation de produits phytosanitaires
- Manque de financements pour compenser la prise de risque par les agriculteurs et la filière (coopérative, transformateur...)
- Manque de diffusion des références et manque de formations disponibles (formation des conseillers agricoles)
- Difficulté systémique à reconcevoir les systèmes de production agricole

Lois Egalim et Climat & Résilience

Etat des lieux

National

Il existe une **obligation réglementaire depuis 2022 de 50% de produits durables et de qualité (dont 20% de bio) dans la restauration collective** or cette dynamique est **très insuffisamment mise en œuvre**.

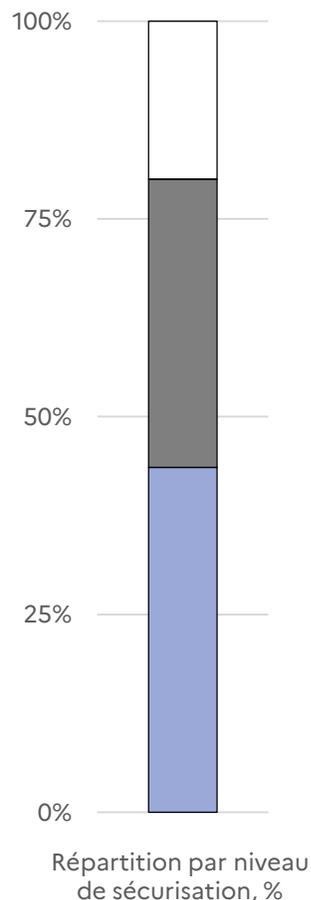
Une nette progression est à noter entre 2022 et 2023 avec **deux fois plus de télédéclarations** sur les achats 2023 (soit ~21% des sites de restauration) mais l'atteinte des objectifs reste rare (**taux de Bio estimé à 12,1% et 24,3% de produits durables et de qualité pour 2023 sur les télédéclarants**)

Territorialisé

Les collectivités perçoivent la **mise en œuvre de la loi Egalim comme étant effective**, malgré les faibles résultats **nationaux – à noter que plus de 40% de la gestion de la restauration collective est concédée**.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Pour les régions ayant traité le levier, le **développement d'une stratégie intégrée** (identification des producteurs locaux, mise en place de centrales d'achats, développement d'infrastructures de transformation mutualisées) est privilégiée
- **Le sujet de la mutualisation des infrastructures et des chaînes d'approvisionnement** revient très fréquemment
- La **considération fréquente de la composante santé** liée à l'alimentation a permis une meilleure prise en compte

Les +

Les -

- Gaspillage alimentaire et développement d'options végétariennes sont peu mentionnés alors qu'ils permettent de dégager des marges budgétaires nécessaires à la transition vers le respect d'EGALIM

Actions intéressantes

- **Développer des solutions logistiques permettant l'approvisionnement en produits locaux** et de qualité de la restauration collective (en y associant les acteurs de la solidarité)
- **Créer des coopératives et centres de collecte** pour regrouper les produits locaux
- **Appuyer l'organisation et l'animation des filières pour leur permettre d'accéder au marché de la restauration collective** (par ex : ingénierie commerciale) et accompagner les investissements (par ex : légumeries, unités de conditionnement)
- **Augmenter la place des légumineuses, et des autres productions locales** dans la composition des menus en restauration collective
- **Communiquer sur la valeur ajoutée d'un repas EGALim** (par ex. avec le rectorat)
- **Dresser un inventaire des formations et financements pour les cuisiniers et gestionnaires de cantine** (not. Avec CNFPT et BeN), et intégrer les agents formés à un **réseau d'échanges de bonnes pratiques**
- Viser **l'approvisionnement exemplaire des collectivités** et administrations
- **Diffuser la plateforme RUNALIM** qui recense la capacité des producteurs locaux à répondre aux besoins d'approvisionnement des collectivités

Freins identifiés

- Financements pour le développement de plateformes logistiques d'approvisionnement (question de la sécurité d'approvisionnement)
- Enjeux forts de formation et sensibilisation des agents et des publics cibles (disponibilité, coût des formations, « turnover » des agents)
- Difficulté pour les collectivités passant par un prestataire d'en faire évoluer les pratiques
- Contraintes liées aux recours aux marchés publics pour l'accès aux producteurs locaux
- Renseignement chronophage de la plateforme Ma Cantine
- Faible attractivité des métiers de la restauration collective et de la transformation agro-alimentaire qui limite l'utilisation des produits bruts, de saison et locaux. Acteurs locaux peu armés face aux acteurs majeurs de la distribution

Synthèse – Mieux préserver

Messages clés « Mieux préserver » (1/2)

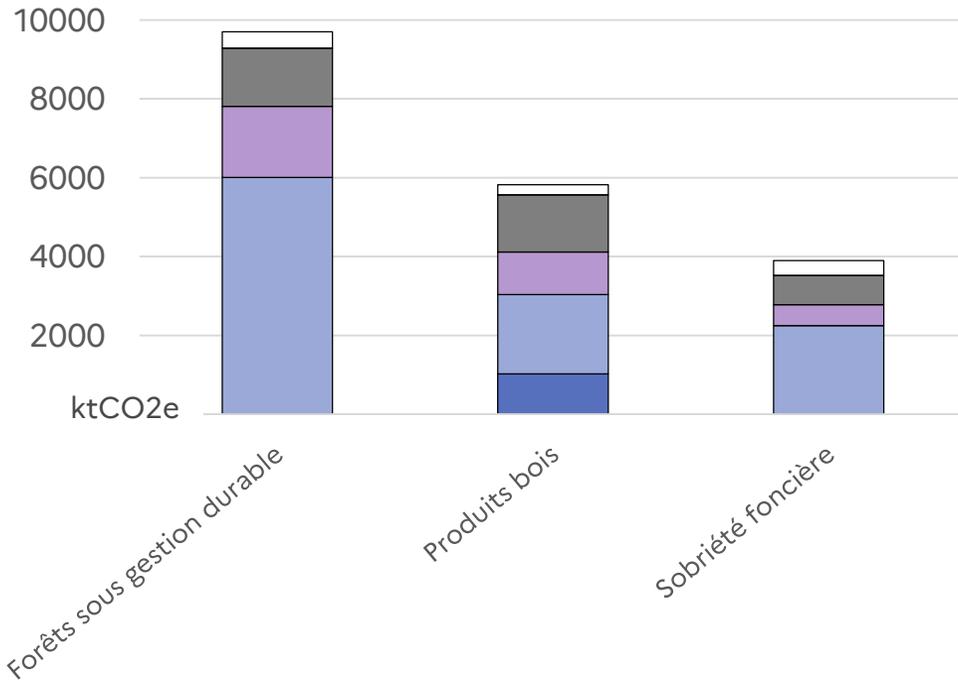
- Via la COP, la thématique « Mieux préserver » a **remis en lumière les enjeux de biodiversité en les plaçant au même niveau de considération que les enjeux d'atténuation GES** : on constate des **niveaux de sécurisation comparativement plus élevés que dans d'autre GT**, malgré des ambitions et une précision perfectibles. Il est à noter même si ces enjeux ont été pris de façon isolée, par construction des GT, certaines régions (par ex. PACA) en ont fait un **sujet transverse** : en effet les enjeux de biodiversité doivent à terme être **intégrés dans les réflexions de chaque projet, au même titre que l'impact GES**. L'intégration de **solutions fondées sur la nature**, évoquées dans certaines feuilles de route, dans les secteurs économiques sera un axe particulièrement pertinent dans le cadre des réflexions sur l'adaptation (par ex. réduction des îlots de chaleur en ville grâce à la plantation d'arbres).
- Les leviers liés à la **forêt et au produit bois** ont suscité une **importante mobilisation dans certaines régions**, avec un intérêt renouvelé pour la **filière aval (construction bois)**, à mettre en regard d'un **contexte de dégradation accélérée du puits forestier**. Les actions les plus souvent citées promeuvent des ambitions plus fortes au niveau des documents de gestion durable et notamment pour le parc privé, ainsi que le renforcement des filières amont (essences adaptées au changement climatique) et la défense contre les incendies.
- La **gestion de l'eau a fait l'objet d'une attention également renforcée**, différenciée entre hexagone et Outre-Mer : le levier de la **sobriété** a été fortement considéré en **hexagone**, en particulier par des **régions dans lesquelles la thématique était déjà fortement prise en main** – dans les **Outre Mer**, l'accent a été particulièrement mis sur **l'efficacité des réseaux et l'assainissement**. Les liens entre la gestion de l'eau et les autres secteurs du plan (bâtiment, agriculture, parfois industrie) sont souvent réalisés. En revanche, les **zones de captage**, dont la gouvernance est établie par bassins pour lesquels les futurs **Plan des points de captage sont en construction** n'ont été **que peu évoqués** dans les débats COP. La **désimperméabilisation** est peu traitée, même si elle est parfois incluse dans la restauration des habitats ; elle pourra être ré-explorée dans le volet adaptation des COP.

Messages clés « Mieux préserver » (2/2)

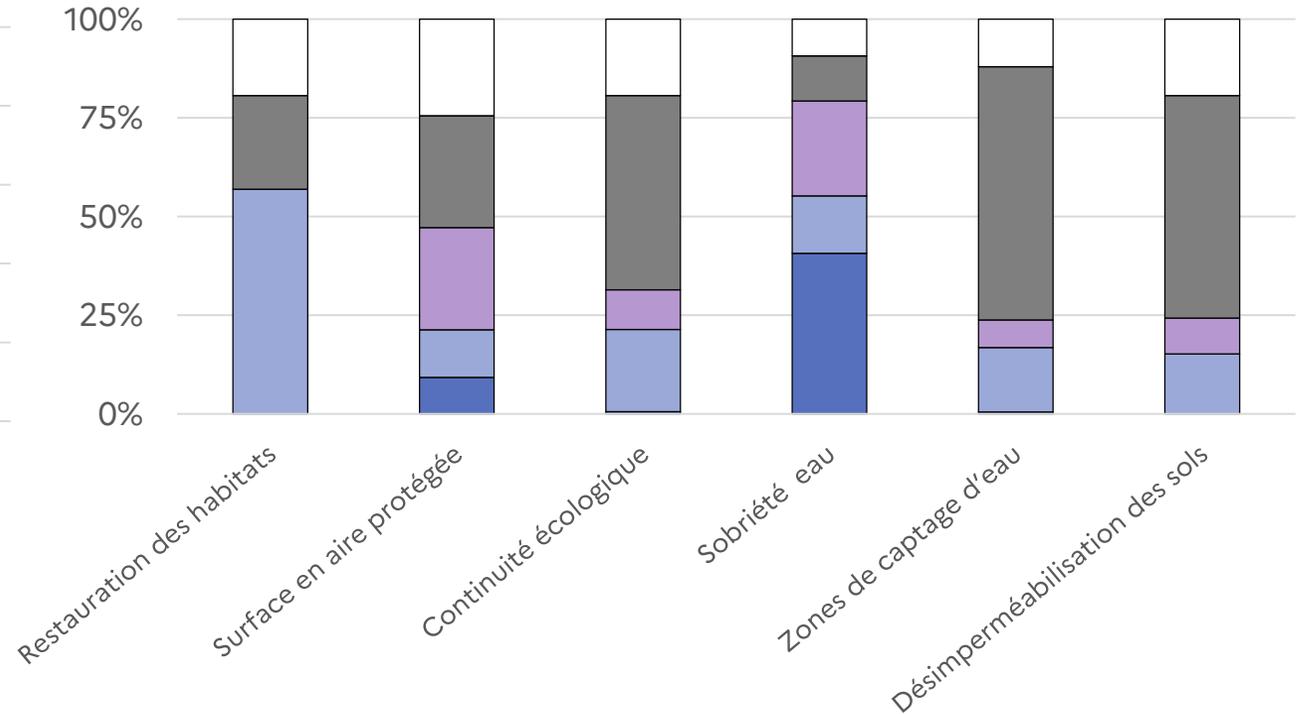
- La **sobriété foncière est abordée de manière contrastée** : le sujet est **soit fortement investi** par les feuilles de route régionales, **soit au contraire laissé de côté**; l'objectif ZAN est parfois évoqué et ses **principes sont en général repris**, traduisant malgré tout une forme de consensus sur l'enjeu de sobriété foncière (lorsqu'il est abordé), avec des actions orientées sur **l'intégration** de ses principes notamment dans les **PLU**, la **réhabilitation des logements et des petites villes**, ainsi que la **réutilisation des friches**.
- La **restauration des habitats fait l'objet d'un nouvel effort** dans de nombreuses régions (représentant plus de 50% du territoire), en particulier pour les **zones humides**. On constate de nombreuses actions de **cartographie et d'inventaires** liées à la biodiversité, mais aussi des **actions directes de restauration** portées par les communes ou des partenaires (en revanche relativement peu de mention de Paiements pour Services Environnementaux). Les propositions sur les **aires protégées** concernent davantage une **amélioration qualitative qu'une augmentation de surface** (une seule région propose une nouvelle réserve en aire protégée) **ou un passage en ZPF** (en l'absence de la parution du décret), notamment par un **accroissement de leur régulation ou une meilleure coordination entre aires**. Les continuités écologiques des **trames vertes et bleues** restent **rarement identifiées** (la trame noire encore moins), et relèvent d'actions de cartographie et d'études plus que d'actions concrètes.

Une prise en main volontaire du secteur « Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes » par les COP

Répartition par niveau de sécurisation régionaux¹, en valeur absolue, CO2



Répartition par niveau de sécurisation régionaux¹, en %



Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises

¹ AURA, BFC, CVL, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Hauts de France, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, PACA, La Réunion
Source : analyses SGPE des feuilles de route au 24/01/2025

Gestion des forêts

Gestion durable des forêts

Etat des lieux

National

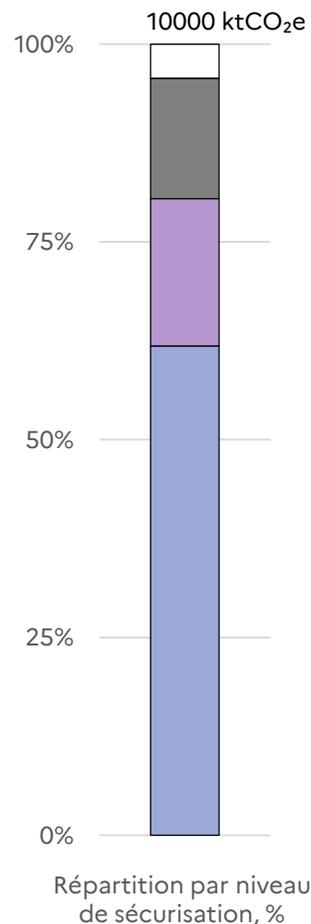
Le morcellement important des parcelles entraîne un manque de connaissance sur l'état des forêts, particulièrement privées. Dans l'hexagone, tandis que 96% des forêts publiques et 85% des forêts privées sous obligations de plan simple de gestion font l'objet d'un document de gestion durable (DGD), seuls 6% de la surface appartenant à des petits propriétaires privés (<25ha) est sous DGD alors qu'elle représente 53% de la surface totale. Malgré l'expansion de sa surface, l'état des forêts se dégrade et les puits forestiers ont été divisés par 2 depuis 2010. L'objectif 2030 est de 100% de la forêt publique en GD et 1M ha de forêts privées en plus en GD.

Territorialisé

Ce levier est perçu comme bien mis en œuvre par les régions et départements ; perception plus mitigée des intercommunalités. Les dynamiques de gestion forestière, et la répartition public / privés sont propres à chaque région.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Enjeu fortement pris en compte dans les FdR, avec importance donnée à la coordination des acteurs, l'animation des réseaux et le regroupement de la gestion des petits propriétaires
- Enjeux spécifiques territoriaux pris en main, et volonté d'impliquer des élus
- Appui sur le lien forêt-société et l'équilibre sylvo-cynégétique, cependant peu opérationnels
- Gestion des risques incendies évoquée dans la majorité des régions
- Enjeu de formation dans le secteur et appui aux ETF

Actions intéressantes

- Diagnostic climatique complet des parcelles forestières pour des solutions de gestions conséquentes
- Augmenter la surface forestière sous DGD par l'augmentation du nombre de PSG concertés et de chartes forestières territoriales à animer, en veillant à la réalisation des PSG obligatoires et l'incitation aux PSG facultatifs
- Sécuriser l'approvisionnement des essences en tension et adaptées au changement climatique, et augmenter la capacité de production des pépinières forestières
- Accélérer le renouvellement des peuplements forestiers fragilisés par le réchauffement climatique, en veillant à limiter les impacts négatifs potentiels sur les sols et la biodiversité
- Maintenir de manière durable une animation en forêt notamment pour faciliter le regroupement des petits propriétaires en GIEEF et favoriser la gestion collective
- Faire évoluer le soutien aux ETF, valoriser le métier, not. concernant des aides et appui à la formation. Réflexion sur l'association représentative des ETF, les interprofessions, les ASLGF)
- Mettre en place une Défense des Forêts Contre l'Incendie adaptée au contexte
- Renforcer la sensibilisation des élus sur le niveau de dégradation des forêts, les informer/former sur les outils à leur main pour améliorer la gestion

Freins identifiés

- Foncier, morcellement, remembrements : Nécessité d'un cadastre à jour accessible aux élus et évolution législative sur les successions
- Manque d'expertise et de recul sur l'adaptation des essences et des peuplements
- Le déclin de l'implication de bénévoles est un point de faiblesse sur l'animation de la filière.
- Extension des PSG : opposition des propriétaires privés (coûts de la démarche, désintérêt...)
- Défense des forêts contre les incendies : moyens techniques et organisationnels existants et adaptés, accès aux massifs forestiers à améliorer
- Aide au financement des 1ers DGD ; augmentation du plafond du dispositif DEFI travaux ; allocations à l'ONF et au CRPF pour assurer l'exploitation des données LidarHD sur tous les secteurs pertinents

Produit bois

Etat des lieux

National

Un produit bois stocke du carbone pendant toute sa durée de vie : 30 à 50 ans pour le bois d'œuvre, 7 ans pour le papier, négligeable pour le bois énergie.

Les produits bois sont un puits de carbone en diminution aujourd'hui en France (1MtCO₂e) : les nouveaux produits bois stockent plus que ceux partant en fin de vie. La part de la récolte destinée au bois énergie plutôt qu'au bois matériau a augmenté entre 2010 et 2020.

Filière industrielle en difficulté : la France est exportatrice de grumes, et importatrice de produits transformés.

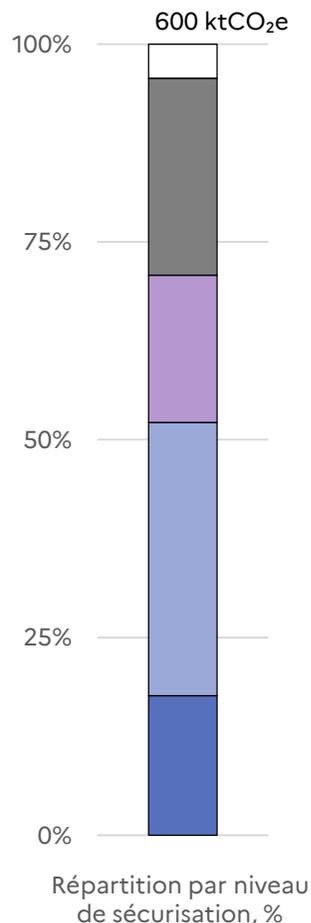
Territorialisé

Le levier est plutôt méconnu, mais considéré comme relevant davantage de la compétence des régions et des départements avec un niveau de mise en œuvre perçu comme bon par celles-ci.

La situation est insuffisante dans la quasi-totalité des régions, le levier étant absent de certains diagnostics.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Mise en valeur générale du levier grâce à l'identification du levier dans le GT industrie. Permet de nombreuses actions et une plus forte implication des acteurs
- Mention de nombreuses parties prenantes et acteurs privés ou associatifs
- Opportunités d'intégration de produit bois issus de filières locales dans la commande publique
- Levier souvent mis en relation avec la gestion des haies, la gestion durable des forêts et la construction bio-sourcée

Les +

Les -

- Bonne prise en main mais ambitions peu définies
- Enjeu fort de structuration de la filière et de montée en compétence et volume
- Bien qu'intéressantes, les créations d'observatoires non concertés ne sont pas toujours efficaces pour l'avancée du levier
- Modèle économique des scieries peu exploré

Actions intéressantes

- Diversification de la sylviculture par la caractérisation d'essences indigènes rentables à normaliser comme matériau de construction, et développement de débouchés économiques
- Améliorer l'outil productif et faciliter l'accueil par la filière des nouveaux projets permettant de transformer localement les grumes issues des forêts françaises. Valoriser notamment les produits de la haie et soutenir la structuration d'une filière Bois Bocager
- Etablir une plateforme de stockage et de préparation multi-acteurs pour sécuriser et stabiliser l'approvisionnement
- Former à la construction bois et sensibiliser les acteurs de la filière et le grand public
- Favoriser les matériaux de construction biosourcés, not. dans les bâtiments publics et agricoles
- Accord de filière sur le traitement, réemploi et valorisation du bois issu de la déconstruction
- Explorer en détails les opportunités d'intégration de produits bois issus de filières locales dans la commande publique – marque ou label régional
- Établir un réseau de 70 matériau-thèques en s'appuyant sur le réseau des REP et promouvoir leur utilisation auprès des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage
- Prioriser les usages de la biomasse : l'énergie ne doit venir qu'en complément des autres usages
- Communiquer sur l'impact carbone des produits bois avec une stratégie mettant en avant de la traçabilité du bois (origine géographique, gestion durable) et la promotion des labels

Freins identifiés

- Problèmes d'assurances esur l'utilisation du bois de construction et de l'isolation extérieur en laine de bois ; évolution de la réglementation incendie pour les établissements recevant du public
- Acceptabilité sociale et adhésion des filières : bois de construction, bois déperissant
- Communication autour de l'impact des produits bois, notamment auprès des acteurs de la commande publique et le public non initié

Sobriété foncière

Etat des lieux

National

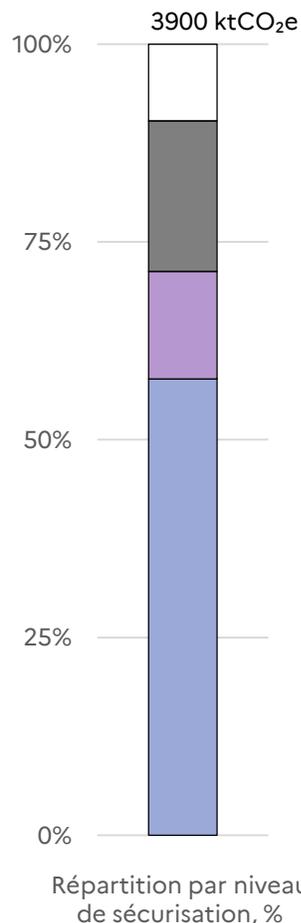
Les enjeux sont multiples : **réduction de l'absorption des GES** par les sols naturels, **préservation de la biodiversité et infiltration des eaux**. De manière indirecte la sobriété foncière permet de **lutter contre l'étalement urbain et les émissions de GES liées aux distances parcourues**. La consommation d'ENAF entre 2011 et 2020 est de l'ordre de **25kha/an** (soit un département artificialisé tous les 10 ans), **la moitié causée par des opérations peu denses** (- de 8 logements/ha) L'objectif 2030 est **de diviser par 2 la consommation nette des sols** par rapport à la décennie précédente et d'être à net 0 à 2050.

Territorialisé

Il s'agit d'un levier quasi **exclusivement à la main des collectivités**. Les diagnostics montrent que le **rythme de réduction de l'artificialisation des sols est partout insuffisant**. Le **logement reste le facteur prépondérant de l'artificialisation**, tandis que certaines régions soulignent un besoin en logement non satisfait.

Feuilles de route COP

■ Amplifié ■ Nouvel effort déployé ■ Traité par ailleurs ■ Peu sécurisé □ Feuilles de route non remises



Constats saillants

- **Ambitions sobriété foncière partagées** par la plupart des territoires et reflétées dans de nombreuses actions
- Forte **diversité** de proposition d'actions
- **Ancrage** dans les **documentations de planification**

- Moindre mention du ZAN
- Mise en œuvre et niveaux d'opérationnalisation hétérogènes
- Impasse de certaines régions

Actions intéressantes

- **Inciter à la remise sur le marché des logements vacants** (primes, aide à la rénovation pour travailler sur l'habitabilité des logements par la restructuration) (base Lovac, règles SRADDET, EPF, guide pratique...), y compris au bénéfice d'associations. Taxe accentuée sur les logements vacants
- Redonner une place dans le maillage territorial régional, aux **petites villes et aux bourgs** pour renforcer leurs fonctionnalités ou en trouver de nouvelles : **encourager les investissements des centres et l'utilisation du bâti existant**, favoriser la sauvegarde voire le retour de **commerce, activités et services**
- Renforcer **l'intégration des enjeux de sobriété en foncier et en ressources naturelles** lors de l'élaboration ou de la **modification des documents de planification et d'urbanisme**, not. prise en compte des sols et de leurs fonctionnalités
- Encourager les opérations de **densification douce** (par ex. construction sur parcelles déjà construites)
- Mobiliser des **procédures coercitives** pour lutter contre les **logements dégradés**
- Cartographier les **friches** en région, les caractériser, pour apprécier et partager le **potentiel de renaturation, remobilisation et de valorisation** de l'espace artificialisé
- **Mobiliser les professionnels de l'immobilier**, renforcer les compétence en interne des opérateurs fonciers et des collectivités. Participer à la formation continue ou initiale de certaines professions en partenariat avec les écoles ou les universités et lycée professionnel

Freins identifiés

- Couverture parfois lacunaire des territoires par les Établissements Public Fonciers (EPF) et manque de coordination avec les promoteurs
- Manque de projets démonstrateurs accompagnés par un soutien en ingénierie du CEREMA ou des EPF,
- Manque de visibilité des observatoires fonciers existants sur le territoire régional
- Diffusion des outils techniques au niveau local (OAP, recensement des friches ou secteurs à traiter...)
- Compétences trop peu transversales des techniciens / agents locaux, notamment sur la densification
- Manque de respect du contrôle de légalité
- Manque de connaissance des CT sur le potentiel de renouvellement
- Manque d'accès aux données sitadel 3 et solidité de la donnée
- Stabilité des dispositions législatives et réglementaires afférentes à la politique de sobriété foncière

Restauration des habitats

Etat des lieux

National

En 2018, seuls 30% des habitats sont considérés comme en bon état écologique, la tendance étant par ailleurs à la dégradation de ces milieux. Cette situation a aussi des conséquences sur les espèces que ces milieux abritent (ex : seuls 46% des espèces protégées des zones humides emblématiques se portent bien).

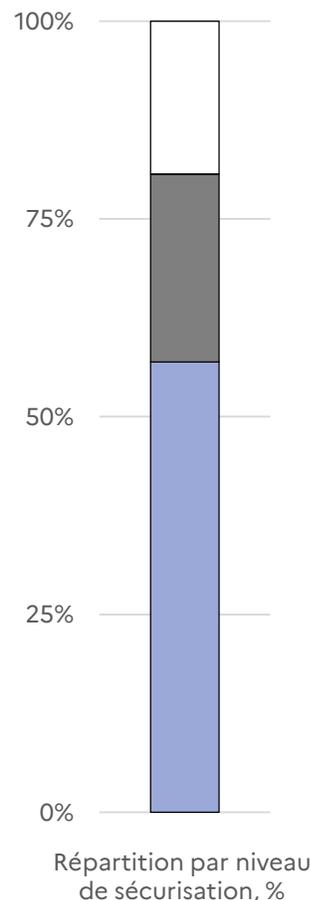
Un Plan National de Restauration en préparation en 2025 doit décliner les objectifs européens (restauration de 20% au moins des terres et des mers de l'Union européenne (UE) d'ici à 2030 et de tous les écosystèmes nécessitant une restauration d'ici à 2050)

Territorialisé

Ce levier est considéré comme à la main des territoires, not. départementaux. L'identification des zones nécessitant une restauration des habitats est jugée satisfaisante, mais la mise en œuvre de la gouvernance, de la sécurisation du foncier et de l'information sont considérées comme très insuffisantes.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Bonne prise en main générale avec des actions claires et concrètes malgré l'indication de manques de moyens humains.
- Importance donnée aux milieux aquatiques et zones humides
- Certaines régions ont fortement intégré les SFN
- EEE traitées dans certaines régions

Actions intéressantes

- Mettre en œuvre un Programme Régional d'Actions Tourbières avec volet étude CO2, qui ciblerait et définirait les sites à enjeux prioritaires en terme de stockage CO2. Assurer la préservation via des outils de maîtrise foncière et de gestion conservatoire
- Mettre en œuvre des actions de restauration des fonctionnalités des zones humides conjointement avec les EPCI, notamment par une stratégie de maîtrise et d'animation foncière en faveur de la préservation des zones humides et sécuriser le foncier
- Identifier les milieux à enjeux, zones à potentiel de restauration écologique, et fournir un cadre méthodologique pour leur identification au niveau local ; élaborer des atlas de la biodiversité dans les communes et intercommunalités, not. pour les zones humides.
- Elaborer un plan de prévention et de gestion des EEE. Faire connaître le référent EEE dans le département. Actions de sensibilisation en promouvant la coopération interservices et l'utilisation d'applications d'observations citoyennes
- Définir la trajectoire pour chaque type d'habitats naturels dégradés : état des lieux des connaissances et des outils de type plan pluriannuel sur l'état de conservation des habitats
- Développer, partager et coordonner les différents projets Paiement pour Services Environnementaux et autres dispositifs de financement bas carbone et biodiversité
- Faciliter et inciter à l'expérimentation, l'innovation et la diffusion des bonnes pratiques (acteurs privés et publics) notamment dans les secteurs agricole et du bâtiment

Freins identifiés

- Observatoire régional des zones humides : Gouvernance nationale puis régionale à bien définir pour aboutir à un outil partagé utilisable par tous
- Obligations Réelles Environnementales : pertinence des mesures inscrites et figées sur 30 ans voire 99 ans dans un contexte de CC (contentieux à venir et modification d'actes notariés)
- Capacité à inventorier les acteurs sur le sujet, et les EPCI engagés
- Mobilisation d'une main d'œuvre spécialisée

Surface en aire protégée

Etat des lieux

National

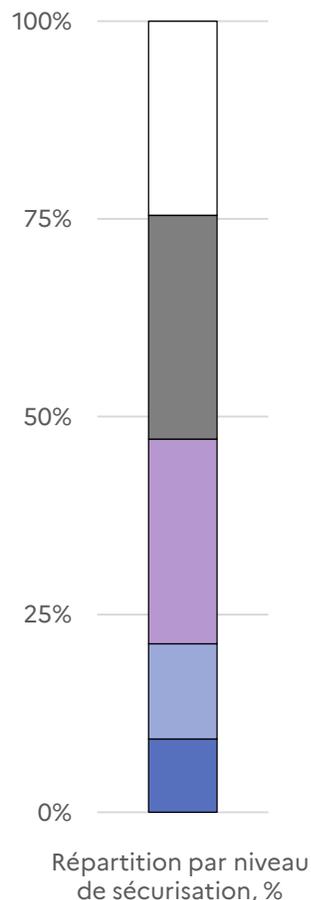
En 2018, seulement 20% des écosystèmes remarquables sont considérés comme dans un état de conservation favorable. Le réseau d'aires protégées atteint 33% du territoire national, dont 4% sous protection forte. L'objectif 2030 est de 30% de surface en aires protégées, dont 1/3 sous protection forte.

Territorialisé

Levier considéré comme relevant davantage de la compétence des régions et des départements avec un niveau de mise en œuvre perçu comme bon par celles-ci. Les objectifs attribués sont souvent jugés ambitieux par les territoires métropolitains, tandis que certaines régions ultramarines ont plus de facilité à atteindre des niveaux satisfaisants de couverture du territoire en aires protégées. Malgré l'investissement fort de certains territoires, la progression de la protection forte reste lente.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Actions diversifiées notamment de **renforcement des aires existantes**, de la prévention à la continuité, en passant par les inventaires et la surveillance
- Mention des **Stratégies Territoriales Aires Protégées**

- Les +
- Manque d'ambition sur les ZPF
 - Faible évocation des zones de protection marine
 - Peu de mise en relation explicite avec la continuité écologique

Actions intéressantes

- Lancer une étude et une concertation pour la création d'une **nouvelle Réserve Naturelle Régionale**
- Inciter à **réaliser des Atlas/Inventaires de la Biodiversité Communale en amont de chaque révision de document de planification**, afin d'optimiser la prise en compte de la biodiversité locale et proposer le cas échéant des zones de protection forte. Renforcement du dispositif Territoires engagés pour la nature de l'OFB
- **Faire évoluer tout ou partie de certaines aires protégées existantes en ZPF** selon un schéma cohérent à l'échelle du territoire, not. en **priorisant les « hotspots » de biodiversité**
- **Développer la médiation/surveillance des milieux naturels** complémentaire aux services de police de l'environnement (ex : brigades vertes) en travaillant avec des EPCI pour qu'ils **dédient une part de la taxe de séjour touristique à ces services**
- Soutenir la mise en œuvre du dispositif « **Obligations Réelles Environnementales** »
- Simplifier les modes de gouvernance sur les espaces protégés en **intégrant les citoyens dans la gestion des sites**
- **Développer et animer des actions partenariales de sensibilisation** sur la nécessité des aires protégées en direction des usagers, s'assurer de leur respect. Intensifier le **développement des aires terrestres éducatives** afin de sensibiliser les jeunes générations
- Maitriser la fréquentation des sites et habitats à enjeu

Freins identifiés

- Obligations réelles environnementales : besoin de davantage de relais sur le terrain
- **N**on parution de l'instruction sur les zones à protection forte
- Manque de travail collectif entre réseaux d'aires protégées
- Conventonnement de parcelles de forêts privées en bien UNESCO : Résistance des propriétaires privés, longueur des procédures, opposition des usagers (chasseurs, associations de protection de l'environnement...)
- Nouvelle réserve naturelle: Difficulté à identifier un territoire, difficulté à associer les acteurs du territoire concerné, lourdeur de la mise en place de toute réserve = délai de 4 à 5 ans

Continuité écologique

Etat des lieux

National

Les obstacles au déplacement des espèces se multiplient, du fait des activités humaines. Ex : **1 obstacle à l'écoulement tous les 6 km de cours d'eau**. Par ailleurs, le **nombre et la taille effective des milieux naturels ne cesse de diminuer**, alors que la **distance entre eux augmente**.

La SNB prévoit :

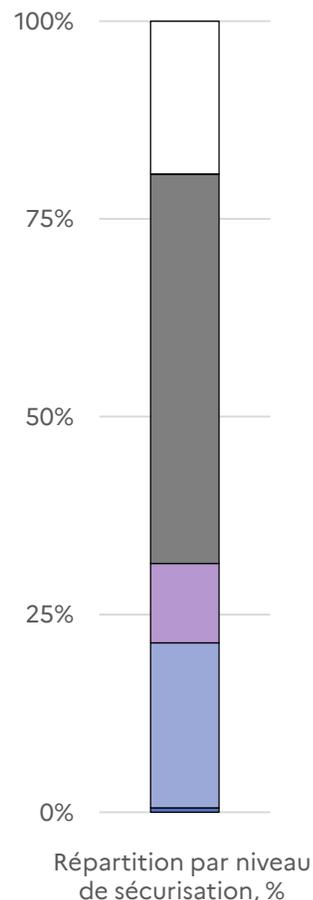
- Identification des points noirs prioritaires d'ici 2025...avec une résorption de l'ensemble d'ici 2030
- Restauration de la continuité écologique des cours d'eau sur 5000 ouvrages prioritaires d'ici 2027
- Diminution de 50% de la pollution lumineuse d'ici 2030

Territorialisé

Les collectivités se considèrent **fortement impliquées** dans la protection/restauration des continuités écologiques et des cours d'eau avec un **financement, un accompagnement à la mise en œuvre et un partage d'information perçus comme très satisfaisant**, signes encourageants malgré une situation actuelle insuffisante.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Levier dont les régions s'emparent, majoritairement en utilisant les **trames (surtout verte et bleue)** et l'objectif de résorption de 100% des points noirs
- Des **actions diversifiées**, de la cartographie à la restauration de corridor, avec souvent une volonté d'aller à la maille locale et de sensibiliser les acteurs concernés
- Volonté **d'intégrer les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme** dans plusieurs régions

Actions intéressantes

- **Actualiser et harmoniser la cartographie des ruptures de continuité écologique** à différentes échelles et établir une **liste de points noirs prioritaires** à résorber
- Restaurer tous les ouvrages prioritaires pour la restauration de la continuité écologique, identifiés dans chaque grand bassin en cohérence avec les SDAGE. **Communiquer plus efficacement sur la complémentarité des actions de restauration des milieux** (dans le cadre des contrats de bassin) et la gestion quantitative (dans le cadre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE))
- S'assurer de l'exemplarité de la collectivité : **Intégrer le génie écologique** dans les formations des agents de la collectivité territoriale
- **Identifier et restaurer intégralement un corridor écologique majeur** (avec méthode répliquable)
- Mettre en œuvre un centre de **ressources pour la résorption des points noirs** : synthétiser et capitaliser sur les retours d'expérience, apporter un appui technique aux porteurs de projet
- Pour chaque cours d'eau stratégique, **expertiser le débit minimum biologique garantissant l'ensemble des fonctionnalités du milieu** (fonctionnement physique, autoépuration, ...) ainsi que la continuité écologique (biologique et hydrosédimentaire)
- **Identifier et hiérarchiser** les continuités écologiques dans les **documents d'urbanisme**
- Créer un **réseau de communes engagées** dans la restauration de la **trame noire**

Freins identifiés

- Restauration des milieux aquatiques : clarification du cadre réglementaire national sur la restauration de la continuité écologique (suites de la loi « climat et résilience » de 2018)
- Capacité à mobiliser les compétences adéquates
- Manque d'homogénéité des protocoles de connaissances scientifiques

Sobriété eau

Etat des lieux

National

Le changement climatique risque de **diminuer l'eau disponible de 25 à 50 Mdm³ et les débits estivaux de 30 à 60%**. Ces enjeux semblent avoir été bien pris dans les COP, cependant les **usages agricoles ont été peu traités**.

L'objectif 2030 est la **réduction de 10% des prélèvements par rapport à 2022, avec non-augmentation dans l'agriculture**.

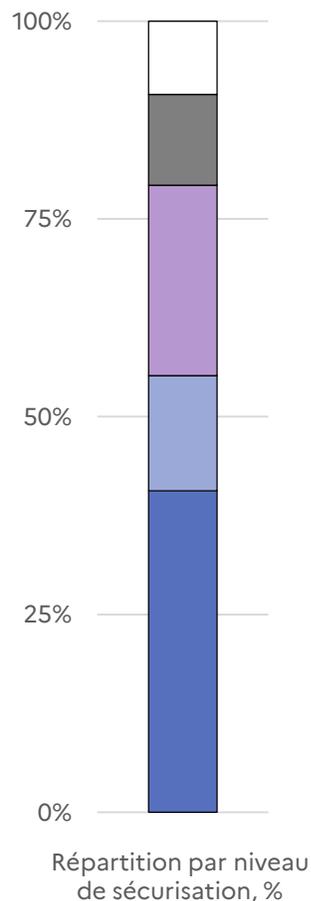
Territorialisé

Le levier est globalement **perçu comme à la main des territoires (à tous les niveaux)** et plutôt bien mis en œuvre au niveau des régions et des départements notamment, révélant une **conscience aigüe des enjeux et un forte mobilisation**, notamment sur les actions de sensibilisation.

Les **diagnostics sont cependant lacunaires** dans les informations transmises à ce sujet. Ces **données dépeignent une tendance insuffisante voire négative sur les prélèvements en eau**. Les **rendements des réseaux d'eau sont particulièrement bas dans les OM**, où l'accès à l'eau potable est précaire.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- **Reprise de l'objectif des -10%** de prélèvement a minima dans les toutes les régions, parfois même plus ambitieuses
- Actions concrètes
- Enjeu eau **particulièrement traité dans les Outre-Mer** (sur l'assainissement et d'eau potable en particulier)

- Peu d'innovation dans la manière de traiter le sujet, not. quant à la tarification de l'eau
- Lien avec le sujet agricole souvent laissé de côté

Actions intéressantes

- Sur le modèle **PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau)**, analyser l'état quantitatif actuel et futur (dans un contexte de CC) des ressources et les confronter aux besoins actuels et futurs des usages, y compris des milieux naturels
- **Améliorer la caractérisation des usages** : identifier les consommateurs et prélèvements principaux au sein du territoire d'une collectivité, not. par les bâtiments publics. Déployer les systèmes de **comptage avec télétransmission** et les systèmes de supervision associés. Recenser les derniers usagers de l'eau sans compteur Identifier les territoires **volontaires pour une expérimentation de tarification incitative**
- Déployer des **campagnes de sensibilisation à la sobriété** auprès du public/collectivités, notamment dans les **secteurs touristiques**. Déployer les kits hydro-économiques, les récupérateurs d'eau de pluie.
- Diversifier la ressource en eau par **l'utilisation d'eaux non conventionnelles**, accompagner les porteurs de projets. Faire émerger des **projets de REUT** (Réutilisation des Eaux Traitées Usées) en **milieu rural** pour soutenir une irrigation raisonnée.
- Outre-Mer: former du personnel localement (création d'un master « eau et assainissement »)

Freins identifiés

- Renouvellement des canalisations : manque de connaissance, notamment sur le rendement des réseaux, et délai d'obtention des permissions de voirie, « mur » de financements face à un modèle économique fondé sur les volumes de consommation
- Optimiser la gestion de l'eau dans l'industrie et en particulier des ICPE : Travail d'instruction et d'analyse des audits pouvant être important avec des moyens Etat limités
- Eaux non-conventionnelles : Dispositif réglementaire complexe et non connu à ce stade dans son intégralité avec des textes restant à paraître
- Gouvernance des PTGE/PGRE/Plan eau départemental et gouvernance de la donnée (notamment captages)
- Manque de certaines connaissances sur les besoins des milieux et l'impact du changement climatique

Zones de captage d'eau

Etat des lieux

National

En 2021, 11M de français ont été alimentés par une eau non conforme (>0,1µg/L) et 11k par une eau non conforme présentant un risque sanitaire (seuil dépendant de la molécule). A noter que les actions de **protection des captages coûtent 2,5 fois moins cher que celles de traitement.**

L'objectif est d'identifier et de doter d'un PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) tous les points de captage sensibles (définition nationale à venir), avec 100% des masses d'eau en bon état en 2027

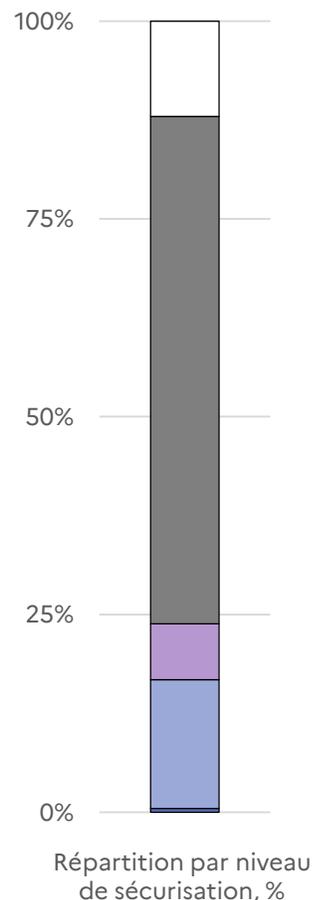
Territorialisé

Levier perçu comme **bien pris en main par les CT à forte densité de population.** De nombreux schémas, stratégies et plans mis en place, mais **manque de prise en main des PGSSE.**

France hexagonale : situation insuffisante, principalement pour cause des pesticides (phytos) et nitrates. La partie nord de la France est plus impactée que la partie sud.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- | Les + | Les - |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Efforts particuliers de certains territoires ultra-marins | <ul style="list-style-type: none"> Sujet eau généralement peu considéré, potentiellement du fait de leur gestion par les agences de l'eau et d'un découpage territorial par bassin Peu de capitalisation sur des listes de captages sensibles existantes |

Actions intéressantes

- Sécuriser l'alimentation en eau potable** : réaliser les **interconnexions de sécurité** entre les ressources et les gestionnaires, améliorer la capacité des réservoirs en tête de filière de production, mettre aux normes sécurité électrique et parasismique les équipements
- Réaliser un nouveau relevé géophysique héliporté haute résolution et **actualisation de l'étude sur l'impact du changement climatique sur les rivières et nappes d'eau souterraines**
- Dans le cadre des PGSSE, **déployer les projets agroécologiques** dans les aires d'alimentation de captages jugées prioritaires pour les paramètres phytosanitaires et nitrates
- Identifier des **indicateurs annuels de pratiques agricoles, simples à renseigner et représentatifs d'une évolution pour la protection des captages**, à des fins d'évaluation homogène de la réalisation des plans d'action et de pilotage de l'action publique dans les aires d'alimentation des captages prioritaires (puis sensibles) de la région
- Identifier et **mettre en place les synergies au niveau local** : PGSSE, paiements pour services environnementaux (PSE), stratégies foncières, outils de la politique agricole et alimentaire, outils réglementaires.

Freins identifiés

- Plans d'action sur les captages prioritaires : disponibilité de l'information, et facilité d'exploitation
- Restaurer la qualité de l'eau des captages : rendre accessible les différents outils pouvant concourir à l'amélioration de la qualité de l'eau des captages, et disponibilité des organismes porteurs de ces outils, mobiliser l'outil réglementaire de façon ciblée, accompagnement technique
- Assainissement : Délais d'approvisionnement pour les équipements, disponibilité des BET compte tenu du nombre de stations à régulariser
- Diversification des ressources en eau : Obtention des autorisations foncières

Désimperméabilisation des sols

Etat des lieux

National

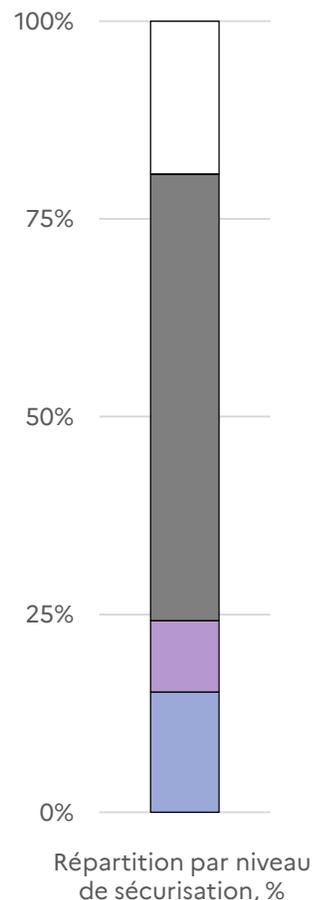
La **désimperméabilisation des sols est une solution fondée sur la nature** permettant, notamment, de restaurer la capacité d'infiltration à la parcelle. Elle permet d'atteindre les objectifs de stockage d'eau dans les sols et les nappes, et de lutter contre le ruissellement et les inondations. En 2015, environ 3,4 Mha imperméabilisés (+500 kha entre 2006 et 2015) – il n'existe pas d'objectif spécifique au niveau national.

Territorialisé

Les collectivités considèrent ce levier comme à la main des territoires (notamment régions et départements). Il est cependant **mis en œuvre de manière contrastée**: les actions les plus « **visibles** » sont perçues comme bien mises en œuvre (par ex. conduite de végétalisation des villes). Les actions « **lourdes** » sont perçues comme moins bien mises en œuvre, notamment la mise à disposition du foncier et la mobilisation des outils juridiques. Certaines régions voient dans les actions mises en œuvre une dynamique positive mais limitée.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

Les +

Les -

- Levier faible, peu d'actions sauf très généralistes – levier pouvant être repris dans le cadre de l'adaptation
- Besoins et objectifs de désimperméabilisation des territoires non identifiés

Actions intéressantes

- **Végétaliser les dépendances routières et ferroviaires**
- Planifier les opérations de renaturation dans les documents d'urbanisme en définissant des **zones préférentielles pour la renaturation ou des OAP** (Orientations d'Aménagement et de Programmation) dédiées
- **Imposer la récupération des eaux de pluie dans le cadre des PLU** en complément de la désimperméabilisation et du déracordement des eaux pluviales
- **Structurer la filière professionnelles** de la désimperméabilisation : transition des pratiques par la mobilisation du lycée professionnel, not. le bac professionnel aménagement paysager
- Mettre en place un **observatoire des projets** de désartificialisation / renaturation / désimperméabilisation à l'échelle régionale et développer la mise en réseau

Freins identifiés

- Disposer de données permettant d'évaluer les surfaces désimperméabilisées.
- Souhait d'évolution et de rapprochement entre les codes de l'urbanisme et de l'environnement, notamment sur le principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser)
- Pouvoir flécher les obligations de compensation environnement sur les actions de renaturation identifiées (abandonner les obligations surfaciques au profit d'obligations financières)
- Manque d'ingénierie formée à l'utilisation de l'outil existant, et de personnel formé à ces problématiques pour la cartographie et la planification foncière. Evolution technique nécessaire pour une gestion du territoire rendant compatibles les différentes politiques publiques (ZAN, densification, désimperméabilisation)
- Faire évoluer le fonds friches pour qu'il intègre plus la renaturation des friches (rendre la renaturation éligible, soutenir le coût de la désimperméabilisation, développer les solutions fondées sur la nature pour la réutilisation des friches)

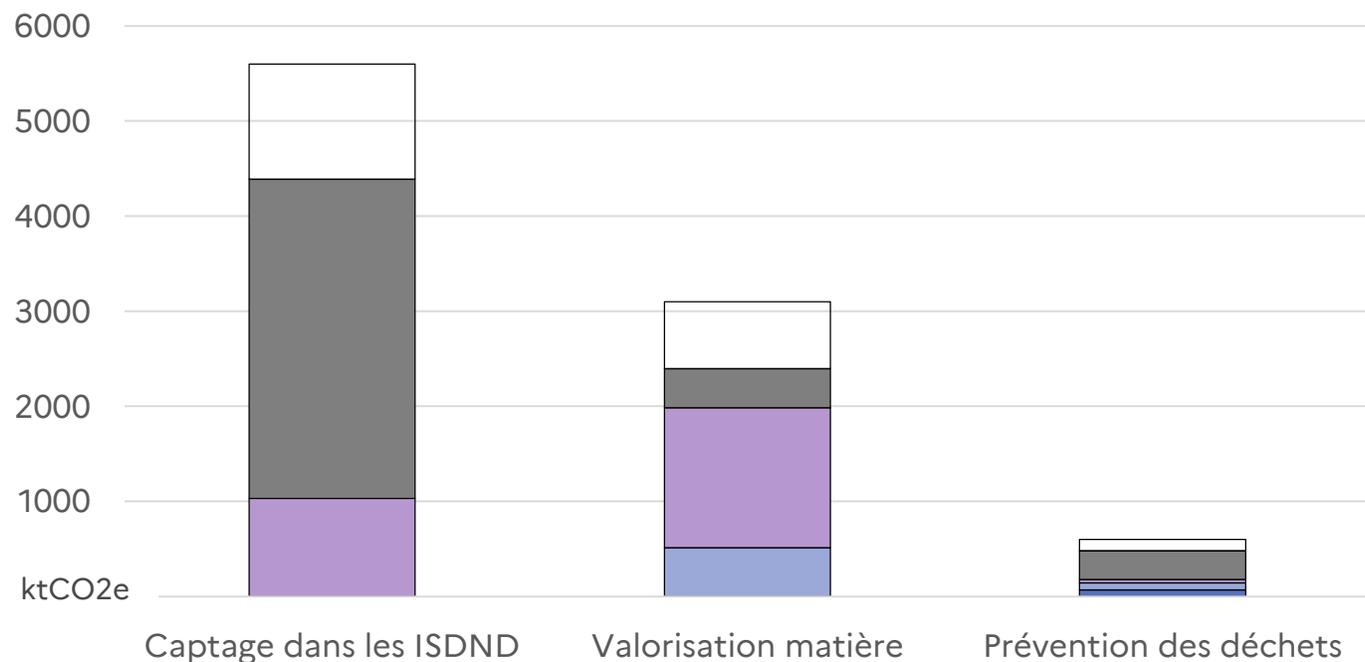
Synthèse – Mieux consommer

Messages clé « Mieux consommer »

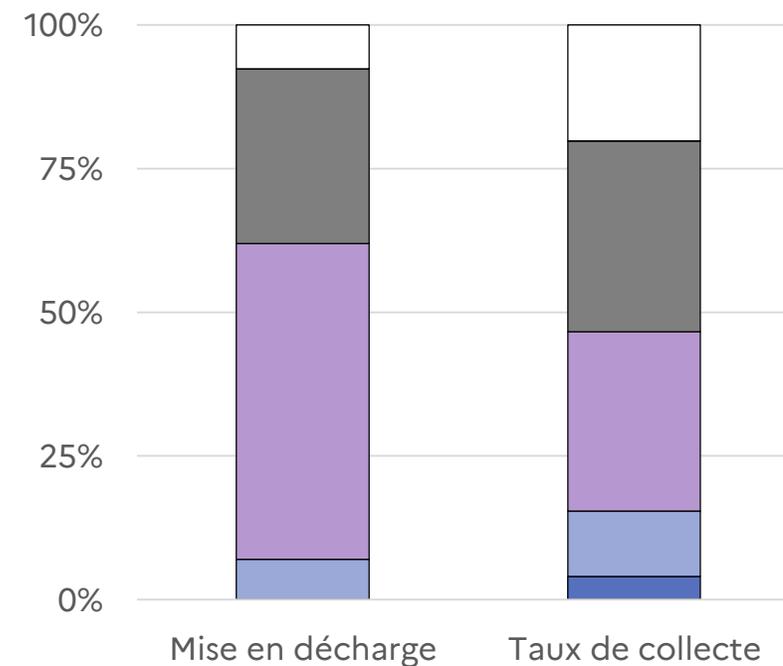
- Les leviers « **Mieux consommer** », liés à l'économie circulaire, sont moins sécurisés que d'autres thématiques dans les COP, avec parfois de nombreuses propositions, mais des **périmètres d'action et des niveaux d'opérationnalisation insuffisants**, dans un contexte général de tendance négative vis-à-vis des objectifs nationaux.
- L'échelle régionale à laquelle se sont déroulées les COP correspond pourtant à une compétence de planification sur les sujets d'économie circulaire: un **dialogue plus étroit avec les collectivités infrarégionales encouragerait une prise en main plus forte du sujet**, celles-ci restant in fine au cœur des prise de décision impactant la gestion des déchets.
- Hormis la structuration de la consigne dans **deux filières précises et territorialisées**, les **solutions de la consigne et/ou de la participation du secteur privé dans la réduction des déchets sont peu mentionnées**. La prévention des déchets reste l'axe le moins développé, et est par ailleurs traitée sous le **prisme des achats durables et de la sensibilisation des consommateurs**. En revanche, la **tarification incitative est régulièrement mentionnée comme une expérimentation à mener** malgré parfois le manque de précision sur sa mise en place concrète.
- Le levier de la **valorisation matière**, s'il est abordé par la quasi-totalité des régions considérées est illustré par une variété d'acteurs et d'actions « **diluant** » le **niveau d'opérationnalisation**: il serait intéressant d'aborder le sujet via des niveaux plus granulaires ou des filières/flux spécifiques.
- Par ailleurs, un **certain nombre d'actions proposées peuvent relever du respect de la législation** (par ex. disponibilité de dispositifs de tri à la source des biodéchets), **sans être étayées de plan d'actions concrets** ou différenciés pour rattraper le retard constaté.
- A noter que le levier relevant d'un meilleur **captage du méthane dans les ISDND** est en cours de révision méthodologique, ne permettant pas un appréciation claire du levier, par ailleurs relativement peu mobilisé dans les discussions COP.

Un manque de précision et d'ambition des actions des COP (14 régions¹) sur le secteur « Mieux consommer »

Répartition par niveaux de sécurisation régionaux¹, en valeur absolue¹, CO2



Répartition par niveaux de sécurisation régionaux¹, en %



Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises

1. AURA, BFC, CVL, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Hauts de France, La Réunion, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, PACA.

Source : analyses SGPE des feuilles de route au 24/01/2025

Prévention des déchets

Etat des lieux

National

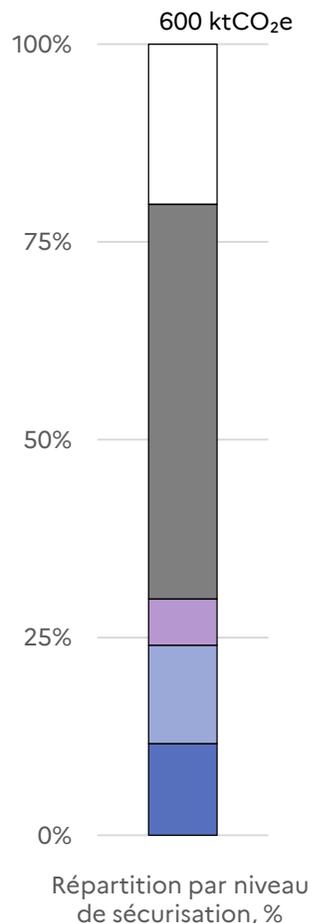
Les déchets issus des activités économiques (DAE) sont en baisse d'environ 1%/an à l'échelle française, tandis que les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont eux en hausse de 1%/an : l'objectif de la loi LTECV (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte) de 10% de baisse des DMA entre 2010 et 2020 n'a pas été atteint et les tendances ne permettent pas de sécuriser l'atteinte des objectifs 2030 fixés de 5% de réduction des DAE et de 15% de réduction des DMA par rapport à 2010 ; la France continue à produire une quantité excessive de déchets.

Territorialisé

Le levier est perçu comme pertinent mais avec une marge de progrès identifiée par tous les acteurs, notamment en ce qui concerne la commande publique. Dans la quasi-totalité des régions, la tendance s'avère insuffisante ou négative au regard des objectifs. L'animation par les régions auprès des communes et intercommunalités est perçu comme un point faible.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- **Large périmètre d'actions** (soutien aux infrastructures, normatif, sensibilisation, innovations organisationnelles, commande publique) par les régions traitant le levier
- Forte considération de l'enjeu des **gaz fluorés en Outre-Mer**

- De fortes disparités dans la précision et l'opérationnalité des actions – nombreuses actions « incantatoires »
- Dispositifs d'actions souvent restreints, ainsi que leurs ambitions
- Peu d'actions sur la consigne

Actions intéressantes

- Favoriser le déploiement de la **consigne** pour réemploi, par l'accompagnement de **filières précises**
- **Créer et structurer des filières locales dédiées au réemploi** en mettant en place un label de qualité pour les appareils reconditionnés, en utilisant l'impression 3D pour produire des pièces manquantes, et en investissant dans des centres de réparation ainsi que la formation de techniciens spécialisés
- **Généraliser des critères de prévention et de sobriété dans la commande publique**, mise en place d'incitatifs notamment économiques
- Communiquer largement afin de changer les usages, comportements, freins psycho-sociaux not. pour **rendre effectif et désirable la mutualisation des objets du quotidien**, le lien social et la sobriété dans l'acte d'achat
- **Sensibiliser les ménages sur les coûts** liés aux déchets et l'impact sur leurs factures
- Favoriser l'acte d'achat de produits éco conçus et/ou avec un **indice de réparabilité supérieur ou égal à 6**, rendre les achats d'occasion éligibles aux subventions, promouvoir une consommation de textile de qualité, recyclé
- Accompagner les acteurs du réemploi pour répondre à la **nouvelle réglementation des marchés publics**

Freins identifiés

- Commande publique responsable : adéquation de la réglementation
- Manque de connaissances liées aux déchets issus d'activités économiques
- Manque d'incitation économique pour les consommateurs sur les objets éco-conçus
- Réglementations inadaptées de l'aide des acteurs de l'ESS

Taux de collecte

Etat des lieux

National

La France est en retard par rapport aux engagements :

- Le **taux de collecte et recyclage insuffisant des emballages en plastique** dont l'objectif est de 90% lui coûte **1,5Md€/an de malus européen**
- **Seuls 53% des EPCI proposent le tri à la source de biodéchets** contre une cible de 100% (loi AGEC)

Territorialisé

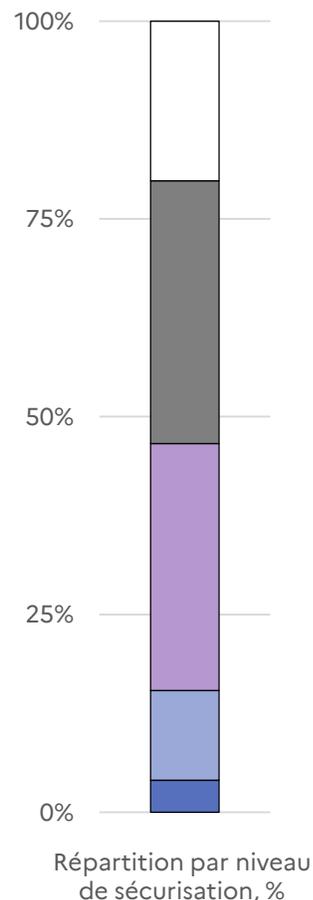
Le levier est jugé **pertinent pour toutes les collectivités territoriales** (sauf les départements qui n'ont pas cette compétence).

Une marge de progrès importante existe dans la **connaissance des biodéchets et déchets issus des activités économiques**.

Les situations relevées dans les diagnostics et leurs tendances montrent que les régions restent éloignées de leurs objectifs.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Les +**
- Appui sur la **tarification incitative**
 - Mention répétée de la **collecte de proximité**, pour de nombreux matériaux
 - **Présence régulière de porteurs non publics** (industriels) dans les feuilles de route
 - **Volonté de mise à contribution des éco-organismes** (cahier des charges, amplification, accélération)
 - Application de la réglementation par la couverture de l'ensemble du territoire par des **filières REP**

- Les -**
- Faible niveau d'opérationnalisation et manque de précision
 - Peu de précisions sur les objectifs 2030 de collecte pour recyclage par région
 - Peu de projets allant au-delà de ce qui est déjà en place

Actions intéressantes

- Etudier / Evoluer vers / Amplifier une **tarification incitative**
- Permettre la **généralisation de la collecte multimatériaux en porte à porte**
- Etablir le tri à la source des biodéchets, pour les ménages et entreprises, intensifier le **compostage de proximité**
- **Généraliser le tri des DAE**, former les professionnels
- Sensibiliser les professionnels et les particuliers not. le secteur du **tourisme**
- Augmenter les **performances de tri du textile**

Freins identifiés

- Collecte des biodéchets : développement d'outils d'assistance technique (mise en relation producteurs / distributeurs...)
- Tarification incitative : difficulté de réalisation des études de faisabilité et compétence des équipes. Manque de pertinence de la maille de la réglementation pour la tarification incitative (commune), ne permettant pas de différencier selon les secteurs
- Couvrir le territoire par des REP : évolution de la réglementation (ex : SRADDET, PRGPD mais aussi Code de l'Environnement), moyens humains la cartographie, augmentation de la TGAP, systématisation de l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)
- Volonté de territorialisation des REP, à prioriser selon celles ayant le plus d'impact
- Harmoniser au niveau national les systèmes de collecte de déchets afin de limiter la confusion

Valorisation matière

Etat des lieux

National

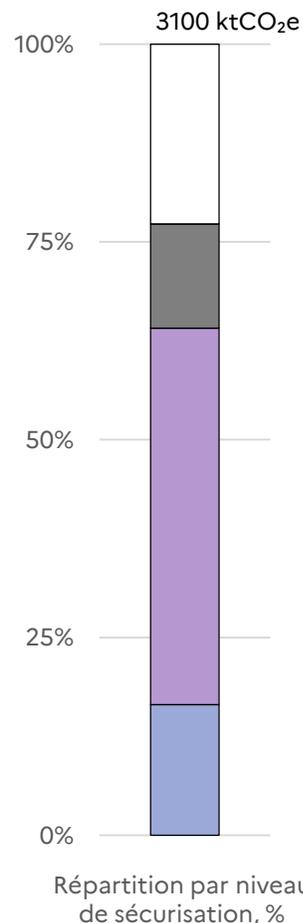
44,4% des déchets ménagers et assimilés hors gravats sont jetés dans la poubelle des ordures ménagères résiduelles : près de 80% pourraient être orientés vers la valorisation matière. A noter l'hétérogénéité de la situation selon les filières de valorisation et le manque de données concernant les flux spécifiques – sachant que la filière des combustibles solides de récupération est en saturation. L'objectif 2030 est une augmentation de 25% des volumes valorisés par rapport à 2019.

Territorialisé

Malgré une prise en main importante par les collectivités territoriales, la situation actuelle est généralement insuffisante. Les tendances régionales sont hétérogènes bien qu'aucune ne soit en recul (mais avec des rythmes d'amélioration insuffisants).

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- | Les + | Les - |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> La quasi-totalité des régions analysées traitent le levier Grande variété des actions : cartographies et études, infrastructures, accompagnement des filières, incitations individuelles, formation, éco-organismes, compostage... Importance particulière de l'éco-conception (indice d'éco-conception, incitation économique du consommateur, cours dans les cursus universitaires) Mention de nombreuses filières (Combustibles solides de récupération, Bâtiments et travaux publics, textile, mobilier, aluminium, bois) Utilisation intéressante des obligations dans les marchés publics Importance du tri à la source des biodéchets dans les FdR | <ul style="list-style-type: none"> Mention d'insuffisance d'équipements pour le captage des déchets Généralement, manque de précision et/ou d'opérationnalisation des actions |

Actions intéressantes

- Eco-conditionnalités systématiques dans le cadre des financements publics hors commande publique (bat. et travaux publics, restauration collective publique, transports, services publics)
- Favoriser l'éco conception, prioritairement dans les filières BTP, textiles et plastiques, not. par l'incitation économique du consommateur, des cours dans les cursus universitaires, le financement de projets spécifiques
- Accompagner les entreprises pour éco-concevoir les emballages en mono matière, et favoriser leur mise sur le marché
- Réduire significativement les déchets mobiliers et plastique dur (REP PMCB) dans le tout venant en accompagnant la modernisation des déchetteries et l'évolution du rôle de « gardien »
- Identifier les flux de matières valorisables localement, cartographier les DAE
- Doter le territoire de 2 centres de tri et sur-tri d'ici 2030
- Favoriser l'implantation et le développement des projets de recyclerie, ressourcerie ou matériauthèque not. permettre l'accès au foncier, location de seconde main

Freins identifiés

- Filière CSR : manque d'exutoire
- Manques de connaissances et difficulté de maîtrise d'œuvre dans la cartographie des DEA

Mise en décharge

Etat des lieux

National

13,9Mt de déchets ont été mis en décharge en 2023, soit 30% des déchets encore stockés ou non valorisés – alors que les objectifs 2030 visent une réduction de 50% de la mise en décharge par rapport à 2010.

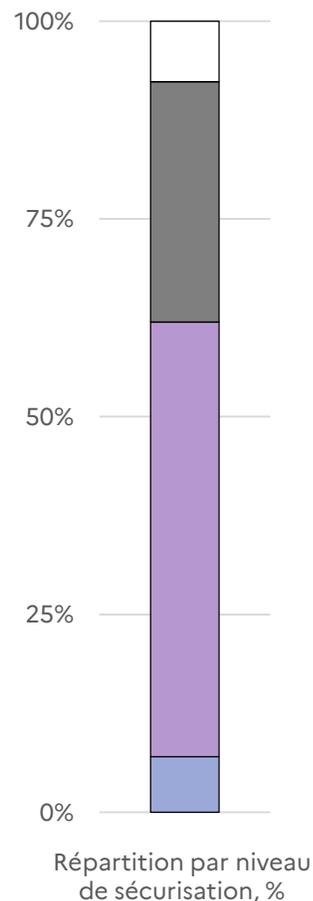
On constate cependant nette réduction de 33% des DNDNI (Déchets Non Dangereux Non Inertes) admis en installation de stockage entre 2018 (20,8Mt) et 2023 (13,9Mt)

Territorialisé

C'est un levier globalement jugé comme moins pertinent par les collectivités (hors région), et moins bien mis en œuvre en dehors des communes denses.

Feuilles de route COP

Amplifié Nouvel effort déployé Traité par ailleurs Peu sécurisé Feuilles de route non remises



Constats saillants

- Les +**
- **Accélération des mesures d'infrastructures prévues** : investissements en unités de recyclage et ressourceries
 - **Prise en compte de l'enjeu de formation**, notamment des professionnels, entreprises et gardiens de déchetteries et recycleries

- Les -**
- La moitié des régions ne traite pas le sujet, l'autre propose des actions avec un niveau d'opérationnalisation plutôt faible
 - Peu de mise en relation avec le taux de collecte

Actions intéressantes

- Lutter contre les **dépôts sauvages** : renforcement des sanctions, de la surveillance, du contrôle, rendu obligatoire dans le cadre des PRGPD (brigades vertes), formation des communes
- **Agir spécifiquement auprès des entreprises du BTP pour réduire l'enfouissement des déchets** en généralisant le tri 7/8 flux (Normandie) et généraliser les cartes uniques de déchetteries pour les artisans du bâtiment
- Accélérer la **construction de 8 déchetteries et remise en état des plateformes DIB / Encombrants**
- **Développer la redevance spéciale** et accompagner, former, contrôler les professionnels pour mieux trier (8 flux) et moins produire de déchets résiduels
- Mettre en place d'une « **TGAP amont** » ciblant les metteurs sur le marché de déchets non-recyclables et sans REP

Freins identifiés

